



Société Rue du Commerce  
Société anonyme au capital de 2.748.505,75 euros  
Siège social : 44/50, avenue du Capitaine Glarner – 93400 Saint-Ouen  
422 797 720 R.C.S. Bobigny

## DOCUMENT DE REFERENCE 2007



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS

En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 31 juillet 2008 sous le numéro R.08-094.

Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété d'une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du Règlement européen (CE) n°809/2004 pris en application de la Directive 2003/71/CE dite "Directive Prospectus", les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2007 établis en application des normes IFRS et le rapport des commissaires aux comptes afférent présentés aux pages 116 à 153 du Document de Référence 2006 enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 septembre 2007 sous le numéro R.07-142 ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2006 établis en application des normes IFRS et le rapport des commissaires aux comptes afférent présentés aux pages 154 et 186 du Document de Référence 2006 enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 septembre 2007 sous le numéro R.07-142 ;

Les parties non incluses des documents visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du document de référence.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de la société Rue du Commerce, 44/50, avenue du Capitaine Glarner à Saint-Ouen (93400) et sur son site Internet (<http://www.rueducommerce.com>) ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (<http://www.amf-france.org>).



## REMARQUES GENERALES

Dans le présent document de référence (le « **Document de Référence** »), la société Rue du Commerce est dénommée « **Rue du Commerce** » ou la « **Société** ». Le « **Groupe** » ou le « **Groupe Rue du Commerce** » désigne Rue du Commerce et sa filiale Maxidome détenue directement, telle que définie au chapitre 7 du Document de Référence.

## TABLE DES MATIERES

<b><u>CHAPITRE 1</u></b>	<b><u>PERSONNES RESPONSABLES.....</u></b>	<b><u>8</u></b>
1.1	PERSONNES RESPONSABLES DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE .....	8
1.2	ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE .....	8
1.3	RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE.....	8
<b><u>CHAPITRE 2</u></b>	<b><u>CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES.....</u></b>	<b><u>9</u></b>
2.1	IDENTITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, POUR LA PERIODE COUVERTE PAR LES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES.....	9
2.1.1	COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES.....	9
2.1.2	COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS .....	9
2.1.3	DUREE DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	10
2.2	INFORMATIONS SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES .....	10
<b><u>CHAPITRE 3</u></b>	<b><u>INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....</u></b>	<b><u>11</u></b>
<b><u>CHAPITRE 4</u></b>	<b><u>FACTEURS DE RISQUE .....</u></b>	<b><u>12</u></b>
4.1	RISQUES RELATIFS A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET A SA STRATEGIE.....	12
4.1.1	RISQUES LIES AUX STOCKS.....	12
4.1.2	RISQUES LIES A LA GESTION DES STOCKS.....	13
4.1.3	RISQUES LIES A UNE DEFAILLANCE D'INTERNET OU DE LA PLATE FORME TECHNIQUE DE LA SOCIETE.....	13
4.1.4	RISQUES LIES AUX VIRUS ET AU PIRATAGE INFORMATIQUES .....	14
4.1.5	RISQUES LIES A LA CONCURRENCE .....	14
4.1.6	RISQUES LIES AU DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ELECTRONIQUE.....	15
4.1.7	DEPENDANCE VIS-A-VIS DES COMPARATEURS DE PRIX .....	16
4.1.8	DEPENDANCE VIS-A-VIS DE PRESTATAIRES DE SERVICES .....	16
4.1.9	RISQUES LIES A L'APPROVISIONNEMENT ET AUX FOURNISSEURS .....	16
4.1.10	RISQUES LIES AUX INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES .....	17
4.1.11	RISQUES LIES A LA BAISSSE DES PRIX DES PRODUITS INFORMATIQUES ET ELECTRONIQUES GRAND PUBLIC .....	17
4.1.12	RISQUES LIES AUX CLIENTS .....	17
4.1.13	RISQUES LIES AUX GREVES DES TRANSPORTS OU DES SERVICES POSTAUX.....	18
4.1.14	RISQUES LIES AUX ACQUISITIONS OU INVESTISSEMENTS.....	18
4.1.15	RISQUES LIES A UNE CAPACITE A GERER UNE CROISSANCE RAPIDE .....	19
4.1.16	RISQUES LIES AU DEVELOPPEMENT DE LA NOUVELLE PLATE-FORME DE E-COMMERCE DE LA SOCIETE.....	19
4.2	RISQUES LIES A L'ORGANISATION DE LA SOCIETE.....	20
4.2.1	DEPENDANCE A L'EGARD DES DIRIGEANTS ET DES COLLABORATEURS-CLES .....	20
4.2.2	DEPENDANCE A L'EGARD DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES .....	20
4.3	RISQUES DE MARCHE.....	21
4.3.1	RISQUE DE TAUX DE CHANGE .....	21

4.3.2	RISQUE SUR ACTIONS .....	21
4.3.3	RISQUE DE TAUX D'INTERET ET DE LIQUIDITE.....	21
<b>4.4</b>	<b>RISQUES JURIDIQUES.....</b>	<b>23</b>
4.4.1	FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES.....	23
4.4.2	DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE.....	24
4.4.3	REGLEMENTATION ET RISQUES LIES A SON EVOLUTION .....	26
<b>4.5</b>	<b>ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES .....</b>	<b>28</b>
<b>4.6</b>	<b>RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX.....</b>	<b>30</b>

## **CHAPITRE 5    INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR.....32**

<b>5.1</b>	<b>HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE.....</b>	<b>32</b>
5.1.1	RAISON SOCIALE ET NOM COMMERCIAL DE LA SOCIETE .....	32
5.1.2	LIEU ET NUMERO D'ENREGISTREMENT DE LA SOCIETE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES, CODE APE, CODE SIRET.....	32
5.1.3	DATE DE CONSTITUTION ET DUREE DE LA SOCIETE.....	32
5.1.4	SIEGE SOCIAL, FORME JURIDIQUE DE LA SOCIETE ET LEGISLATION REGISSANT SES ACTIVITES .....	32
5.1.5	HISTORIQUE.....	32
<b>5.2</b>	<b>INVESTISSEMENTS .....</b>	<b>35</b>
5.2.1	PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES.....	35
5.2.2	PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS.....	35
5.2.3	PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS AYANT FAIT L'OBJET D'ENGAGEMENTS FERMES DE LA PART DES ORGANES DE DIRECTION.....	35

## **CHAPITRE 6    APERCU DES ACTIVITES DE LA SOCIETE.....36**

<b>6.1</b>	<b>PRINCIPALES ACTIVITES DE LA SOCIETE .....</b>	<b>36</b>
6.1.1	OFFRE DE PRODUITS ET SERVICES.....	36
6.1.2	COMMERCIALISATION ET MARKETING .....	39
6.1.3	CLIENTS.....	41
6.1.4	ORGANISATION DE LA SOCIETE .....	41
6.1.5	MOYENS TECHNIQUES.....	46
<b>6.2</b>	<b>LE MARCHE DE LA SOCIETE .....</b>	<b>48</b>
6.2.1	LE MARCHE FRANÇAIS DES PRODUITS INFORMATIQUES ET ELECTRONIQUES GRAND PUBLIC.....	48
6.2.2	LE MARCHE DU COMMERCE ELECTRONIQUE EN FRANCE .....	49
6.2.3	LA VENTE DE PRODUITS INFORMATIQUES ET ELECTRONIQUES GRAND PUBLIC SUR INTERNET .....	54
6.2.4	LES PERSPECTIVES OFFERTES PAR LE MARCHE DE LA DISTRIBUTION SUR INTERNET EN EUROPE DU SUD.....	55
<b>6.3</b>	<b>ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL.....</b>	<b>56</b>
6.3.1	LES CONCURRENTS INTERNET .....	56
6.3.2	DISTRIBUTEURS TRADITIONNELS.....	57
6.3.3	LES FABRICANTS.....	59
6.3.4	PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DU MARCHE ET DE LA CONCURRENCE .....	59
<b>6.4</b>	<b>STRATEGIE ET DEVELOPPEMENT .....</b>	<b>60</b>
6.4.1	STRATEGIE EN FRANCE .....	60
6.4.2	DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL.....	62

## **CHAPITRE 7    ORGANIGRAMME.....64**

<b><u>CHAPITRE 8</u></b>	<b><u> PROPRIETES IMMOBILIERES.....</u></b>	<b><u>67</u></b>
8.1	TOUTE IMMOBILISATION CORPORELLE IMPORTANTE EXISTANTE OU PLANIFIEE, Y COMPRIS LES PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES, ET TOUTE CHARGE MAJEURE PESANT DESSUS 67	
8.2	TOUTE QUESTION ENVIRONNEMENTALE POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION FAITE PAR L'EMETTEUR DE SES IMMOBILISATIONS .....	67
<b><u>CHAPITRE 9</u></b>	<b><u> EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT.....</u></b>	<b><u>68</u></b>
9.1	SITUATION FINANCIERE.....	68
9.1.1	PRESENTATION DE L'INFORMATION FINANCIERE .....	68
9.1.2	COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2008, 2007, ET 2006 .....	69
9.2	ANALYSE COMPARATIVE DES RESULTATS DES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2007 ET 31 MARS 2006 (NORMES IFRS).....	70
9.2.1	CHIFFRE D'AFFAIRES.....	70
9.2.2	CHARGES D'EXPLOITATION .....	71
9.2.3	RESULTAT OPERATIONNEL COURANT .....	74
9.2.4	AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES .....	74
9.2.5	RESULTAT FINANCIER .....	75
9.2.6	RESULTAT EXCEPTIONNEL .....	75
9.2.7	IMPOTS SUR LES RESULTATS.....	75
9.2.8	RESULTAT NET.....	75
9.3	ANALYSE COMPARATIVE DES RESULTATS LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2008 ET 31 MARS 2007 (NORMES IFRS).....	76
9.3.1	CHIFFRE D'AFFAIRES.....	76
9.3.2	CHARGES D'EXPLOITATION .....	77
9.3.3	RESULTAT OPERATIONNEL COURANT .....	80
9.3.4	AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES .....	80
9.3.5	RESULTAT FINANCIER .....	80
9.3.6	RESULTAT EXCEPTIONNEL .....	81
9.3.7	IMPOTS SUR LES RESULTATS.....	81
9.3.8	RESULTAT NET.....	81
<b><u>CHAPITRE 10</u></b>	<b><u> TRESORERIE ET CAPITAUX.....</u></b>	<b><u>82</u></b>
10.1	LES CAPITAUX DE LA SOCIETE .....	82
10.2	SOURCE, MONTANT ET DESCRIPTION DES FLUX DE TRESORERIE DE LA SOCIETE .....	82
10.3	LA STRUCTURE DE FINANCEMENT DE LA SOCIETE ET SES CONDITIONS D'EMPRUNT .....	83
10.4	LES RESTRICTIONS RELATIVES A L'UTILISATION DES CAPITAUX DE LA SOCIETE .....	83
10.5	LES SOURCES DE FINANCEMENTS RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS FUTURS DE LA SOCIETE ET A SES IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....	83
<b><u>CHAPITRE 11</u></b>	<b><u> RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES.....</u></b>	<b><u>84</u></b>
11.1	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT .....	84
11.2	BREVETS ET LICENCES .....	84
<b><u>CHAPITRE 12</u></b>	<b><u> INFORMATION SUR LES TENDANCES.....</u></b>	<b><u>85</u></b>

12.1	EVOLUTIONS RECENTES .....	85
12.2	PERSPECTIVES D'AVENIR .....	85

**CHAPITRE 13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE.....86**

13.1	INFORMATIONS PREVISIONNELLES .....	86
13.2	OBJECTIFS ET PERSPECTIVES.....	86
13.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS PREVISIONNELLES	86

**CHAPITRE 14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE.....87**

14.1	MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE .....	87
14.2	CONFLITS D'INTERETS .....	92

**CHAPITRE 15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES .....93**

15.1	REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES POUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES CLOS AUX DIRIGEANTS DE LA SOCIETE.....	93
15.2	RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES.....	94

**CHAPITRE 16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION 95**

16.1	ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LA SOCIETE .....	95
16.1.1	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	95
16.1.2	DIRECTION GENERALE .....	98
16.2	CONTRATS DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE A LA SOCIETE OU SES FILIALES .....	99
16.3	LE COMITE DE L'AUDIT ET LE COMITE DE REMUNERATION .....	99
16.4	DECLARATION DE CONFORMITE AU REGIME DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE APPLICABLE EN FRANCE .....	101
16.4.1	RAPPORT ETABLI PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE.....	102
16.4.2	RAPPORT ETABLI PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE .....	120

**CHAPITRE 17 SALARIES.....123**

17.1	EFFECTIF .....	123
17.2	PARTICIPATION ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION / D'ACHAT D' ACTIONS.....	123

**CHAPITRE 18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....129**

18.1	ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE .....	129
18.2	DECLARATION RELATIVE AUX DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES .....	129



18.3	CONTROLE DE LA SOCIETE .....	130
18.4	ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE .....	130

**CHAPITRE 19 OPERATION AVEC DES APPARENTES.....131**

**CHAPITRE 20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE.....131**

20.1	INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES.....	131
20.1.1	COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2008 .....	131
20.2	HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA SOCIETE .....	166
20.3	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES.....	166
20.4	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE.....	166
20.5	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE.....	167

**CHAPITRE 21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES .....168**

21.1	CAPITAL SOCIAL.....	168
21.1.1	MONTANT DU CAPITAL SOCIAL .....	168
21.1.2	TITRES NON REPRESENTATIFS DU CAPITAL .....	168
21.1.3	NOMBRE, VALEUR COMPTABLE ET VALEUR NOMINALE DES ACTIONS DETENUES PAR LA SOCIETE ELLE-MEME, EN SON NOM, OU PAR SES FILIALES .....	168
21.1.4	VALEURS MOBILIERES CONVERTIBLES, ECHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION.....	168
21.1.5	CAPITAL AUTORISE .....	169
21.1.6	OPTIONS OU ACCORDS PORTANT SUR LE CAPITAL DE LA SOCIETE .....	170
21.1.7	EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL .....	170
21.2	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS.....	171
21.2.1	OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS).....	171
21.2.2	DISPOSITIONS STATUTAIRES OU AUTRES RELATIVES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE .....	172
21.2.3	CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	172
21.2.4	DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS – CATEGORIE D'ACTIONS (ARTICLES 8, 32 ET 43 DES STATUTS) .....	174
21.2.5	ASSEMBLEES GENERALES D'ACTIONNAIRES .....	175
21.2.6	CLAUSES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE SUR LE CONTROLE DE LA SOCIETE .....	179
21.2.7	FRANCHISSEMENT DE SEUILS STATUTAIRES.....	179
21.2.8	STIPULATIONS PARTICULIERES CONCERNANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL SOCIAL.....	179
21.2.9	ACQUISITION ET ANNULLATION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS.....	179

**CHAPITRE 22 CONTRATS IMPORTANTS.....183**

**CHAPITRE 23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS.....183**

**CHAPITRE 24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....184**

<b><u>CHAPITRE 25</u></b>	<b><u>INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS .....</u></b>	<b><u>185</u></b>
<b><u>ANNEXE 1.....</u></b>	<b><u>.....</u></b>	<b><u>186</u></b>
<b><u>RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES POUR LES EXERCICES CLOS AUX 31 MARS 2008, 31 MARS 2007 ET 31 MARS 2006 .....</u></b>		
<b><u>ANNEXE 2.....</u></b>	<b><u>.....</u></b>	<b><u>192</u></b>
<b><u>COMMUNIQUEES PARUS DEPUIS LA CLOTURE DES COMPTES AU 31 MARS 2007 .....</u></b>		
<b><u>ANNEXE 3.....</u></b>	<b><u>.....</u></b>	<b><u>199</u></b>
<b><u>EVOLUTION DU COURS DE BOURSE DE L'ACTION RUE DU COMMERCE .....</u></b>		
<b><u>ANNEXE 4.....</u></b>	<b><u>.....</u></b>	<b><u>200</u></b>
<b><u>DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL.....</u></b>		
		<b><u>200</u></b>



## CHAPITRE 1 PERSONNES RESPONSABLES

### 1.1 Personnes responsables des informations contenues dans le Document de Référence

Monsieur Gauthier Picquart, président directeur général et administrateur de Rue du Commerce.

Monsieur Patrick Jacquemin, directeur général délégué et administrateur de Rue du Commerce.

### 1.2 Attestation des personnes responsables du Document de Référence

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de Référence.

Les informations financières historiques présentées dans le Document de Référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes consolidés au 31 mars 2006, 31 mars 2007 et 31 mars 2008 sans réserve ni observation.

Fait à Saint Ouen, le 31 juillet 2008

**Monsieur Gauthier Picquart**  
Président directeur général  
et administrateur de Rue du Commerce

**Monsieur Patrick Jacquemin**  
Directeur général délégué et  
administrateur de Rue du Commerce

### 1.3 Responsable de l'information financière

Monsieur Laurent Bertin  
Directeur financier  
44/50, avenue du Capitaine Glarner  
93400 Saint-Ouen  
Téléphone : 01 41 66 18 00  
Fax : 01 41 66 18 03  
e-mail : investisseurs@rueducommerce.com

## CHAPITRE 2      CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

### 2.1      Identité des commissaires aux comptes, pour la période couverte par les informations financières historiques

#### 2.1.1      Commissaires aux comptes titulaires

Monsieur Michel HAAS  
83 avenue André Morizet  
92100 Boulogne-Billancourt

Nommé lors de la constitution de la Société, dans les statuts constitutifs, et dont le mandat a été renouvelé lors de l'assemblée générale du 25 août 2005 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2005. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Ernst & Young Audit  
Représenté par Monsieur Franck SEBAG

Tour Ernst & Young  
Faubourg de l'Arche  
92037 Paris – La Défense cedex

Nommé par l'assemblée générale du 13 juin 2000 et dont le mandat a été renouvelé lors de l'assemblée générale du 28 septembre 2006 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2006. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012.

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

#### 2.1.2      Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Denis Laristan  
40, rue Pasteur  
77680 Roissy-en-Brie

Nommé lors de la constitution de la Société, dans les statuts constitutifs, et dont le mandat a été renouvelé lors de l'assemblée générale du 25 août 2005 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2005. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

AUDITEX SA

Tour Ernst & Young  
Faubourg de l'Arche  
92037 Paris – La Défense cedex

Nommé par l'assemblée générale du 28 septembre 2006 et dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012.

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

**2.1.3 Durée des mandats des commissaires aux comptes**

La durée des mandats des commissaires aux comptes est de six années.

**2.2 Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés**

Aucun des commissaires aux comptes de la Société n'a démissionné, n'a été écarté ou n'a pas été renouvelé durant la période couverte par les informations financières historiques.

### CHAPITRE 3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Le tableau ci-dessous présente les principales données comptables et opérationnelles de la Société pour les trois derniers exercices. Elles sont extraites des comptes consolidés de la Société pour les exercices clos les 31 mars 2006, 31 mars 2007 et 31 mars 2008.

Ce tableau doit être lu en parallèle avec les comptes consolidés et leurs annexes respectives pour les mêmes périodes (voir chapitre 20 du Document de Référence).

<i>en millions d'euros</i>	<b>Exercice clos le 31 mars 2006 (en normes IFRS)</b>	<b>Exercice clos le 31 mars 2007 (en normes IFRS)</b>	<b>Exercice clos le 31 mars 2008 (en normes IFRS)</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	225,9	269,2	309,1
<b>Taux de croissance</b>	26,5%	19,2%	14,8%
<b>Résultat opérationnel courant</b>	3,4	0,7	3,5
<b>Résultat opérationnel</b>	-0,2	0,7	3,5
<b>Résultat avant impôt</b>	-0,2	0,9	4,0
<b>Résultat net</b>	-1,0	0,3	2,8

<i>en millions d'euros</i>	<b>Exercice clos le 31 mars 2006 (en normes IFRS)</b>	<b>Exercice clos le 31 mars 2007 (en normes IFRS)</b>	<b>Exercice clos le 31 mars 2008 (en normes IFRS)</b>
<b>Immobilisations</b>	1,0	1,1	1,2
<b>Disponibilités</b>	18,8	20,1	19,7
<b>Situation nette</b>	25,5	26,4	29,7

## CHAPITRE 4 FACTEURS DE RISQUE

La Société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'elle n'est pas exposée à d'autres risques significatifs que ceux qui sont présentés ci-dessous. Les investisseurs sont invités à examiner l'ensemble des informations contenues dans le Document de Référence, y compris les risques décrits ci-dessous, avant de procéder à l'achat ou à la souscription d'actions de la Société. Les risques présentés ci-dessous sont, à la date du Document de Référence, ceux dont la réalisation est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière ou ses résultats. L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques présentée au présent chapitre 4 n'est pas exhaustive et que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date du Document de Référence, comme susceptible d'avoir un effet significativement défavorable sur la Société, son activité, sa situation financière ou ses résultats, peuvent exister. Si l'un des risques décrits ci-dessous venait à se réaliser, l'activité de la Société, sa situation financière ou ses résultats pourraient s'en trouver significativement affectés. Les risques spécifiques que la Société juge pertinents et significatifs sont les risques liés aux stocks, à une défaillance d'Internet ou de la plate forme technique de la Société, aux virus et au piratage informatiques, à la dépendance vis-à-vis de prestataires de services, aux grèves des transports ou des services postaux et à la dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs-clés.

### 4.1 Risques relatifs à l'activité de la Société et à sa stratégie

#### 4.1.1 Risques liés aux stocks

Les produits en stock représentent en moyenne 24 jours du chiffre d'affaires de la Société. En 2007, ils représentaient en moyenne 27 jours du chiffre d'affaires de la Société.

Les principaux risques relatifs aux stocks sont la destruction, le vol ou la détérioration des produits vendus par la Société.

Le risque de destruction des stocks, notamment par incendie, est un risque majeur auquel est confronté la Société car elle entraînerait une interruption des expéditions. La Société a en conséquence adopté une politique active de détection, de prévention et de traitement de ce risque.

Elle a par ailleurs souscrit une assurance stocks (vol/incendie) couvrant la valeur maximale des produits en stocks. Malgré cette politique et cette police d'assurance, la survenance d'un incendie serait susceptible d'entraîner une interruption totale ou partielle des expéditions pendant une période qui pourrait selon la Société être de quelques semaines, ce qui pourrait entacher sa réputation auprès de sa clientèle et en conséquence avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs. La Société n'a toutefois pas jugé utile de souscrire à une police d'assurance perte d'exploitation.



Le risque de vol ou de détérioration de produits durant la période de stockage ou de transport est significatif du fait de la nature même des produits vendus par la Société. En conséquence, cette dernière a pris ou fait prendre toutes les dispositions à son logisticien en vue de minimiser le risque : l'entrepôt est placé sous alarmes volumétriques, les accès (piétons et véhicules) sont équipés d'outils de protections (portiques électroniques notamment), un gardien est présent sur le site en permanence. En revanche, quand les produits quittent l'entrepôt, ils passent sous la responsabilité du transporteur qui, dans le cadre de l'assurance conventionnelle du transport, ou d'une assurance complémentaire *ad valorem*, rembourse la Société en cas de détérioration ou de vol de produit pendant le transport.

Malgré la mise en place de toutes ces précautions, la Société ne peut toutefois garantir que de tels destructions, vols ou détériorations n'interviendront pas.

#### **4.1.2 Risques liés à la gestion des stocks**

Malgré une politique d'approvisionnement éprouvée grâce à un savoir-faire acquis depuis la création de la Société, deux types de risques subsistent quant à la gestion des stocks.

La rupture de stock, notamment lors de la période de Noël, pourrait créer un manque à gagner pour la Société et une insatisfaction des clients. De tels événements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Inversement, des approvisionnements trop importants et une demande insuffisante pourraient augmenter le niveau des stocks qui, s'il n'était pas réduit rapidement, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

#### **4.1.3 Risques liés à une défaillance d'Internet ou de la plate forme technique de la Société**

La performance et la fiabilité d'Internet sont des facteurs cruciaux pour attirer et fidéliser les clients. La Société pourrait ainsi être affectée par des événements échappant à son contrôle et susceptibles d'entraîner une interruption prolongée d'une part importante (voire de l'intégralité) du réseau Internet ou des serveurs sur lesquels est hébergé son site. Plus particulièrement, les interruptions de service et retards affectant Internet pourraient réduire leur niveau d'utilisation et donc celui des services de la Société.

L'activité de la Société et sa réputation reposent en outre sur son aptitude à assurer un niveau satisfaisant de performance, de fiabilité et de disponibilité de sa plate-forme technique. Les systèmes d'information de la Société, qui constituent à la fois son élément de génération de chiffre d'affaires, son outil de gestion logistique et de contrôle de gestion, doivent toujours être disponibles, sécurisés, et à même d'accompagner une éventuelle croissance de l'activité.

A ce titre, la Société travaille en collaboration avec son hébergeur technique pour

minimiser le risque de défaillance de sa plate-forme, en multipliant les points d'accès au réseau, en prévoyant des sauvegardes régulières et en mettant en place des systèmes de *back-up* appropriés. Néanmoins, des problèmes affectant la plate-forme technique de la Société seraient susceptibles d'entacher sa réputation auprès de la clientèle.

Une défaillance totale ou partielle du réseau Internet ou de la plate-forme technique de la Société pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

#### **4.1.4 Risques liés aux virus et au piratage informatiques**

Malgré les efforts déployés par la Société pour protéger ses systèmes informatiques grâce à des logiciels spécifiques du type *firewalls* (pare-feux) régulièrement testés et mis à jour, les virus et le piratage informatiques pourraient entraîner des retards ou des interruptions de service sur ses systèmes informatiques.

Le piratage informatique désigne notamment les tentatives visant à accéder sans autorisation aux informations ou aux systèmes, à provoquer des dysfonctionnements intentionnels ainsi que la perte ou la corruption de données, logiciels, matériels ou autres équipements informatiques.

Le piratage informatique pourrait également porter sur les tentatives d'accès et de substitution des numéros de cartes bancaires ou des données personnelles relatives aux clients de la Société, ce qui pourrait entraîner un risque de mise en cause de la responsabilité de la Société. A cet égard, la Société sous-traite l'exécution des transactions financières par Internet auprès d'une société spécialisée de renom en matière de sécurité informatique, ce qui lui permet de ne pas accéder, ni de conserver, à aucun moment, le numéro de carte bancaire de ses clients et diminue d'autant les risques y afférents.

La Société a mis en place des techniques de sécurité importantes (*firewall*, anti-virus, anti-spams, etc.) mises à jour régulièrement afin de se prémunir contre ce type de risques.

Les virus et le piratage informatiques pourraient néanmoins exposer la Société à un risque de mise en jeu de sa responsabilité, d'atteinte importante à son image de marque et à la confiance de ses clients, ce qui pourrait la conduire à procéder à des investissements complémentaires pour protéger ses systèmes informatiques, et pour remédier aux dommages éventuellement causés.

#### **4.1.5 Risques liés à la concurrence**

S'agissant de son activité de distribution de produits *high-tech* sur Internet, la Société connaît une concurrence croissante. A ce titre, divers acteurs déjà présents sur le marché ou de nouveaux entrants pourraient compromettre les perspectives de croissance de la Société.

La Société est l'un des leaders sur le marché français de la vente en ligne de produits informatiques et électroniques grand public. Son positionnement stratégique de multi-spécialiste devrait lui permettre d'être mieux à même que certains de ses concurrents spécialisés de profiter des opportunités de croissance des différents marchés de produits *high-tech* (informatique, photo et vidéo numériques, hi-fi, son numérique) sur lesquels elle est présente. De même, le développement d'une marque serait un processus long et coûteux constituant ainsi une barrière à l'entrée pour tout nouvel entrant sur ce marché.

Toutefois, des distributeurs traditionnels, comme la FNAC, Darty, Casino ou Auchan se sont déjà positionnés sur le marché de la distribution en ligne en développant des sites Internet dédiés à la vente de leurs produits (voir chapitre 6 du Document de Référence) ou en rachetant des sites *pure players*. D'autres acteurs de l'économie traditionnelle aux moyens financiers importants, conscients des parts de marché perdues au profit du commerce électronique, pourraient également chercher à s'y positionner.

En conséquence, et malgré sa position de leader dans le cadre de son activité de distribution en ligne de produits *high-tech*, aucune assurance n'est donnée sur le fait que la Société sera en mesure de faire face à cette concurrence actuelle ou future. Une concurrence croissante pourrait résulter en des baisses de prix, une réduction de la croissance, une réduction des marges ou des pertes de part de marché, ces éléments pouvant chacun avoir des effets défavorables significatifs sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Concernant sa nouvelle activité de *e-commerce* associant des partenaires marchands développée dans le cadre de la création de sa plateforme « *Galerie* » (voir chapitre 6.1.1 du Document de Référence), la Société est à ce jour, à sa connaissance, l'un des seuls acteurs du marché national à proposer une telle offre. Au plan international, un tel concept a également été développé, notamment, par la société Amazon aux Etats-Unis d'Amérique ainsi que par la société Rakuten au Japon.

#### **4.1.6 Risques liés au développement du commerce électronique**

L'essor du commerce électronique a été plus lent en France qu'initialement prévu. Certains freins à l'achat sur Internet sont cependant en train d'être levés grâce au déploiement de l'Internet à haut débit et à la rapidité et au confort de connexion qui en découlent. La sécurisation des transactions, bien qu'acquise depuis l'origine, est maintenant perçue et comprise de la grande majorité des internautes. Par ailleurs, le taux de croissance du nombre d'internautes acheteurs est plus élevé que le taux de croissance du nombre d'internautes, les nouveaux internautes passant plus rapidement qu'avant à l'acte d'achat.

Toutefois, aucune assurance ne peut être donnée que le secteur du commerce électronique parvienne à représenter en France une part du commerce traditionnel comparable à celle que l'on peut constater dans d'autres pays, notamment aux Etats-Unis d'Amérique. Ceci pourrait limiter la croissance de la Société et sa capacité à réaliser ses objectifs.

#### **4.1.7 Dépendance vis-à-vis des comparateurs de prix**

Les sites de comparateurs de prix proposent aux internautes une liste de sites marchands partenaires proposant les produits recherchés. Le classement et la visibilité des réponses proposé aux internautes dépend à la fois des prix des produits proposés par les sites marchands mais aussi de la qualité des liens juridiques et commerciaux développés par ceux-ci avec le site comparateur de prix. A ce jour, la Société a passé des contrats avec plusieurs comparateurs de prix qui représentent, selon les périodes, 10 à 20% des commandes sur son site. La politique marketing développée par la Société vise à lui permettre de se prémunir contre un risque de dépendance excessive à l'égard des comparateurs de prix en ayant recours autant que possible à des campagnes promotionnelles directes favorisant la fidélisation de la clientèle.

Néanmoins, il ne peut être exclu que l'absence de produits vendus par la Société dans les classements des principaux sites de comparateurs de prix puisse avoir un effet défavorable significatif sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

#### **4.1.8 Dépendance vis-à-vis de prestataires de services**

La Société travaille régulièrement avec un certain nombre de prestataires de services qui ont un rôle important dans l'activité de la Société (hébergement du site Internet, transport de colis, logistique et sécurisation des paiements).

Pour l'hébergement de son site Internet, la Société fait appel à deux prestataires de services qui travaillent en redondance, ce qui lui permet d'assurer une continuité de disponibilité du site Internet par la prise en charge immédiate des requêtes sur un serveur de secours, en cas de défaillance du site principal.

Pour le transport de ses colis, la Société utilise les services de cinq transporteurs et est donc capable de couvrir la défaillance de l'un d'eux dans un délai raisonnable.

En matière de logistique, la Société a recours à un seul prestataire de services. Toutefois, compte tenu de son expérience dans le changement de logisticien, la Société considère que la défaillance du prestataire assurant la logistique ne serait pas susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière ou ses résultats.

En matière de sécurisation des paiements, la Société a également recours à un seul prestataire de services. Elle considère toutefois être en mesure de faire face à une défaillance momentanée par un stockage temporaire des données de paiement.

Néanmoins, la Société considère que la dégradation du service rendu par ces prestataires ou la rupture brutale des relations contractuelles avec ces prestataires de services pourrait limiter temporairement sa capacité à réaliser ses objectifs et pourrait avoir un effet négatif sur sa situation financière ou ses résultats.

#### **4.1.9 Risques liés à l'approvisionnement et aux fournisseurs**

La Société offre une large gamme de produits et s'approvisionne auprès de nombreux fournisseurs. Le montant des achats effectués auprès du premier fournisseur de la

Société (un grossiste) représente 8,4% du montant total des achats effectués auprès de l'ensemble des fournisseurs de la Société. Il n'existe aucune dépendance vis-à-vis de l'un quelconque d'entre eux.

Cependant, le marché de la distribution en ligne sur lequel intervient la Société peut connaître des effets de mode sur certains produits phares, créant une dépendance passagère. La Société estime que le risque lié à des difficultés d'approvisionnement ou à l'absence de ces produits dans son offre, serait nécessairement limité dans le temps et, surtout, affecterait ses concurrents de la même façon. Néanmoins il ne peut être totalement exclu que cela puisse avoir un effet défavorable significatif sur l'image de la Société qui a fondée sa stratégie commerciale sur la meilleure offre de produits et, à terme, sur son activité, sa situation financière ou ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

#### **4.1.10 Risques liés aux innovations technologiques**

L'activité de la Société est principalement fondée sur la vente de produits informatiques et électroniques grand public. Un des succès de ce marché repose sur le renouvellement régulier des gammes de produits grâce aux innovations technologiques. Cette dépendance pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs si les industriels décidaient de réduire ou étaient limités dans le développement de nouveaux produits. En outre, et bien que la Société ait dans le passé su anticiper l'évolution du marché et les goûts des consommateurs, aucune assurance ne peut être donnée que tel sera le cas à l'avenir.

#### **4.1.11 Risques liés à la baisse des prix des produits informatiques et électroniques grand public**

La Société vend des produits informatiques et électroniques grand public dont les prix ont tendance à baisser en raison notamment de l'importance croissante des volumes de vente d'une technologie donnée et des évolutions rapides des innovations technologiques successives. Cette baisse continue des prix est compensée actuellement par une augmentation régulière des volumes et par l'innovation technologique qui renchérit les nouveaux produits offerts. Dans l'éventualité où les volumes ne compenseraient plus la baisse des prix, la Société pourrait connaître une baisse de son activité en valeur, susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

#### **4.1.12 Risques liés aux clients**

Par son positionnement sur un marché grand public, la Société a un portefeuille clients très important où aucun d'entre eux ne représente un pourcentage significatif de son chiffre d'affaires.

La Société n'est que très faiblement exposée au risque d'impayé des commandes client, dans la mesure où elles sont débitées au moment de l'expédition des produits pour l'activité High-Tech ou à la commande pour l'activité Galerie. Ainsi, l'expédition ne peut avoir lieu que si la transaction bancaire a été accomplie avec succès. Cependant, la

Société propose à ses clients particuliers le paiement par carte bancaire en trois fois, s'exposant ainsi au risque d'impayé. La Société n'a pas jugé utile de souscrire un contrat d'assurance concernant les transactions en ligne. La Société ayant une activité très réduite dans le secteur de la vente aux entreprises et aux établissements publics, elle n'est que très peu exposée aux risques d'encours clients. Toutefois, la Société ne peut garantir que de telles modalités de paiement et que le taux d'impayés actuel de la Société pourraient être maintenus à des niveaux aussi bas, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa trésorerie, sa situation financière ou ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Afin de se prémunir contre le risque de fraude à la carte bancaire, la Société a mis en place une cellule de vérification des commandes. La Société étudie par ailleurs toutes les opportunités de réduire en amont ce risque d'utilisation frauduleuse de cartes (CVV2 et autres critères d'identification de l'internaute). Grâce à la combinaison de ces actions, le taux de fraude est bas. Cependant, il ne peut être garanti que le taux de fraude pourra être maintenu à son niveau actuel, et une augmentation de ce même taux pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la trésorerie, la situation financière ou les résultats de la Société ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

#### **4.1.13 Risques liés aux grèves des transports ou des services postaux**

Alors que le processus de passation de commandes se gère exclusivement en ligne, la livraison des biens commandés demeure pour sa part tout à fait traditionnelle. A ce titre, à la date d'enregistrement du Document de Référence, 59% des colis provenant de la Société sont livrés par La Poste.

Dès lors, un mouvement de grève touchant le secteur des transports ou le service postal pourrait conduire à un allongement non maîtrisé des délais de livraison et affecter la réputation de la Société. Afin d'essayer de se prémunir contre ces risques, qui toucheraient également ses concurrents s'ils étaient avérés, la Société dispose de la possibilité de faire appel à différents transporteurs et peut, en cas de grèves localisées et du fait de son statut de grand compte à La Poste, bénéficier de plates-formes de contournement proposées par La Poste.

#### **4.1.14 Risques liés aux acquisitions ou investissements**

Bien que la Société n'envisage pas en l'état actuel de sa stratégie de procéder à des acquisitions ou des investissements dans son secteur d'activité, (voir chapitre 5 du Document de Référence), elle pourrait être amenée à réaliser des acquisitions ou des investissements dans des secteurs connexes. Aucune garantie ne peut être donnée sur le fait que la Société parviendra à intégrer avec succès les sociétés acquises, à dégager les synergies escomptées, à maintenir les normes, contrôles, procédures et politiques uniformes, à maintenir de bonnes relations avec le personnel des entités acquises à la suite de changement de direction ni que les revenus supplémentaires générés par chaque acquisition pourront justifier le prix payé pour cette acquisition. Un échec de ces intégrations pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Une partie de ces acquisitions et investissements pourrait faire l'objet d'une rémunération par remise d'actions de la Société, ce qui pourrait avoir un effet dilutif sur la situation de ses actionnaires. Ces acquisitions et investissements, qu'ils soient rémunérés en espèces ou en actions, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

#### **4.1.15 Risques liés à une capacité à gérer une croissance rapide**

La Société s'adressant à une clientèle principalement constituée de particuliers, la croissance de son chiffre d'affaires lui impose des efforts permanents de rationalisation des opérations afin que la qualité de service demeure irréprochable sans obérer sa rentabilité.

Ainsi, en cas de surcroît d'activité exceptionnel et imprévisible, le fonctionnement logistique de la Société pourrait être perturbé ce qui serait susceptible de porter atteinte à l'image de la Société.

Par ailleurs, les ressources disponibles de la Société pourraient s'avérer inappropriées au regard des objectifs de croissance qu'elle envisage. Au fur et à mesure que sa base de clients augmentera, la Société devra davantage investir dans ses ressources technologiques, ses infrastructures, ainsi que dans d'autres secteurs opérationnels, tout particulièrement en matière de services clientèle, ventes et marketing qui sont autant d'éléments essentiels à sa réussite future. Si la Société n'est pas en mesure de maîtriser sa croissance, la qualité de ses services et du support clients pourrait en être affectée, ainsi que son activité.

Le succès futur de la Société dépend donc, entre autres, de sa capacité à :

- réagir efficacement à une concurrence et une dynamique de marché qui évoluent rapidement et savoir maîtriser les effets de toute opération de croissance externe réalisée par ses concurrents ;
- accroître la notoriété de sa marque et la fidélisation de ses clients ;
- poursuivre son action en matière de formation, de motivation et de fidélisation de ses collaborateurs ;
- attirer et intégrer de nouveaux talents ;
- et développer et améliorer ses procédures opérationnelles, financières, comptables et autres systèmes et contrôles internes.

Dans ce cadre, afin d'accompagner la professionnalisation de ses métiers, Rue du Commerce a renforcé ses équipes marketing et informatique.

#### **4.1.16 Risques liés au développement de la nouvelle plate-forme de e-commerce de la Société**



La Société a mis en place au mois de juillet 2007 sa nouvelle plateforme de e-commerce qui consiste à présenter et vendre les produits de milliers de sites marchands partenaires. Ce nouveau modèle économique a été développé dans le cadre d'une stratégie et d'un concept technique novateur.

A cet égard, la réussite de cette nouvelle activité est notamment liée à la capacité de la Société à identifier et associer des marchands partenaires disposant de produits susceptibles d'intéresser les consommateurs.

Ainsi, malgré les tests positifs réalisés par la Société avant la mise en œuvre de ce nouveau concept (voir paragraphe 6.1.1 du Document de Référence), aucune assurance ne peut être donnée quant à la capacité de la Société à développer de façon satisfaisante cette nouvelle activité.

## **4.2 Risques liés à l'organisation de la Société**

### **4.2.1 Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs-clés**

Le succès de la Société repose notamment sur l'expérience et l'implication de ses principaux dirigeants. La Société s'est, en particulier, largement appuyée sur ses deux fondateurs Gauthier Picquart (président du conseil d'administration et directeur général) et Patrick Jacquemin (directeur général délégué et administrateur) pour le développement de son activité ainsi que pour la définition et la mise en œuvre de sa stratégie. L'équipe dirigeante bénéficie d'une très grande expérience du marché dans lequel la Société exerce son activité.

Si la Société venait à perdre les services d'un ou plusieurs de ses dirigeants, en particulier de Gauthier Picquart et/ou de Patrick Jacquemin, ou en cas d'indisponibilité prolongée de ces derniers, la Société pourrait rencontrer des difficultés pour les remplacer et ses activités pourraient s'en trouver ralenties, ou sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs en être affectés.

Par ailleurs, les succès futurs de la Société dépendent de sa capacité à retenir et à motiver ses collaborateurs-clés et la Société pourrait ne pas être en mesure d'y parvenir pour maintenir sa compétitivité et sa rentabilité. Cette incapacité pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

### **4.2.2 Dépendance à l'égard des principaux actionnaires**

Les deux fondateurs de la Société, Gauthier Picquart et Patrick Jacquemin, ainsi que les fonds d'investissement Apax Partners et Galiléo exercent une influence déterminante sur la plupart des décisions sociales et notamment celles requérant l'approbation des actionnaires (la distribution des dividendes, la modification des statuts et la décision d'engager des opérations importantes pour la Société). Tout désaccord important entre Gauthier Picquart et Patrick Jacquemin sur la stratégie de la Société pourrait avoir un



effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

En outre, dans l'hypothèse où l'un de ces actionnaires venait à vendre sur le marché un nombre important d'actions de la Société, le cours de l'action pourrait être affecté selon les conditions du marché au moment de la vente, les modalités et le volume de celle-ci, ses motivations et la perception qu'en aurait le public.

### **4.3 Risques de marché**

#### **4.3.1 Risque de taux de change**

La Société n'a aucune position nette dans une quelconque devise étrangère au 31 mars 2008.

La Société estime que le risque de change auquel elle est exposée dans le cadre de son activité n'est pas significatif, dans la mesure où elle réalise plus de 95% de ses achats en euros. En effet, les achats effectués par Rue du Commerce en dollars américains représentent un pourcentage de l'ordre de 3%. La Société répercute intégralement sur son prix de vente les variations éventuelles du dollar. Le chiffre d'affaires, les charges d'exploitation, les dépenses d'investissement, actifs et passifs de la Société sont libellés en euros.

Cependant, une hausse significative du dollar américain au détriment de l'euro pourrait avoir une incidence directe sur les prix des produits et donc sur l'activité de la Société. En effet, la plupart des produits vendus par la Société sont fabriqués en Asie et aux Etats-Unis d'Amérique et sont vendus à des importateurs européens sur la base du dollar américain.

#### **4.3.2 Risque sur actions**

Il n'existe pas de risque significatif lié à une fluctuation du marché boursier dans la mesure où la trésorerie de la Société est placée en produits monétaires sans risques, pour les besoins d'une gestion prudente de sa trésorerie.

La Société n'a fait aucun placement en SICAV monétaire dynamique. La totalité des placements sont faits en SICAV régulières.

A l'exception des actions Rue du Commerce détenues au titre du contrat de liquidité signé avec la société Portzamparc (au 30 juin 2008, la Société était propriétaire de 15.863 actions en propre d'une valeur nominale de 0,25 euros chacune et d'une valeur nette comptable de 96.528 euros), Rue du Commerce n'auto détient aucune de ses actions.

#### **4.3.3 Risque de taux d'intérêt et de liquidité**

Historiquement, la Société a financé sa croissance grâce à ses actionnaires, la Société n'ayant recours à l'endettement que de manière ponctuelle et pour financer des projets précis.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008, la Société disposait de facilités de trésorerie accordées à court terme qui n'ont été que partiellement utilisées. Ces facilités de trésorerie, décrites dans le tableau ci-dessous, ne font l'objet d'aucun *covenant*.

Nature de la dette	Taux d'Intérêt (taux variable / taux fixe)	Montant	Echéances	Couvertures
Découvert autorisé LCL	Taux variable	2 millions d'euros <sup>1</sup>	14 octobre 2008	Aucune
Découvert autorisé HSBC	Taux variable	1 million d'euros	Découvert à durée indéterminée	Aucune
Crédit de campagne HSBC	Taux variable	3,5 millions d'euros	31 mars 2008	Aucune
Découvert autorisé Neuflyze OBC <sup>2</sup> ABN AMRO	Taux variable	1 million d'euros	Découvert à durée indéterminée	Aucune

Au 30 juin 2008, la trésorerie nette consolidée de la Société est de 22.254.705,76 euros.

Les facilités de trésorerie accordées par les banques sont renouvelées et renégociées chaque année. Des discussions auront lieu au cours du second semestre 2008 pour renouveler les facilités de trésorerie d'un montant analogue à ceux consentis à l'exercice précédent, permettant de couvrir les besoins de financement maximum estimés pour l'exercice en cours. A ce jour, aucune indication n'a été donnée par les banques partenaires concernant une remise en cause éventuelle des lignes de crédit ayant été accordées.

Compte tenu de sa position de trésorerie, la Société n'est actuellement exposée à aucun risque de liquidité. Pour les mêmes raisons, la Société n'est pas exposée à un quelconque risque de taux d'intérêt et n'a en conséquence, à ce jour, pas mis en place de mesure particulière pour assurer le suivi de la gestion de ce risque.

<sup>1</sup> Pour la campagne 2007/2008, ce montant a été porté à 10 millions d'euros du 15 octobre au 16 janvier.

<sup>2</sup> Ce montant est porté à 3 millions d'euros du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars.

Il est par ailleurs précisé que la Société n'a pas recours à des instruments financiers à terme constitutifs de dérivés de crédits.

#### **4.4 Risques juridiques**

##### **4.4.1 Faits exceptionnels et litiges**

La Société est, ou est susceptible d'être, impliquée dans un certain nombre de procédures juridictionnelles dans le cours normal de ses activités. Des dommages et intérêts sont, ou peuvent être, demandés dans le cadre de certaines de ces procédures.

Le litige suivant concernant la Société est terminé (extinction du délai d'appel) :

- Litige la FNAC : une action judiciaire avait été initiée par la société concurrente FNAC (FNAC S.A. et FNAC Direct), celles-ci réclamant la nomination d'un expert dans le cadre de la contestation d'une publicité comparative. Cette demande a été rejetée en référé. La société FNAC a fait appel de cette décision. Le 23 juin 2006, la Cour d'Appel de Paris a débouté cette dernière de l'ensemble de ses demandes. Par jugement en date du 15 novembre 2007, la Cour de cassation a cassé et annulé l'arrêt rendu le 23 juin 2006, mais seulement en ce qu'il a dit la société FNAC S.A. irrecevable en sa demande. La société FNAC SA disposait d'un délai de 4 mois pour poursuivre son action auprès d'une chambre d'appel, FNAC Direct ne pouvant plus ester en justice.

Aucune provision pour risque n'a jamais été constituée à ce titre.

Le litige suivant concernant la Société est toujours en cours :

- Litige fiscal :

Rue du Commerce s'est vue notifier le 14 novembre 2005 par l'administration fiscale un redressement en matière de TVA au titre des années 2002, 2003 et 2004 d'un montant total de 2 488 milliers d'euros.

A l'appui de sa décision, l'administration fiscale a cru pouvoir remettre en cause le droit à déduction de la TVA que Rue du Commerce avait payée à certains fournisseurs au motif que ceux-ci s'étaient abstenus de la reverser au Trésor Public et faisant état de liens supposés entre Rue du Commerce et ces fournisseurs.

Dans ce cadre, au mois de juillet 2007, l'administration fiscale a mis en œuvre le recouvrement de la rectification de TVA d'un montant de 2.488 milliers d'euros, la Société s'en étant acquitté au mois d'août 2007.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2006, en application des principes et règles comptables en vigueur et par souci de transparence vis-à-vis de ses actionnaires, la société avait décidé de constituer

une provision correspondant à 100% du montant notifié. Cette provision a donc été reprise au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> avril 2007, concomitamment au paiement effectué en août 2007.

Après analyse des fondements de ce redressement, Rue du Commerce estime ne pas être responsable des agissements desdits fournisseurs et a décidé de le contester avec détermination par toutes les voies de recours légales. Rue du Commerce disposant d'un délai de 2 ans à compter de la date de mise en recouvrement, aucune action n'a été intentée pour le moment contre l'administration fiscale. Des discussions sont en cours avec cette dernière.

A cet égard et dans le cadre d'une réflexion de prudence, il est par ailleurs précisé que les dirigeants de la Société sont susceptibles d'encourir, en tant que primo délinquants, une peine pouvant être prononcée par le Tribunal de grande instance de Paris qui, compte tenu de la jurisprudence actuelle, ne saurait aller au-delà de six mois d'emprisonnement avec sursis et 30.000 euros d'amende.

Néanmoins, il apparaît que dans des situations comparables à celles de la Société, (i) l'intention délictuelle sur le plan pénal n'a été prouvée par l'administration fiscale que dans des cas très limités et que (ii) des relaxes ont été obtenues.

Les informations relatives au litige opposant Monsieur Patrick Jacquemin à la SORECOP et COPIE France figurent à la section 16.1.2 du présent Document de Référence.

La Société estime que la nature ou les montants sur lesquels portent les litiges ou situations contentieuses connus ou en cours à ce jour ne justifient pas la constitution d'autres provisions que celles décrites ci-dessus et ne devraient pas affecter sa situation financière consolidée de façon significative en cas d'issue défavorable.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

#### **4.4.2 Droits de propriété intellectuelle et industrielle**

La Société est propriétaire ou dispose valablement des droits d'utilisation des droits de propriété intellectuelle et industrielle, notamment des marques, logos et noms de domaine qu'elle utilise dans le cadre de ses activités. Toutefois, la Société ne peut être certaine que les démarches entreprises en France pour protéger ses droits de propriété intellectuelle et industrielle seront efficaces ou que des tiers ne pourront pas contrefaire, détourner ou faire annuler ses droits de propriété intellectuelle ou industrielle.

Rue du Commerce est titulaire des marques suivantes, qui ont été déposées, dans divers pays, pour désigner différents produits et/ou services des différentes classes de la classification internationale :

- APACH (semi-figurative)
- ATJAZZ (semi-figurative)
- Aujourd'hui, c'est ça le commerce! (semi-figurative)
- Avenida del comercio.es
- Avenue Micro
- cd & co (semi-figurative)
- CIRCL (semi-figurative)
- Delaware (semi-figurative)
- <http://www.rueducommerce.fr>
- Kansas (semi-figurative)
- Kit evolution (semi-figurative)
- Lancez vous dans les affaires!
- larueducommerce
- larueducommerce.com
- L'offre du jour
- Magik (semi-figurative)
- MobilIT (semi-figurative)
- ModernIT (semi-figurative)
- n'bOOK
- OriginalIT (semi-figurative)
- Paseo del comercio.es
- PC BUDGET
- PC d'intégration
- RapidIT (semi-figurative)
- RDC.fr Rue du Commerce
- Rua Do Comércio
- RUE DU COMMERCE
- SITES DE COMMERCE
- SpiritualIT (semi-figurative)
- TC TECHNO CENTER.fr (semi-figurative)
- TechnicIT (semi-figurative)
- TEKNOGLAM
- TOXIK (semi-figurative)
- UNE ADRESSE, TOUT LE HIGH TECH
- WEBMERCIAL
- [www.Calle del Comercio.es](http://www.Calle del Comercio.es) (semi-figurative)
- [www.RuadoComércio.com](http://www.RuadoComércio.com) (semi-figurative)
- [www.RuadoComércio.pt](http://www.RuadoComércio.pt) (semi-figurative)
- [www.ruedespromos.com](http://www.ruedespromos.com) (semi-figurative)
- [www.ruedesPromotions.com](http://www.ruedesPromotions.com) (semi-figurative)
- [www.rue des Soldes.com](http://www.rue des Soldes.com) (semi-figurative)

- www.Rue du Commerce.fr (semi-figurative)
- www.rueducommerce.com
- Un point c'est tout (semi-figurative)
- Un point pour tout (semi-figurative)
- La garantie Zen

Il n'existe pas d'autre marque enregistrée dont la Société soit titulaire au jour du dépôt du Document de Référence.

Etant donné l'importance de la reconnaissance des marques de la Société, toute contrefaçon ou détournement de ce type pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

#### **4.4.3 Réglementation et risques liés à son évolution**

La Société n'est soumise à aucune autorisation préalable d'exploitation. Toutefois, elle est soumise aux dispositions législatives et réglementaires applicables aux activités de commerce électronique.

Les principales dispositions et obligations légales applicables en France à l'activité de commerce électronique de la Société sont les suivantes :

- la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée, notamment, par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 et la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 imposant une obligation de déclaration ou de demande d'autorisation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) pour tout traitement automatisé ou non de données à caractère personnel contenues ou appelées à figurer dans des fichiers de la Société ainsi qu'un ensemble d'autres obligations relatives à la collecte, au traitement et à la conservation de ces données. Une sensibilité accrue du public sur ces questions de protection de la vie privée et des données personnelles et des changements dans la législation auxquels la Société pourrait avoir à se conformer pourraient limiter sa capacité à utiliser de telles informations personnelles pour son activité et, plus généralement, affecter la perception d'Internet par le public en tant que marché de biens et services. Cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs ;
- les articles L. 121-16 et suivants du Code de la consommation, issus de l'ordonnance 1001-741 du 23 août 2001 transposant la directive 97/7 du 20 mai 1997 concernant la protection des consommateurs en matière de contrats conclus à distance, mettant notamment à la charge du vendeur des obligations spécifiques en matière d'information préalable et précisant le droit de rétractation du consommateur en matière de vente à distance ;

- la loi du n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique (la « **LCEN** ») venant transposer la Directive communautaire 2000/31/CE du 8 juin 2000, relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, et notamment du commerce électronique, dans le marché intérieur (dite « directive sur le commerce électronique »).

La LCEN énonce un ensemble de règles applicables spécifiquement au commerce électronique, dont notamment :

- la responsabilité de plein droit du vendeur à l'égard de l'acheteur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par le vendeur ou d'autres prestataires à moins que l'inexécution ne résulte du fait de l'acheteur, d'un fait extérieur et imprévisible, du fait d'un tiers étranger à l'exécution du contrat soit à un cas de force majeure ;
  - l'obligation de faire apparaître un ensemble de mentions dites « légales » concernant la personne éditant à titre professionnel un service de communication au public en ligne et son fournisseur d'hébergement ;
  - l'obligation d'informer les consommateurs concernant notamment son identité et le prix des produits ou services proposés, les conditions contractuelles, les différentes étapes à suivre pour la conclusion du contrat et les moyens techniques permettant de corriger les données communiquées avant la conclusion définitive du contrat ;
  - l'obligation de permettre au consommateur de pouvoir corriger d'éventuelles erreurs dans sa commande avant de la confirmer et l'obligation pour le vendeur de confirmer au consommateur la commande passée ;
  - l'obligation de conserver le contrat passé par voie électronique pendant une durée de 10 ans pour tout contrat d'un montant supérieur à 120 Euros (décret n°2005-137 du 16 février 2005) ;
  - les obligations particulières relatives à la passation de contrats électroniques au moyen de courriers (Ordonnance n°2005-674 du 16 juin 2005).
- l'ordonnance n° 2005-136 du 17 février 2005 relative à la garantie de conformité du bien au contrat due par le vendeur au consommateur, qui apporte trois modifications importantes au droit applicable à la vente d'un professionnel à un consommateur :
    - elle crée une nouvelle garantie légale de conformité et de garantie contre les vices cachés qui se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien (articles L. 211-4 et suivants du Code de la consommation) ; et

- elle crée une présomption simple d'existence du défaut de conformité lors de la délivrance pendant les six premiers mois qui suivent ladite délivrance (article L. 211-7 du Code de la consommation).
- la loi n° 2008-3 du 3 janvier 2008, pour le développement de la concurrence au service des consommateurs (dite loi "Chatel") qui impose une série de nouvelles mesures dans le domaine des communications électroniques. Ces mesures concernent notamment la vente à distance et les acteurs du e-commerce :
  - Création de l'obligation pour le professionnel, d'indiquer avant la date de conclusion d'un contrat passé à distance, la date à laquelle il exécutera sa prestation ou livrera le bien. A défaut, il sera réputé devoir exécuter le contrat dès la conclusion de celui-ci (article L.121-20-3 du Code de la consommation) ;
  - Une assistance non surtaxée : les moyens de communication permettant au consommateur de suivre l'exécution de sa commande, d'exercer son droit de rétractation ou de faire jouer la garantie ne doivent supporter que les coûts de communications, à l'exclusion de tout coût complémentaire spécifique (article L. 121-19 du Code de la consommation). Par ailleurs, doivent notamment être indiquées les « coordonnées téléphoniques permettant d'entrer effectivement en contact » avec le professionnel ;
  - Obligation d'informer le consommateur, non seulement de l'existence d'un droit de rétractation, mais également de "ses limites éventuelles ou, dans le cas où ce droit ne s'applique pas", de son absence (article L. 121-18 du Code de la consommation) ;
  - En cas d'exercice du droit de rétractation, obligation pour le professionnel de rembourser au consommateur la totalité des sommes versées, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours suivant la date à laquelle ce droit a été exercé (article L. 120-20-1 du Code de la consommation).

L'évolution de la législation et de la réglementation applicable à l'activité de commerce électronique en France tend ainsi à une protection accrue du consommateur.

La Société estime avoir suffisamment anticipé et intégré ces évolutions, et que celles-ci ne devraient générer d'effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Néanmoins des modifications rapides et/ou importantes de la législation et/ou de la jurisprudence française ou européenne pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société ou sur sa capacité à réaliser ses projets et/ou objectifs.

#### **4.5 Assurance et couverture des risques**



La Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques liés à son activité et susceptibles d'être assurés, sous réserve des franchises ou exclusions usuelles imposées par le marché.

La Société a souscrit plusieurs polices d'assurances dont les principales sont les suivantes :

- assurance responsabilité civile exploitation exclusivement : cette police couvre la responsabilité civile de la Société au titre de l'exploitation de ses activités dans ses locaux exclusivement pour un montant de 8.000.000 euros (non indexé, par sinistre) tout dommages confondus et avec les limites particulières suivantes :
  - (i) tous dommages résultant de la faute inexcusable (1.000.000 euros par an),
  - (ii) tous dommages matériels garantis et dommages immatériels qui en résultent directement (1.600.000 euros par sinistre),
  - (iii) tous dommages causés aux biens confiés et/ou prêtés (100.000 euros par sinistre),
  - (iv) vols, abus de confiance, escroqueries et/ou détournements des préposés ou négligences facilitant un vol (35.000 euros par sinistre),
  - (v) tous dommages immatériels consécutifs (350.000 euros par sinistre),
  - (vi) atteinte à l'environnement d'origine accidentelle (650.000 euros par an) ;

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008, la prime versée par la Société relative à la police d'assurance s'est élevée à 4.000,73 euros ;

- assurance tous risques informatiques : cette police couvre les dommages causés à l'ensemble des matériels informatiques, bureautiques, télématiques et des équipements fixes de service. Le montant assuré pour les dommages aux biens s'élève à 750.000 euros pour les dommages causés à l'intérieur des locaux, 15.000 euros pour les risques de transport et 95.970 euros pour les pertes financières.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008, la prime versée par la Société relative à la police d'assurance s'est élevée à 2.795,82 euros ;

- assurance multirisques professionnelle (usage de bureaux exclusivement) : ces polices couvrent les dommages causés au contenu des locaux de la Société situés à Lyon, à Saint-Ouen et à Aix-en-Provence par l'incendie, le vol, le vandalisme, les dégâts des eaux et les bris de glace. Concernant les locaux de Lyon, chaque risque garanti est plafonné à 2.496 euros en cas d'incendie, 1.498 euros en cas de vol ou de dégâts des eaux et 1.198 euros en cas de bris de glace. Concernant les locaux de Saint-Ouen, chaque risque garanti est plafonné à 61.954 euros en cas d'incendie, 25.814 euros en cas de vol ou de dégâts des eaux et 6.011 euros en cas de bris de glace. Concernant les locaux d'Aix-en-Provence, chaque risque garanti est plafonné à 20.652 euros en cas d'incendie, 10.326 euros en cas de vol ou de dégâts des eaux et 4.130 euros en cas de bris de glace.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008, la prime versée par la Société relative à la police d'assurance s'est élevée à 2.756,58 euros ;

- assurance responsabilité professionnelle des dirigeants : cette police couvre la responsabilité civile des dirigeants de la Société, de ses filiales et des employés mis en cause avec un dirigeant dans le cadre d'une réclamation, pour les fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions. Cette police est étendue dans le cadre des réclamations liées aux rapports sociaux ainsi qu'aux prestations de consultants en gestion de crise survenue pendant la période d'assurance. Le montant garanti est plafonné à 3.000.000 euros.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008, la prime versée par la Société relative à la police d'assurance s'est élevée à 14.569,15 euros.

- assurance Multirisques : cette police couvre les risques exclusivement limités aux stocks de la Société dans la limite de 55 millions d'euros pour les capitaux assurés, dans les cas suivants : incendie, foudre et explosions, chute d'avion, choc de véhicule, tempêtes, dégâts des eaux, attentats et vandalisme.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008, aucune prime n'a été versée par la Société relative à cette police d'assurance.

- assurance Auto-mission : cette police couvre les dommages causés à l'occasion d'un accident avec un véhicule personnel dans le cadre d'une utilisation professionnelle dans la limite de 30.000 euros par sinistre.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008, le montant annuel de cette police, souscrite par la Société au mois d'avril 2008, s'élève à 1.144,31 euros.

La Société n'a pas souhaité souscrire à une police d'assurance perte d'exploitation.

La Société estime que ces garanties prennent en compte la nature des risques encourus par elle et sa filiale et sont en adéquation avec les capacités des offres actuelles du marché de l'assurance pour des structures de taille et d'activité similaires.

#### **4.6 Risques industriels et environnementaux**

La Société n'est soumise à aucun risque environnemental lié à des rejets toxiques au stockage de matières dangereuses. La Société et son prestataire logistique sont responsables de l'élimination des déchets d'emballages reçus des fournisseurs, qui sont soit recyclés, soit enlevés par les sociétés spécialisées.

A cet égard, la directive 2002/96/CE relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), parue au Journal officiel de l'Union Européenne du 13 février 2003, impose notamment aux distributeurs de produits d'équipement électriques et électroniques l'obligation de proposer la reprise gratuite de l'ancien appareil lors de la vente d'un nouvel appareil similaire. La directive susvisée a été transposée en droit français par le décret n°2005-829 du 20 juillet 2005 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces

équipements, ainsi que par l'insertion de l'article L.541-10-2 du Code de l'environnement par la loi n° 2005-1720 du 30 décembre 2005. Ces dispositions fixent notamment les obligations des producteurs et distributeurs en matière de collecte et de traitement des déchets susmentionnés.

Dans ce cadre, afin de se conformer à ses obligations législatives et réglementaires en matière de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques, la Société a conclu un contrat avec la société Eco-Systèmes, société ayant été agréée par arrêté conjoint des Ministères concernés daté du 9 août 2006 et publié au Journal Officiel le 12 août 2006, dans le cadre duquel cette dernière s'engage notamment à procéder ou faire procéder pour le compte de la Société à la collecte, à l'enlèvement et au traitement des déchets mentionnés ci-dessus.

A cet égard, une évolution de la réglementation vers une responsabilité croissante du fournisseur dans la collecte des déchets pourrait engendrer des coûts supplémentaires pour la Société et avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

## **CHAPITRE 5      INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR**

### **5.1      Histoire et évolution de la Société**

#### **5.1.1      Raison sociale et nom commercial de la Société**

La dénomination sociale et le nom commercial de la Société est : « Rue du Commerce ».

#### **5.1.2      Lieu et numéro d'enregistrement de la Société au registre du commerce et des sociétés, code APE, code SIRET**

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 422 797 720.

Le code APE de la Société est 4791B et son numéro SIRET est le 422797720 00030.

#### **5.1.3      Date de constitution et durée de la Société**

La Société a été constituée le 27 avril 1999, pour une durée de quatre-vingt dix neuf ans, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 26 avril 2098, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

#### **5.1.4      Siège social, forme juridique de la Société et législation régissant ses activités**

Le siège social de la Société est situé 44-50, avenue du Capitaine Glarner à Saint-Ouen (93400).

Son numéro de téléphone est le 01 41 66 18 00.

La Société est une société anonyme de droit français à conseil d'administration régie par les lois et règlements français en vigueur et notamment par le livre II du Code de commerce et le décret n°67-236 du 23 mars 1967 ainsi que par ses statuts.

#### **5.1.5      Historique**

##### **Création (1999 – 2000)**

La Société est créée en avril 1999 par Patrick Jacquemin et Gauthier Picquart avec pour objet de distribuer des produits informatiques et électroniques grand public par Internet. Le site [www.rueducommerce.com](http://www.rueducommerce.com) est mis en ligne le 9 août 1999 avec environ 9.000 références, essentiellement informatiques. La Société compte un effectif de 5 personnes.

Confortée par le succès de ses ventes (en septembre 1999, un mois après sa mise en service, la Société a généré un chiffre d'affaires d'environ 122.000 euros) mais consciente que la concurrence est vive et qu'il faut faire connaître rapidement la marque et le site [www.rueducommerce.com](http://www.rueducommerce.com), la Société lève des capitaux auprès de *business*

*angels* et de sociétés de capital risque, s'engage dans une campagne de communication dynamique et procède à des recrutements significatifs, comptant un effectif de près de 30 personnes fin 1999.

Le premier exercice, clos le 31 mars 2000, se solde par un chiffre d'affaires de 3 millions d'euros, une perte de 3 millions d'euros et un effectif d'environ 50 personnes.

L'exercice clos le 31 mars 2001 est consacré à l'accroissement de la notoriété de la Société et à l'accroissement de ses parts de marché, et se solde par un chiffre d'affaires de 15 millions d'euros et une perte de 7,6 millions d'euros.

### **Vers la rentabilité (2001 – 2002)**

En juin 2001, Rue du Commerce acquiert la société CD & Co (6 millions d'euros de chiffre d'affaires) principalement positionnée sur la vente de logiciels par catalogue et sur Internet. Cette acquisition permet d'accroître le chiffre d'affaires et les effectifs qui atteignent désormais 120 personnes.

L'exercice clos le 31 mars 2002 se solde par un chiffre d'affaires de 22 millions d'euros et une perte de 5,1 millions d'euros.

Après cette phase initiale de création et d'investissement, la Société se fixe pour objectif d'être à l'équilibre avant la fin de l'exercice clos le 31 mars 2003. Pour y parvenir, elle restructure la Société en (i) abandonnant son activité *Business to Business* (B to B), (ii) améliorant sa politique de développement commercial (lancement de promotions, offres journalières,...), (iii) rationalisant sa politique d'achats, sa gestion et ses dépenses (notamment de communication), et (iv) réduisant ses effectifs, qui passent de 120 à 65 personnes.

Dès octobre 2002, les efforts accomplis permettent à la Société d'atteindre l'équilibre financier. Les équipes ont atteint leur objectif sans pour autant brider le développement : l'exercice clos le 31 mars 2003 se solde par un chiffre d'affaires de 45 millions d'euros, en hausse de 100% par rapport à l'exercice précédent, et un résultat net positif de 100.000 euros.

### **Croissance accélérée et rentable (depuis 2003)**

L'exercice 2003-2004 est celui du renforcement de la notoriété de la marque et de la Société en tant que distributeur spécialiste de produits informatiques et électroniques grand public, grâce à une politique commerciale agressive (mise en place de services, achats d'impulsions...), et au développement de nouvelles gammes de produits (téléphonie, DVD...).

L'exercice clos le 31 mars 2004 se solde par un chiffre d'affaires de 108,7 millions d'euros, en hausse de 140% par rapport à l'exercice précédent, et un résultat net positif de 2,7 millions d'euros.

La Société continue de croître rapidement, orientant sa stratégie sur un renforcement de son offre de produits, de prix et de services (lancement en juin 2004, de son offre « 3

fois sans frais » permettant à un acheteur de payer en 3 mensualités sans frais toute commande supérieure à un certain montant, campagne de publicité comparative en novembre 2004...). Cette stratégie permet à la Société d'homogénéiser davantage la répartition de son chiffre d'affaires entre ses différentes gammes de produits. La part des produits informatiques et de mobilité passe ainsi de 60% du chiffre d'affaires en 2002 à 52% en 2004.

L'exercice clos le 31 mars 2005 se solde par un chiffre d'affaires de 178,6 millions d'euros, en hausse de plus de 63% par rapport à l'exercice précédent, et un résultat net positif de 7,8 millions d'euros (comprenant l'activation d'une charge d'impôt différé à hauteur de 2,6 millions d'euros et la prise en compte d'une charge de 0,5 million d'euros liée à l'attribution de BSPCE, conformément aux normes IFRS), en hausse de 188% par rapport à l'exercice précédent. Le taux de croissance du chiffre d'affaires de la Société est significativement plus élevé que celui du secteur (la croissance moyenne de l'activité pour le commerce en ligne en 2004 est de 53%. (Source : FEVAD (Fédération des entreprises de vente à distance) – Estimations 2005 Chiffres clés).

La Société s'introduit sur l'Eurolist d'Euronext en septembre 2005. L'exercice clos le 31 mars 2006 se traduit par une poursuite de la croissance (+26% de croissance du CA), dans un contexte de marché toujours porteur. Cependant, les conditions de marchés se sont sensiblement modifiées, avec un renforcement de la concurrence, et une période moins porteuse en matière d'innovations technologiques que les années précédentes (apparition des appareils photos numériques, des lecteurs DVD, des baladeurs MP3). En raison d'une diminution du taux de marge brute, notamment sur le deuxième semestre, le résultat opérationnel courant est en recul par rapport à l'exercice précédent à 3,4 millions d'euros. En raison du passage d'une provision de 2,5 millions d'euros pour litige fiscal (voir chapitre 4 –facteurs de risques), et des frais d'introduction en Bourse (pour 1 million d'euros), le résultat net de l'exercice ressort à - 1 million d'euros.

L'exercice clos au 31 mars 2007 se solde par un chiffre d'affaires de 269,2 millions d'euros, en hausse de 19,2% par rapport à l'exercice précédent, pour un résultat opérationnel courant de 0,7 million d'euros et un résultat net après impôts positif de 0,3 million d'euros. Par ailleurs, le deuxième semestre de l'exercice clos au 31 mars 2007 marque une rupture avec la tendance dégagée au cours des exercices précédents qui étaient caractérisés par une forte croissance mais une dégradation de la marge. En effet, la progression du chiffre d'affaires de la Société s'est accompagnée d'une réflexion stratégique engagée au cours du premier semestre dudit exercice. Cette réflexion a abouti en une évolution du modèle de Rue du Commerce visant à privilégier une croissance maîtrisée et rentable de l'activité, en recentrant cette dernière sur les produits présentant une marge plus importante, en développant les offres de services associés et en mettant en place une régie interne de publicité. D'autre part, la Société a également fait évoluer sa politique de frais de port et mis en place des frais de dossier lors du choix par le consommateur d'un financement en « trois fois ».

L'exercice clos au 31 mars 2008 se solde par un chiffre d'affaires de 309,1 millions d'euros, en hausse de 14,8% par rapport à l'exercice précédent, pour un résultat opérationnel courant de 3,5 million d'euros et un résultat net après impôts positif de 2,8 million d'euros.

En continuité de la réflexion stratégique menée au cours de l'exercice précédent, une nouvelle plateforme de e-commerce consistant à présenter et vendre les produits de milliers de sites marchands partenaires a été lancée par la Société à compter du mois de juillet 2007 (Catégories accessibles sur le site [www.rueducommerce.com](http://www.rueducommerce.com)). Au 31 mars 2008, près de 450 sites ont rejoint la Galerie offrant ainsi un référencement de plus de 200.000 produits. Depuis novembre 2007, le trafic mensuel de la Galerie a doublé, permettant aux sites marchands partenaires de réaliser des chiffres d'affaires significatifs. En 2008, la Société entend poursuivre le modèle de croissance rentable mis en œuvre depuis près de 18 mois autour des produits *high tech*, des services et de la Galerie.

## **5.2 Investissements**

### **5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices**

L'activité de la Société est par nature peu capitalistique. L'activité logistique est sous traitée à un prestataire spécialisé et ne génère de ce fait pas d'investissement. Les seuls investissements supportés par la Société au cours des trois derniers exercices sont constitués par des investissements informatiques (serveurs, logiciels ou systèmes téléphoniques).

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008, les investissements se sont élevés à 794 milliers d'euros.

### **5.2.2 Principaux investissements en cours**

Afin d'accompagner le développement de sa nouvelle plateforme de e-commerce « Galerie », la Société s'est dotée de locaux supplémentaires et entend également procéder à de nouveaux recrutements.

Par ailleurs, la Société a mis en place un nouveau logiciel comptable au cours de l'exercice 2007.

### **5.2.3 Principaux investissements ayant fait l'objet d'engagements fermes de la part des organes de direction**

Néant.

## CHAPITRE 6      APERCU DES ACTIVITES DE LA SOCIETE

### 6.1      Principales activités de la Société

#### 6.1.1    Offre de produits et services

La Société a une position de leader de la distribution en ligne de produits informatiques et électroniques grand public en France. Son site [www.rueducommerce.com](http://www.rueducommerce.com) offre une large gamme de produits composée essentiellement de produits informatiques, photo et vidéo numérique, hifi et son numérique ainsi que de nombreux services associés, le tout à des prix très compétitifs.

#### Produits

Le site [www.rueducommerce.com](http://www.rueducommerce.com) propose un choix complet de plus de 10.000 références de produits à la pointe de l'innovation technologique parmi les plus grandes marques à des prix compétitifs. Le tableau ci-dessous illustre la répartition du chiffre d'affaires en fonction des principales catégories de produits vendus :

	<b>Exercice clos le 31 mars 2006 (en normes IFRS)</b>	<b>Exercice clos le 31 mars 2007 (en normes IFRS)</b>	<b>Exercice clos le 31 mars 2008 (en normes IFRS)</b>
<i>En % du chiffre d'affaires</i>			
Informatique & Téléphonie	51%	51%	52%
Photo et vidéo numériques	25%	21%	17%
TV, lecteurs DVD, MP3 & Hi Fi	15%	16%	17%
Autres	9%	12%	14%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

#### Services

Au cours des années passées, la Société a souvent été pionnière dans le domaine des services proposés en pratiquant une politique de prix et de services innovante, visant à offrir à ses clients le niveau de service le plus élevé, comparable à celui proposé par les acteurs de la distribution traditionnelle les plus dynamiques en la matière.

La Société a ainsi développé son offre de service dans les domaines suivants :

- (i) le conseil avant vente (aide à la commande, choix des produits...) :
  - un service téléphonique de conseil (ligne surtaxée pour le client : 0,34 euro / min) ;
  - mise à disposition d'un système de notation des produits de la Société ;
  - accès aux résultats de tests effectués par la Société sur un certain nombre de produits;



- existence d'un forum, véritable lieu d'échange entre les clients et/ou les visiteurs du site ;
- (ii) le confort d'achat :
- une transparence totale sur la disponibilité des produits : le site affiche en temps réel le niveau des stocks disponibles. Environ 80% des produits vendus chaque jour sur le site sont en stock ;
  - un suivi en temps réel de la commande via :
    - un service téléphonique dédié ;
    - une visualisation sur le site avec des liens vers les sites des transporteurs ;
  - une période de rétractation légale étendue contractuellement de 7 à 15 jours ;
- (iii) la souplesse des moyens de paiement :
- 2 moyens de paiement pour l'ensemble des commandes sont acceptés : Cartes bancaire ou mandat cash.
  - 4 moyens de paiement supplémentaires pour les commandes de produits high-tech sont disponibles : Chèques, paiement en 3 fois, carte Edko, carte Aurore, American Express ou Cofinoga.
  - le débit des cartes bancaires se fait pour les produits livrés par RueDuCommerce au moment de l'expédition des commandes, et non à la commande (en partenariat avec ATOS). Rue du Commerce fut l'un des premiers sites en France à pratiquer ce débit à l'expédition de la commande, lui permettant d'éviter tout flux de trésorerie en cas d'annulation d'une commande par un client ;
- (iv) les garanties du service après vente :
- à travers le « Contrat OR » : Ce service permet, en cas de panne du produit pendant la première année suivant l'achat du produit, d'obtenir dès réception et vérification du caractère défectueux du produit par la Société un bon d'achat d'un montant égal à la valeur d'origine du produit. Le prix de ce service se situe entre 3,9% et 6,9% du prix selon la catégorie du produit acheté ;
  - à travers la garantie du constructeur : la réparation des produits est alors assurée par les constructeurs dans un délai qui peut varier, en général entre 4 et 8 semaines. La Société assure alors la logistique en amont et en aval avec le constructeur ;
  - à travers une offre d'extension de garantie, vol et casse.
- (v) l'assurance du meilleur prix : la Société a été le précurseur du « remboursement de la différence » dans le cas où le client trouverait le même produit à un meilleur prix sur un site français concurrent. Ce service apporte une forte notoriété au site sans altérer sa rentabilité.

Au mois de décembre 2006, la Société a mis en place une plate-forme de petites annonces généralistes et gratuites selon le modèle *CtoC* pouvant notamment être mises en valeur par l'emploi de la vidéo. En accédant à cette plateforme, les internautes peuvent acheter et vendre sur le site Internet [www.rueducommerce.com](http://www.rueducommerce.com) tout type de produits et de services sans facturation de commission. Dans le cadre de ce service, la mise en ligne de l'annonce est réalisée directement par le vendeur qui détermine le prix du produit, et toute transaction financière intervient directement entre le vendeur et l'acheteur. Les équipes de RueDuCommerce s'assurent de l'authenticité de l'offre dans le cadre d'une relecture et d'une validation de l'annonce déposée sur le site.

Par ailleurs, RueDuCommerce a également lancé au mois de février 2007 le site [www.teknoglam.com](http://www.teknoglam.com) dédié aux nouvelles tendances High-Tech (accessible sur le site [www.rueducommerce.com](http://www.rueducommerce.com)) qui rassemble les dernières innovations technologiques des plus grandes marques.

#### Plateforme de e-commerce « Galerie »

La Société a développé et mis en place le 27 juillet 2007 une nouvelle plateforme de e-commerce consistant à présenter et vendre les produits de milliers de sites marchands partenaires.

Cette nouvelle plateforme, développée à partir d'un modèle stratégique et d'un déploiement technique très novateur, s'appuie sur les atouts marketing et d'audience du site Internet [www.rueducommerce.com](http://www.rueducommerce.com). Elle permet ainsi aux internautes d'avoir accès à un nombre très important de produits de grande consommation provenant des marchands partenaires dans des domaines aussi variés que la mode, la beauté, la maison et l'électroménager. La Société présente uniquement à la vente les produits détenus en stock par lesdits marchands partenaires.

Dans ce cadre, les achats du client sont centralisés dans un seul panier, permettant un paiement en ligne unique et sécurisé. La commande des clients est ensuite directement transmise par la Société au commerçant concerné qui en assure la livraison, réalise le service après-vente et prend en charge le service client. Le produit de la vente est versé à ce dernier 10 jours après la commande par RueDuCommerce.

La Société prélève une commission variable selon la nature du produit et envisage à terme de fournir des services supplémentaires de *back office* aux « e-commerçants » associés.

Le concept de cette « Galerie » a par ailleurs été testé par RueDuCommerce aux cours des mois de janvier à mai 2007 dans le cadre de la mise en place temporaire du service « RueDesPromotions », regroupant les soldes de sites Internet partenaires, ainsi que d'un partenariat ponctuel réalisé avec un site Internet de niche au cours d'une opération de vente de vêtements. Ces deux tests se sont révélés satisfaisants au niveau technique, commercial et du trafic généré.

Au 31 mars 2008, près de 450 sites ont rejoint la Galerie permettant ainsi de référencer plus de 200.000 produits. Depuis novembre 2007, le trafic mensuel de la Galerie a

doublé, permettant aux sites marchands partenaires de réaliser des chiffres d'affaires significatifs.

Ainsi, la Société entend poursuivre sa politique innovante et conserver son avance par rapport à ses concurrents qui ont forgé son image dans l'esprit des consommateurs.

### 6.1.2 Commercialisation et marketing

La Société considère que l'utilisation d'Internet pour la distribution de ses produits constitue un outil marketing puissant, car il permet d'établir une communication régulière (quotidienne le cas échéant) et une relation approfondie et personnalisée avec ses clients, et ce pour un coût peu élevé. Ces éléments lui permettent de mener une politique marketing ciblée et réactive, lui conférant un avantage compétitif par rapport aux acteurs de la distribution traditionnelle et de la vente par correspondance.

Désireuse dès sa création de valoriser ces atouts, la Société a toujours suivi une politique marketing innovante, et a été le premier des distributeurs de produits informatiques et électroniques grand public par Internet à proposer un certain nombre de services comparables à ceux proposés par les acteurs de la distribution traditionnelle les plus dynamiques en la matière (débit de la carte bancaire à l'expédition du colis, remboursement de la différence, service après vente...).

La Société a ainsi fait le choix d'un positionnement et d'une politique marketing de proximité, comme l'attestent la simplicité de navigation sur son site, la présentation par boutiques (c'est-à-dire par famille de produits), sa marque « rue du commerce » et la variété et la qualité de son offre commerciale.

#### Un marketing efficace

La Société a depuis ses origines mis en place une stratégie marketing audacieuse associée à des services innovants pour fidéliser ses clients.

La Société utilise son site pour réaliser et mettre en avant :

- des offres commerciales spécifiques :
  - opérations spéciales : une offre par jour sur 1 (ou plusieurs) produit «l'offre du jour» ;
  - opérations de remises sur des catégories entières pendant une période définie ;
  - ventes Flash : réduction sur quelques produits pendant une durée déterminée, au cours de la journée ;
  - coupons de réductions immédiates par palier de commande ;
  - pourcentages de réduction immédiate sur le site ; et
  - déstockage (vente de produits d'occasion reconditionnés ou de produits neufs qui ne sont plus dans les circuits classiques de distribution).
- des offres relatives aux frais de port :
  - les frais de port pour toute commande de plus de 100 euros s'élèvent à un montant compris entre 8,50 euros TTC et 24,90 euros TTC en fonction du

montant de la commande, et sont offerts lorsque la livraison est effectuée par un des prestataires de services. En dessous, ces frais s'élèvent à un montant compris entre 4,90 euros TTC et 14,95 euros TTC en fonction du prestataire sélectionné ;

- les frais de port sur les commandes de films DVD ou de logiciels de jeux vidéos : 2 euros pour 1 produit, 1 euro pour 2 produits, gratuit pour 3 produits ou plus.

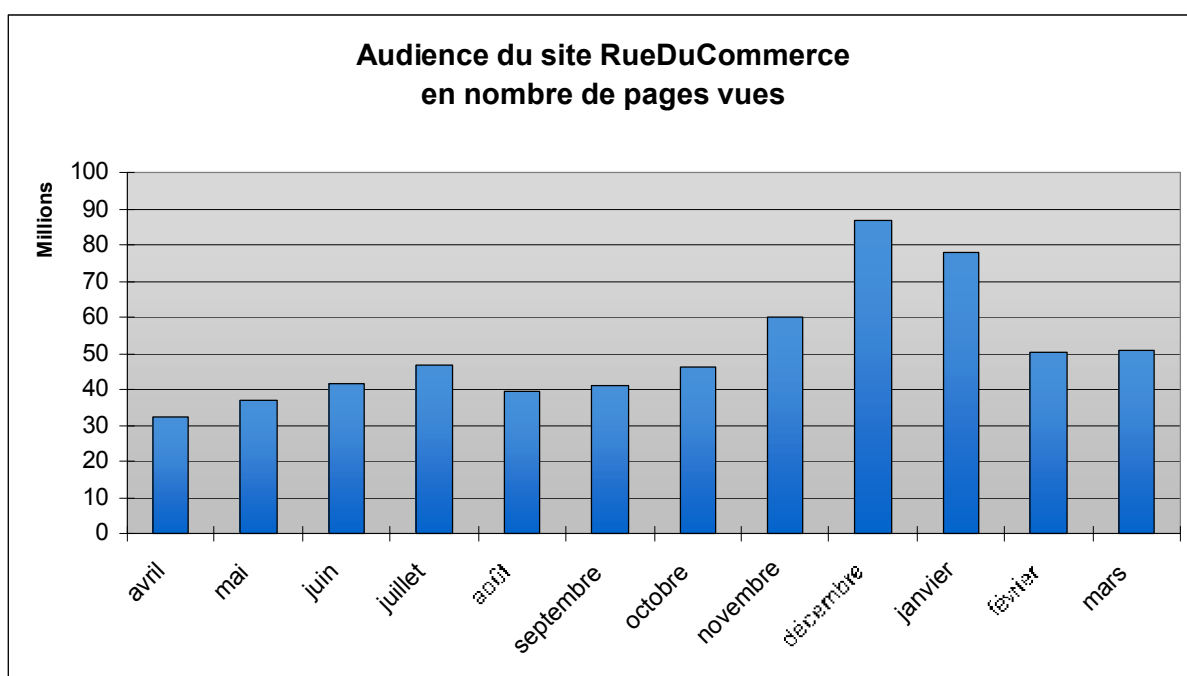
Afin de fidéliser ses clients et les visiteurs du site, la Société permet à ceux qui le souhaitent de s'abonner à sa newsletter afin de bénéficier d'offres commerciales avantageuses ; la Société s'adresse régulièrement à eux à travers :

- des *e-mailing* quotidiens avec les produits vedettes du jour, vendus à prix promotionnel et des informations thématiques ;
- des e-mailings ponctuels sur des cibles spécifiques : selon les achats antérieurs (cross-selling), selon la dernière date de commande (fréquence), selon le montant des achats, selon des événements spécifiques (relationnel).

Pour enrichir encore sa base client, la Société a enfin mis en place un système de parrainage qui permet aux clients existants du site de faire bénéficier leurs filleuls de bons de réductions. Par ailleurs, chaque nouveau client reçoit un cadeau de bienvenue (*welcome pack*) dans son premier colis lui offrant des avantages tarifaires sur sa prochaine commande.

Cette stratégie commerciale, basée sur un savoir faire et une créativité marketing, a permis à la Société d'augmenter significativement sa visibilité.

La ventilation mensuelle du trafic 2007 / 2008 (*source Société*) est la suivante :



## Une gestion de la relation client internalisée

L'achat de produits onéreux (le panier moyen des clients de la Société est supérieur à 200 euros) implique une confiance importante de la part des clients. Pour optimiser cette relation, la Société, a internalisé dès l'origine les fonctions de service aux clients, notamment en conservant un centre d'appels internalisé au sein même de son siège social. Cette internalisation lui permet de gérer avec toute la fiabilité requise la remontée de l'information en provenance de ses clients et la communication qu'elle souhaite mener à leur égard.

### **6.1.3 Clients**

Rue du Commerce estime qu'elle disposait en mars 2008 de 2,4 millions de clients (c'est-à-dire de particuliers ayant ouvert un compte sur le site [www.rueducommerce.com](http://www.rueducommerce.com) en saisissant ses coordonnées).

#### Typologie

Les ventes de la Société sont réalisées en France à plus de 97%, le reliquat étant réalisé en Belgique, au Luxembourg et en Espagne.

En France, la répartition géographique du chiffre d'affaires est proche de la répartition de la population, les régions Ile de France et Provence Alpes Cote d'Azur étant toutefois légèrement sur-représentées.

La répartition des clients par tranche d'âge est la suivante :

≤ 18 ans	1%
19 – 25 ans	19%
26 – 35 ans	29%
36 – 45	24%
46 – 55	16%
≥ 55 ans	11%

Source : Base marketing Néolane – mai 2008

Le profil type du client de Rue du Commerce est aujourd'hui un citoyen masculin âgé de 36 ans. Ce profil évolue vers une féminisation progressive : ainsi les clients étaient masculins à 80% en mai 2008 contre 90% en juin 2003.

D'un point de vue de la saisonnalité, la répartition du chiffre d'affaires tout au long de l'année est relativement équilibrée, avec toutefois une sur-pondération de la période des fêtes de fin d'année (le mois de décembre représentant de 15 à 18% de l'activité annuelle).

### **6.1.4 Organisation de la Société**

#### Achats

- (i) *Recherche de produits*

L'achat est un des métiers de base de la Société. La capacité à proposer des offres promotionnelles régulières fait partie intégrante du marketing du site [www.rueducommerce.com](http://www.rueducommerce.com). Rue du Commerce se doit donc d'établir et de développer des relations au meilleur niveau avec les grandes marques pour être à même de négocier avec elles à un niveau stratégique.

Historiquement, les premiers fournisseurs de Rue du Commerce ont été des grossistes, principalement les filiales françaises des grands groupes américains. Compte tenu de sa politique d'extension de la gamme d'une part, et d'achat au meilleur prix d'autre part, la Société a depuis été amenée à diversifier largement ses approvisionnements et compte aujourd'hui près de 400 fournisseurs dans le monde.

La Société achète ses produits auprès de plusieurs types de fournisseurs, français (plus de 80%) et étrangers (moins de 20%, dont environ 15% en Europe et le solde en Asie). En France, elle se fournit auprès :

- de grossistes, notamment pour l'informatique (Techdata, Ingram,...) ;
- de fabricants (Acer, Samsung, FujitsuSiemens, etc) ;
- de traders qui proposent des lots de produits encore référencés dans les catalogues des constructeurs ; et
- de brokers qui proposent des lots de produits qui ne sont plus référencés dans les catalogues des constructeurs.

A l'étranger, la Société achète essentiellement des produits hifi et photos auprès de grossistes et de traders, notamment en Europe du Nord où la concurrence sur ces produits est souvent plus vive et les prix plus attractifs.

La Société se fournit également en Asie pour certains composants informatiques.

Sur l'exercice clos le 31 mars 2008, le fournisseur le plus important représente 8,4% du total des achats, les 5 premiers fournisseurs représentent 28% du total des achats et les 10 premiers fournisseurs 39,5% du total des achats.

La Société commercialise également sous sa propre marque quelques modèles de PC et de disques durs à coût réduit, qui sont assemblés au fur et à mesure des commandes, par quelques salariés de la Société basés dans les locaux situés à Saint Quentin Fallavier.

## (ii) *Gestion des achats et des stocks*

Le stock de la Société représente moins d'un mois de chiffre d'affaires et 80 % du chiffre d'affaires journalier est réalisé sur des produits en stock. La gestion et la rotation des stocks constituent un élément clé de la gestion de la Société.

La Société précise sur son site Internet, pour chaque produit vendu, son état de disponibilité et le délai nécessaire pour honorer la commande. Ainsi, pour un produit indisponible en stock mais disponible chez le fournisseur, la Société indique un délai d'expédition de 15 jours à 30 jours maximum à compter de la commande en fonction du

délai d'approvisionnement. Pour un produit qui n'est pas non plus disponible chez le fournisseur, le délai d'expédition est indiqué comme étant de 15 jours à 1 mois minimum.

Dans ce cadre, et afin d'optimiser au mieux la gestion de ces stocks, la Société a mis en place un processus permettant d'évaluer leur niveau et leur risque d'obsolescence en temps réel. Elle a également mis en place une politique d'analyse très fine des ventes de produits et de leur élasticité au prix, sachant que la valeur des produits informatiques et technologiques tend à se déprécier rapidement.

Le département des achats compte aujourd'hui une quarantaine de personnes réparties entre les chefs de produits, les acheteurs et les approvisionneurs.

### Logistique et transport

#### (i) *Une logistique externalisée*

Dès les premières années d'exploitation, la Société a décidé de concentrer ses efforts sur son offre produits et son marketing clients et d'externaliser sa logistique, en conservant toutefois la maîtrise de tous les flux d'information.

Ainsi, fin 1999, confrontée à l'afflux des commandes de fin d'année, la Société fait appel à un premier logisticien, BGM, qui disposait d'un entrepôt de 500 m<sup>2</sup>. Dès le mois d'avril 2000, la Société transfère sa logistique à VUPS, logisticien du groupe VU, plus à même d'accompagner la croissance de son chiffre d'affaires. En août 2001, la Société doit trouver un nouveau prestataire, VUPS ayant choisi de se concentrer sur des prestations internes. La Société choisit alors la CEPL (Compagnie Européenne de Prestations Logistiques), avec qui elle travaillera jusqu'en octobre 2003. La croissance continue et rapide de son volume d'activité amène la Société à rechercher un nouveau partenaire. Rue du Commerce recourt aux services de Morin Logistic, société disposant d'une expertise dans le domaine du commerce en ligne et susceptible d'offrir la flexibilité nécessaire à la Société.

La Société est à la date d'enregistrement du Document de Référence l'un des principaux clients de Morin Logistic, ce qui lui assure une écoute toujours attentive de la part de son prestataire. Celui-ci est payé au colis envoyé, avec un système de prix dégressifs en fonction du volume. Il a une obligation de résultats, notamment en termes de délais, dont le non respect est sanctionné par un système de pénalités. Morin Logistic met actuellement à la disposition de la Société un entrepôt d'une surface totale de 20.000 m<sup>2</sup>. Morin Logistic dispose des capacités nécessaires pour étendre son activité sur 40.000 m<sup>2</sup>, ce qui lui permet de faire face à une augmentation significative de son activité dans le futur.

Les commandes passées par la Société auprès de ses fournisseurs et en attente de réception sont transmises quotidiennement au logisticien. Les services informatiques de la Société assurent le traitement des commandes depuis la passation de commande du client jusqu'à l'envoi des ordres au logisticien. Ainsi, la Société envoie les commandes clients toutes les heures au logisticien qui assure alors la préparation des colis, le convoyage, le colisage, la pesée et l'étiquetage des produits. Le logisticien réceptionne



les produits commandés et se charge de leur contrôle qualité ; la gestion des litiges éventuels avec les fournisseurs est assurée par la Société. Il remet ensuite les colis au transporteur choisi par la Société. Le logisticien assure la remontée des informations à la Société en temps réel.

Le logisticien possède son propre système d'information. Une fois le colis préparé, la chaîne de logistique est entièrement automatisée, ce qui permet une grande fiabilité du système et facilite le suivi des colis.

## (ii) *Transport*

Aujourd'hui, 59% des produits vendus par la Société sont livrés par La Poste. La Société propose également les services de livraison par Chronopost et au travers des 3.500 points de retrait-colis Kiala. La Société a signé avec tous ses transporteurs des contrats lui permettant de bénéficier de taux de remises basées sur les volumes traités.

La Société facture à ses clients des frais de transport pour un montant de 4,90 euros TTC à 14,95 euros TTC en fonction du prestataire retenu pour les commandes inférieures à 100 euros, tandis que les frais de transport pour les commandes d'un montant supérieur à 100 euros sont facturés de 8,50 euros TTC à 24,90 euros TTC ou offerts lorsque la livraison est assurée par un prestataire dédié.

La Société propose des frais de port spécifiques pour les DVD et logiciels de jeux vidéos: 2 euros pour 1 produit, 1 euro pour 2 produits, gratuit pour 3 produits ou plus.

Conformément à la loi pour la confiance en l'économie numérique, la Société reste le principal responsable vis à vis du client, même en cas de défaillance du fournisseur, du logisticien ou du transporteur, à charge pour elle de se retourner contre ses prestataires de services le cas échéant. Depuis sa création, Rue du Commerce a toujours obtenu gain de cause dans de semblables situations.

## Service client et service après vente

### (i) *Service client*

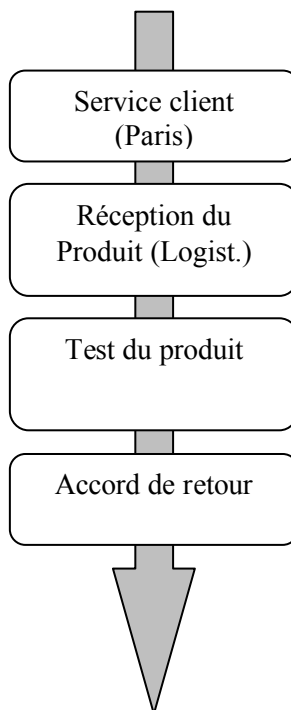
Le service clients de la Société est composé d'une soixantaine de personnes, dont une vingtaine au service administratif qui assure l'administration des ventes (règlement, remboursement, opérations spéciales). Une quarantaine de personnes est également affectée aux centres d'appels, accueillant et orientant les clients sur les questions relatives notamment aux délais de livraison ainsi qu'aux demandes de retours des produits. Le centre d'appels a pour objectif de répondre à plus de 80% des appels dans la journée et à 98% des emails en moins de 24 heures.

### (ii) *Service après vente*

Le service après vente (SAV) de la Société, physiquement situé dans les locaux de son logisticien à Saint-Quentin Fallavier, est assuré par les salariés de la Société. Ils occupent avec les quelques salariés de la Société en charge de l'assemblage des PC, une surface de 1600 m<sup>2</sup> dans l'entrepôt du prestataire logistique.



Le SAV fonctionne de la manière suivante :



Les retours représentent entre 4% et 5% des produits envoyés.

Les produits font l'objet d'un suivi informatique tout au long de leur parcours. Les produits testés se répartissent entre les produits défectueux et les produits retournés après rétractation du client (extension du délai légal de rétractation de 7 jours à 15 jours).

Les produits défectueux sont retournés aux fournisseurs qui, dans le cadre de la garantie légale, les réparent ou les remplacent.

Au mois de mai 2006, la Société a obtenu la certification ISO 9001-2000 délivrée par l'AFAQ pour la « prestation de service après-vente pour des produits high-tech sous garantie ». Ce processus de certification est le résultat d'une année de travail, des équipes de Paris et de Lyon, afin de garantir au client une qualité optimale de traitement de son produit en retour. La Société a obtenu son certificat de renouvellement lors de l'audit annuel en mai 2008.

### Marketing

L'équipe marketing est constituée d'une vingtaine de personnes. Le pôle création est internalisé pour assurer la réactivité nécessaire au commerce en ligne (RueDuCommerce envoie un ou plusieurs e-mailing chaque jour) et limiter son coût.

Les équipes de Marketing et communication sont en charge de la réalisation des campagnes publicitaires, online et offline, ainsi que de la gestion des contrats avec les partenariats et affiliés.

### **6.1.5 Moyens techniques**

La Société a choisi d'internaliser la plupart de ses développements informatiques sauf dans certains domaines d'expertise (sécurisation des paiements et protection des systèmes) pour lesquels elle recourt à des prestataires extérieurs.

L'équipe informatique est constituée d'une quarantaine de personnes qui s'occupent de la maintenance et du développement du site Internet, du système de gestion des commandes (« *back office* ») et de la gestion du réseau, des serveurs et de la sécurité.

La Société ne souhaite pas externaliser cette fonction qui est au cœur du métier du e-commerce.

Dans ce domaine, la Société a des besoins d'investissement récurrents mais néanmoins limités.

#### Site Internet

La première version du site a été créée en 1999 par la société Netforce, filiale de High Co. Depuis 2000, c'est l'équipe technique interne de Rue du Commerce qui assure la maintenance du site et continue à améliorer son ergonomie et son efficacité.

La performance du site est optimisée par la société Akamaï qui héberge un certain nombre de pages et met à disposition des serveurs supplémentaires en cas de besoin en période de pointe. L'accord avec Akamaï permet de déployer beaucoup de contenu et d'afficher les pages très rapidement. Grâce à la puissance informatique obtenue, Rue du Commerce peut proposer des options supplémentaires aux internautes, la principale étant l'affichage des stocks en temps réel.

#### Système d'information (« *back office* »)

Il s'appuie sur un système propriétaire entièrement développé et géré en interne par les équipes de la Société situées à Saint-Ouen. Certains serveurs informatiques sont en contrat de location longue durée. Rue du Commerce héberge ses serveurs chez Colt et Completel qui fournissent également la bande passante. Colt et Completel sont réciproquement sites de secours (*back up* des serveurs et des bases de données).

Ce système gère la base produits, les stocks en temps réel, les commandes clients, les commandes fournisseurs, les ordres de préparation des commandes transmis au logisticien et la gestion des retours. Sa conception lui permet d'accompagner la croissance de Rue du Commerce pour encore plusieurs années. Il met à la disposition de la direction un compte-rendu en temps réel du chiffre d'affaires et de la marge du niveau des stocks. Les chiffres du mois sont connus dès le premier jour du mois suivant. La base de données clients fait l'objet, à partir du logiciel Néolane, d'une analyse mensuelle interne dans une perspective de segmentation marketing.

L'ensemble de l'architecture est sécurisé par le système de sécurité pare-feux (*firewall*) Checkpoint.

#### Sécurisation des paiements

La gestion et la sécurisation du paiement sont effectuées par Atos. Rue du Commerce suit la recommandation de la CNIL en se refusant l'accès aux numéros de carte de paiement connus uniquement par Atos. Rue du Commerce s'appuie sur une équipe de surveillance des commandes internalisée qui vérifie certaines commandes identifiées grâce à des techniques de *scoring* comme présentant des risques. Par ce moyen Rue du Commerce réduit considérablement son taux de fraude et en conséquence n'estime pas nécessaire de s'assurer sur les transactions financières.

#### Centre d'appels

La Société dispose d'un autocommutateur téléphonique interne et externe permettant au centre d'appel de gérer un grand nombre de communications téléphoniques simultanées. Il est hébergé chez Rue du Commerce et géré par Completel et AMEC Spie. Dans le cadre de son partenariat avec ces prestataires, la Société bénéficie en cas de difficulté technique d'une garantie d'intervention dans des délais réduits. Ce système, actuellement utilisé par une quarantaine de téléconseillers, peut en accueillir jusqu'à 100.

## 6.2 Le marché de la Société

### 6.2.1 **Le marché français des produits informatiques et électroniques grand public**

#### Description du marché

Avec une nouvelle forte croissance en volume au cours de l'année 2007, le marché des produits informatiques et électroniques grand public est considéré comme l'un des segments les plus dynamiques de la consommation grand public. Ce marché, qui regroupe les produits bruns (audio, vidéo, supports d'enregistrement, électronique embarquée, etc.) et les produits gris (informatique), est estimé en 2007 en France à 24,1 milliards d'euros (*estimation GFK*).

L'assortiment des sites Internet s'est positionné dès l'origine sur les produits *High Tech*, mais de nouveaux univers apparaissent. L'électroménager et les télécoms connaissent des croissances à 3 chiffres et les parts de marché d'Internet y deviennent significatives (3% en 2006).

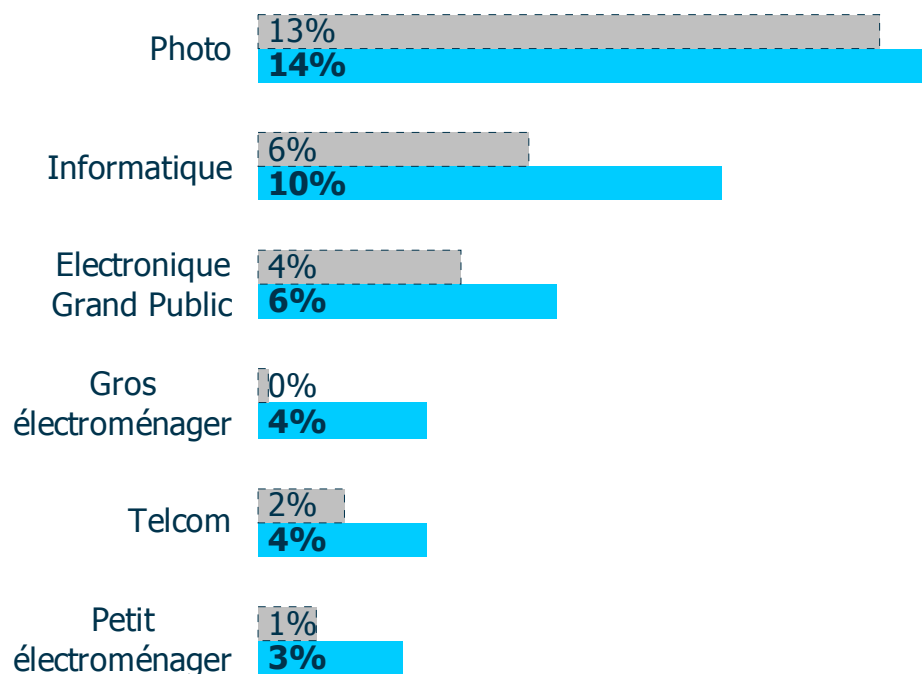
Sur certains segments de marché de l'électronique grand public, de l'informatique ou encore dans le voyage, plus de 10% des achats passent désormais par Internet. L'e-commerce confirme ainsi son statut de canal de distribution de masse. (*Source Benchmark*)

En 2007, les achats de produits techniques sur Internet (gros et petit électroménager, électronique grand public, photo, micro informatique) ont atteint le seuil de deux milliards d'euros avec une croissance soutenue au sein d'un marché global lui-même toujours très porteur (4% de progression) ce qui confère à ce canal une part de marché annuelle de 8,3%, s'établissant même à 9,1% sur le premier trimestre 2008.

En 2007, le volume d'affaires du commerce électronique en France atteint 11,7 milliards d'euros. Avec une progression de 25% en 2007, la tendance demeure très favorable pour ce canal de distribution. En 2007, le commerce électronique représentait environ 2,8% de la consommation des ménages en biens et services marchands, contre 2,4% en 2006.

Pour 2008, Benchmark Group prévoit une croissance de 20% ce qui porterait le volume à 14 milliards d'euros.

Part de marché Internet : valeur en % 2005 et 2006



Source : GfK 2007

#### Perspectives du marché des produits informatiques et électroniques grand public pour 2008

La croissance réalisée en 2007 a permis au e-commerce d'affirmer son statut de vrai circuit de distribution.

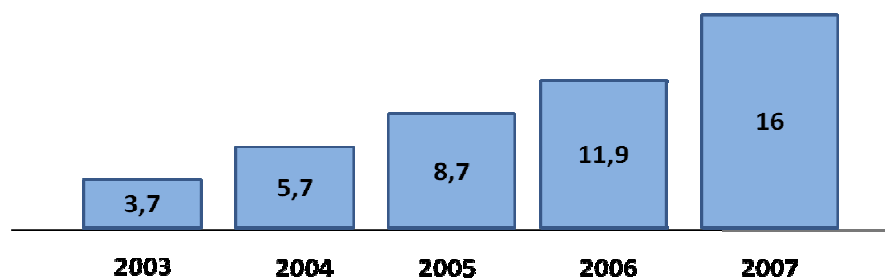
L'année 2007 a vu l'apparition de nouveaux challenges qui doivent se poursuivre en 2008 : numérisation du parc de téléviseurs en prévision de l'extinction de l'analogique et de l'adoption de la Haute Définition, concurrence accrue des téléphones portables sur les produits à fonction dédiée comme les MP3 ou les GPS.

L'environnement favorable avec une croissance globale attendue des ventes de biens d'équipement sur Internet de l'ordre de 10% sur 2007 (Source GfK) pourrait toutefois se dégrader, suite à la dégradation du morale des ménages et de la consommation qui a marqué les dernières semaines de l'année 2007 et se poursuit en ce début d'année 2008.

#### 6.2.2 Le marché du commerce électronique en France

##### Description du marché en 2007

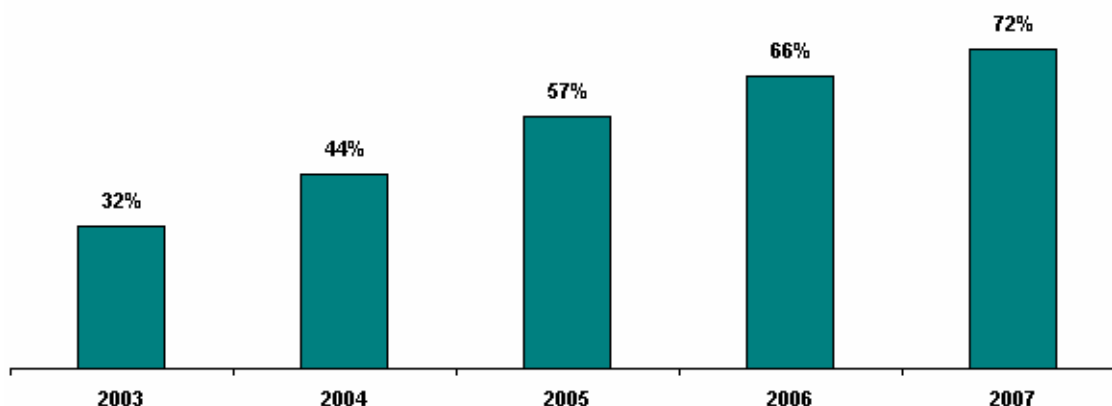
**Estimations CA e-commerce  
en milliards d'euros**



**Estimations Fevad**

Comme l'illustre le graphique ci-dessus, le commerce en ligne a augmenté en 2007 de 34% par rapport à l'année précédente, avec 16 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

**Part du CA e-commerce dans le CA VAD**



Par ailleurs, comme l'illustre le graphique ci-dessus, la part du commerce en ligne dans le chiffre d'affaires de la vente à distance (produits et services confondus) représentait 66% en 2006.

Plusieurs facteurs expliquent le développement rapide du commerce en ligne et ses perspectives dans l'hexagone.

### Facteurs de croissance

#### *i. Augmentation du nombre d'utilisateurs d'Internet...*

De 1997 à 2006, le nombre de foyers français connectés à Internet a été multiplié par 100. L'accès à Internet à un public de plus en plus large permet à une population de plus en plus variée de réaliser ses achats sur des sites de commerce en ligne.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2008, plus d'un foyer sur 2 (52%) a accès à Internet soit 13.5 millions de foyers contre 11.8 millions (45.6%) au 1<sup>er</sup> trimestre 2007, soit une progression de 1.721.000 foyers (+15%) par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2007. (*Source Médiamétrie / GFK*)

*ii. ... liée au développement du haut débit*

L'arrivée massive d'offres commerciales permettant de se connecter à Internet en haut débit, dont le triple play, a favorisé une pénétration rapide de l'Internet dans les foyers français.

La croissance de l'Internet en France est forte sur la période 2004-2008 :

- octobre 2004 : la France bascule majoritairement dans le haut débit. Le nombre d'internautes connectés en haut débit à domicile dépasse celui des internautes connectés en bas débit,
- début 2007, 9,5 millions des foyers sont connectés en haut débit (ADSL + câble), soit 83,8% des foyers ayant accès à Internet,
- début 2008, 13,5 millions des foyers sont connectés en haut débit (ADSL + câble), soit 92% des foyers ayant accès à Internet.

Le confort qu'apporte le haut débit pour naviguer sur Internet et pour profiter pleinement des nombreux services en ligne est déterminant. Le développement du commerce en ligne apparaît ainsi étroitement lié à celui du haut débit, qui connaît depuis les trois dernières années un essor considérable.

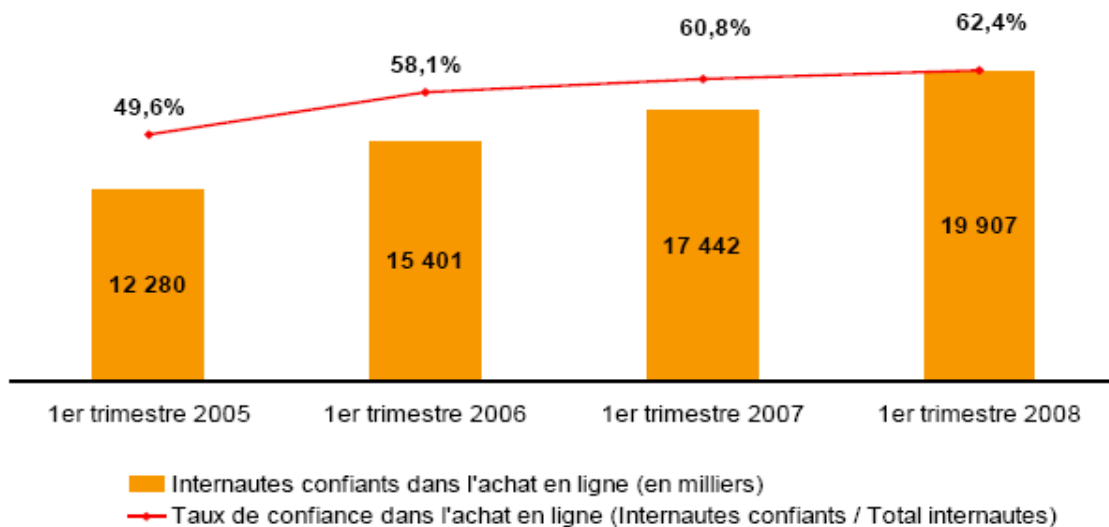
En effet, la connexion à l'Internet rapide, *via* les technologies autorisant les hauts débits (ADSL, câble, BLR), supérieurs ou égaux à 128 kbits/s, connaît une montée en puissance spectaculaire. L'offre de référence du marché est passée de 128 kbits/s à 512 kbits/s en 2003, puis à 1Mbit/s en 2004, selon l'ART (*Autorité de Régulation des Télécommunications*). En juin 2006, les offres des principaux opérateurs couvrent une large gamme allant de 5 à 20Mbits/s.

*iii. Amélioration de la confiance des internautes dans la sécurité des transactions*

Le lent démarrage du commerce en ligne a souvent été expliqué par le manque de confiance des internautes dans la sécurité des transactions.

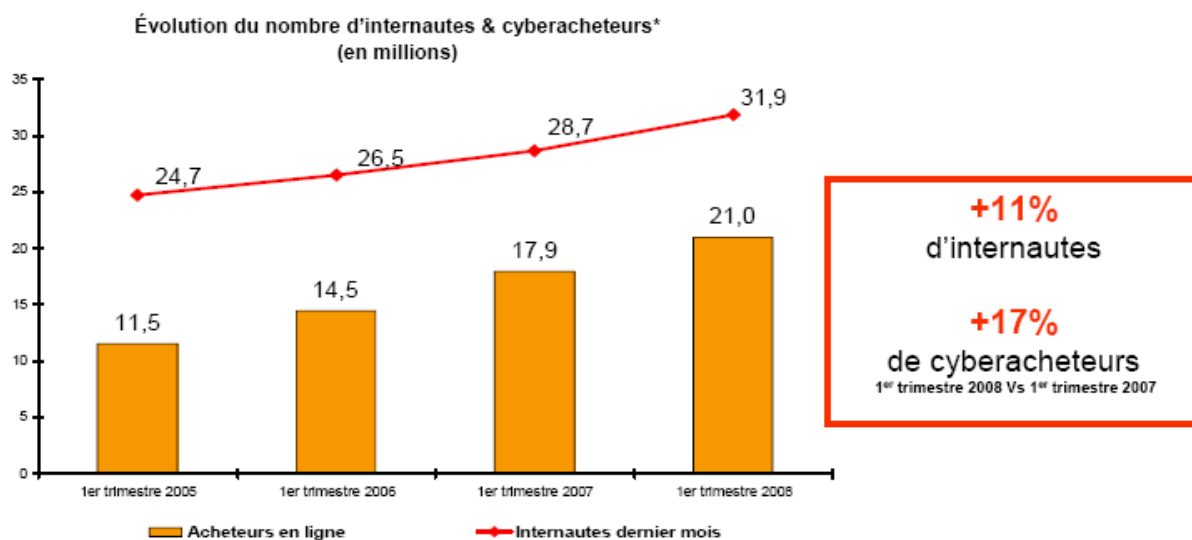
Désormais, l'ensemble des commerçants en ligne a effectué d'importants investissements dans la sécurité des transactions. La quasi totalité de ces sites offrent un système de sécurisation des transactions et disposent d'un système de sécurité pare-feu (« *firewall* ») qui garantit au client une sécurité maximum.

La confiance des internautes dans l'achat en ligne continue à progresser. 62% des internautes ont confiance dans l'achat en ligne.



Source : Etude FEVAD – Nielsen / Net ratings Observatoire des usages Internet – 1<sup>er</sup> trimestre 2007

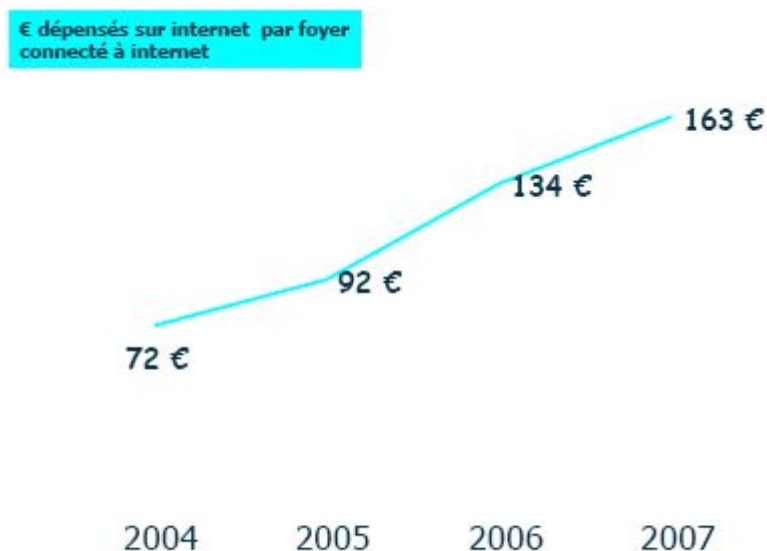
Du côté de la clientèle, on compte aujourd’hui 21 millions de cyber acheteurs au premier trimestre 2008 (contre 19.8 millions au 4<sup>ème</sup> trimestre 2007) pour 31,9 millions d’internautes selon Médiamétrie, qui note que le nombre de cyber acheteurs continue de croître plus vite que celui des internautes. Plus d’1 Français sur 3 achètent sur Internet d’après Médiamétrie//NetRatings et cette proportion augmente nettement : 36% en 2008, contre 30% en 2007. (Source Fevad)



Selon le bilan trimestriel de la Fédération du e-commerce et de la vente à distance (Fevad), les ventes sur internet ont progressé de 30%, en France, au cours des trois



premiers mois de l'année 2008. Les cyber acheteurs ont dépensé 163 euros par foyer en 2007. (Source Fevad)



Les moyens de paiement ont par ailleurs tendance à se multiplier, pour un confort accru du consommateur : cartes privatives, portefeuilles en ligne, cartes prépayées, kiosque Internet Plus, SMS Plus etc.

*iv. Amélioration de la satisfaction des internautes sur les achats en ligne et extension des secteurs d'achats*

97% des Internautes se déclarent satisfaits de leurs achats sur Internet (Source FEVAD).

Une écrasante majorité des cyber acheteurs apprécie les conditions d'achat sur Internet, qu'il s'agisse de la livraison, des délais ou du service après-vente.

L'habillement, les jeux et parfums sont en plein essor : parmi les dernières grandes tendances en matière de consommation en ligne, on observe une plus grande diversification des achats effectués sur internet. La variété des produits commandés ne cesse en effet d'augmenter. Certains produits enregistrent de nouveaux records de popularité. C'est le cas des vêtements, consoles et jeux vidéo qui sont en forte progression au 1<sup>er</sup> semestre 2008:

- 46% des internautes ont acheté de l'habillement (39% en 2007)
- 22% des internautes ont acheté des consoles de jeux ou des jeux vidéo (15% en 2007)
- 20% des internautes ont acheté des jeux ou jouets (16% en 2007)
- 17% ont acheté des parfums (13% en 2007).

	Pénétration 6 derniers mois	Evolution Vs. 2007
Produits Techniques	57%	+5pts
Voyage/Tourisme	56%	-3pts
Services	53%	-3pts
Habillement et Accessoires Homme/Femme/Enfant	52%	+4pts
Produits Culturels	51%	=
Maison	32%	+3pts
Hygiène/Beauté/Santé	31%	+3pts
Finance/Assurance	20%	-3pts
Jeux et Jouets	20%	+4pts
Alimentation	11%	+1pt
Voitures	5%	+2pts

Autrefois à l'écart du e-commerce en raison d'un moindre accès à internet, les seniors et les classes moyennes (CSP -) sont désormais chaque trimestre plus nombreux à fréquenter les sites marchands. Les 2/3 des internautes de plus de 50 ans (64%) et des internautes CSP - (66%) ont déjà effectué un achat en ligne. Cette nouvelle clientèle affiche un taux de satisfaction encore plus élevé que le reste de la population. De plus en plus adepte de l'achat en ligne, elle se tourne vers de nouvelles catégories de produits sur le web : les seniors sont de plus en plus nombreux à acheter des produits techniques (électronique grand public, électroménager, etc.) ainsi que des produits pour la maison, d'hygiène beauté et de santé. Les CSP - ont également fortement augmenté leurs achats de produits techniques, mais aussi culturels, ainsi que de jeux et jouets. (*Source FEVAD*)

### Evolution de la structure concurrentielle du marché du commerce électronique

Après une phase de concentration de ses acteurs au cours de l'année 2005, le paysage concurrentiel du commerce électronique en France apparaît aujourd'hui comme stable, structuré autour de grands acteurs ayant assis leur activité et position.

#### 6.2.3 La vente de produits informatiques et électroniques grand public sur Internet

La vente de produits informatiques et électroniques grand public est un des principaux moteurs du développement du commerce en ligne et de la vente à distance en générale.

La Société estime que le secteur de la distribution sur Internet de produits informatiques et électroniques grand public bénéficie de 3 avantages immédiats par rapport aux acteurs de la distribution traditionnelle :

- des structures de coût plus légères qui permettent des prix plus compétitifs et une capacité marketing supérieure permettant un taux de rotation plus élevé des produits ;

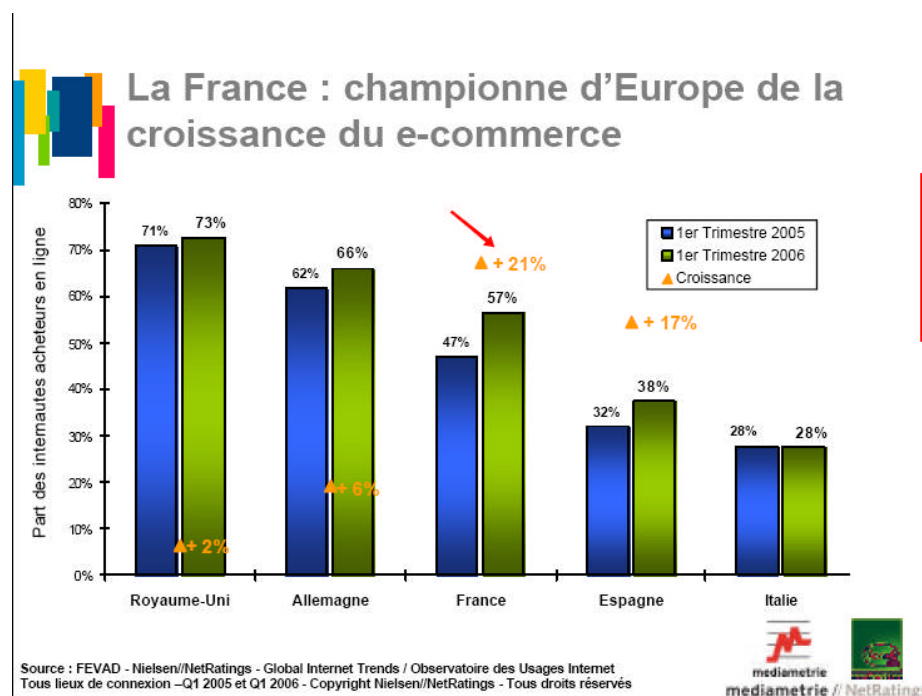
- une offre de produits plus exhaustive par rapport à celle de la distribution traditionnelle ; et
- une forte adéquation entre le profil des internautes et la nature des produits vendus.

C'est ainsi que le dynamisme des sites comme Rue du Commerce à proposer des services et des offres se rapprochant de plus en plus de la distribution classique tout en étant plus compétitif en termes de prix devrait permettre au commerce en ligne de gagner encore des parts de marché.

### 6.2.4 Les perspectives offertes par le marché de la distribution sur Internet en Europe du Sud

Le graphique ci-dessous fait apparaître :

- d'une part la forte croissance de la part des internautes qui achètent en ligne ;
- d'autre part le faible taux d'achat par Internet en Espagne et en Italie, illustrant ainsi le fort potentiel de croissance de ces pays dans le domaine de la vente en ligne.



Source : Etude FEVAD – Nilsen / Net ratings Observatoire des usages Internet – 1<sup>er</sup> trimestre 2006

### 6.3 Environnement concurrentiel

La Société estime qu'elle détient à la date d'enregistrement du présent Document de Référence une part du marché de la distribution en ligne de produits informatiques et électroniques grand public en France de 17% ce qui lui confère une position de leader.

Il existe actuellement 3 types d'acteurs sur ce marché :

- les concurrents Internet dits « *pure players* » (Cdiscount, LDLC.com etc.) ;
- les entreprises de la distribution traditionnelle en magasins qui développent en parallèle une offre Internet sous la même marque (Fnac, Darty, Surcouf, grande distribution etc.) ; et
- les fabricants (Dell, Apple, etc.).

Parmi eux, il semble que les « *pure players* » soient les distributeurs qui se développent le plus vite.

#### 6.3.1 Les concurrents Internet

##### Les généralistes

##### (i) *Cdiscount*

Cdiscount, filiale de Casino SA, est le principal concurrent de la Société par sa taille. Son chiffre d'affaires est de 660 millions d'euros pour le dernier exercice clos, (*source groupe Casino*). Son offre, généraliste et centrée sur la vente de produits discount, est cependant sensiblement différente de celui de la Société. Si Cdiscount réalise une part de son chiffre d'affaires sur les produits informatiques et électroniques grand public, il est ainsi également très actif sur la vente de produits culturels (DVD...) et a développé de nombreuses autres boutiques : prêt-à-porter, maison, bricolage, jardin, etc. Cdiscount a annoncé un partenariat en 2006 avec le groupe Otto afin de développer ses ventes sur le marché allemand. Le groupe Casino a par ailleurs annoncé que 2007 serait l'année de l'intégration renforcée des filiales.

##### (ii) *Amazon*

Amazon est un vendeur en ligne généraliste présent dans de nombreux pays, il propose des produits diversifiés dans les domaines de l'électronique grand public, DVD, matériel informatique et téléphones portables mais aussi des produits de beauté, de l'alimentation, des produits culturels, etc. Le groupe Amazon a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 14,8 milliards de dollars américains en 2007 au titre de l'ensemble de ses ventes mondiales. Le site de vente en ligne Amazon.fr a étendu son offre de produits d'électronique grand public et s'établit désormais comme concurrent de la Société. La maison mère d'Amazon France est cotée à New York au Nasdaq.

##### (iii) *Mistergooddeal*

Créé en 2000, Mistergooddeal est un site généraliste qui propose 120 000 produits en stock, dans des secteurs variés : électroménager, hifi-vidéo, informatique, téléphonie, mobilier, literie, jardinage, bricolage, vins, automobile etc.

Fin 2005, le groupe M6 annonce l'acquisition, par sa filiale HSS, de 95% du capital de la société. Mistergooddeal a réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions d'euros durant l'exercice 2006 et compte actuellement 750 000 clients actifs avec environ 250 000 visites quotidiennes. (*source : Mistergooddeal*)

### Les spécialistes

#### (i) *Pixmania*

Pixmania, filiale du groupe Dixons, est un distributeur d'appareils photos et de caméras qui s'est récemment orienté vers la vente de produits informatiques et électroniques grand public. Pixmania possède 14 magasins en France et dans des grandes villes d'Europe. Pixmania a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires en Europe de l'ordre de 715 millions d'euros réparti sur 26 pays.

#### (ii) *LDLC*

LDLC, créée en 1998, est à l'origine un distributeur de matériel informatique (composants, cartes graphiques, etc.). Son modèle d'exploitation est issu du modèle de *retail* traditionnel. Il dispose d'un show room à Lyon et a ouvert une boutique à Paris en septembre 2006. LDLC élargit progressivement son offre de produits informatiques et électroniques grand public. LDLC a publié un chiffre d'affaires 2007-2008 de 151,2 millions d'euros contre 150,9 millions d'euros sur l'exercice 2006-2007 (*source : LDLC*). LDLC est cotée sur Euronext Paris et NYSE Euronext.

#### (iii) *Grosbill*

Grosbill, site de commerce en ligne généraliste, filiale du groupe Auchan, a affiché un chiffre d'affaires de 80 millions d'euros en 2005.

### **6.3.2 Distributeurs traditionnels**

Ces acteurs distribuent des produits informatiques et électroniques par l'intermédiaire d'un réseau de points de vente traditionnels, le cas échéant doublé de sites Internet.

Les prix pratiqués par les distributeurs classiques sont toutefois de l'ordre de 15 à 20% supérieurs à ceux pratiqués par la Société et par les autres acteurs du commerce en ligne car leurs charges fixes (personnels, magasins, etc.) sont plus importantes. Par ailleurs, il leur est difficile commercialement de pratiquer une politique de prix différente dans leurs magasins et sur leur site Internet.

Ces acteurs bénéficient d'une notoriété bien établie auprès du grand public et proposent une offre produits plus généraliste que celle de la Société.

## Fnac

La Fnac est la principale chaîne de magasins de distributions de produits informatiques, électroniques et culturels en France. Elle appartient au groupe PPR. Avec 19 366 collaborateurs répartis dans 130 magasins gérés en propre à la fin 2007, elle a généré un chiffre d'affaires de 4 583,5 millions d'euros en 2007 qui se répartit comme suit :

Micro :	37,9 %
Disques :	17,6 %
Livres :	18,0 %
Photo :	9,8 %
TV Vidéo :	6,6 %
Son :	4,5 %
Jeux :	2,7 %
Services et produits accessoires :	2,9 %

*(Source : Rapport Annuel PPR 2007)*

Créée en 1999, Fnac.com est le site Internet du distributeur traditionnel la Fnac. Ce site propose en ligne des produits culturels, livres, CD, DVD et des produits informatiques et électroniques grand public, image, son, micro-informatique, logiciels et jeux. En 2007, le commerce électronique a représenté à la Fnac un volume d'affaires en forte progression de 435 millions d'euros (*Source : Document de Référence PPR 2007*). Le site propose plus d'un million de références, dont la majorité en produits culturels.

La Fnac a également ouvert un site de développement photo sur Internet.

## Darty

Créé en 1957, Darty est aujourd'hui un des leaders de la distribution spécialisée de produits électrodomestiques et d'électronique grand public en France, avec plus de 11.510 collaborateurs répartis dans 214 magasins environ. Le chiffre d'affaires total de Darty a progressé de 6,8 % en monnaie locale par rapport à la même période l'an dernier et de 3,8 % à surface égale. Les ventes ont continué à être soutenues par la forte demande pour les nouvelles technologies et, comme nous l'avons annoncé précédemment, l'effet de mix négatif sur la marge s'est atténué.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à 158,2 millions d'euros, en baisse de 6,2 % par rapport à l'exercice précédent.

Avant prise en compte du chiffre d'affaires de 33,4 millions d'euros et des pertes de 22,5 millions d'€ de la Darty Box, le chiffre d'affaires de l'enseigne a progressé de 5,6 %, et le résultat d'exploitation de 1,7 %.

Après un passage dans le groupe britannique Kingfisher entre 1993 et 2003, Darty appartient aujourd'hui au groupe Kesa. En 1999, il lance son site Internet marchand où ses clients peuvent bénéficier des mêmes services et des mêmes offres que dans ses magasins. (*Source : Kesa electricals*).

## Surcouf

Surcouf était à l'origine un revendeur de matériel informatique qui peu à peu a élargi son offre à l'ensemble des produits informatiques et électroniques grand public. Au-delà de son offre historique en ordinateurs et logiciels, Surcouf a développé avec succès, dans cinq magasins en France, une large gamme de produits numériques à prix compétitifs et ouvert en 2005 son premier magasin hors de France, à Barakaldo en Espagne. Surcouf.com propose 20 000 références dont la disponibilité et le prix sont réactualisés trois fois par jour. En 2006, Surcouf a réalisé un chiffre d'affaires de 271 millions d'euros. Depuis avril 2000, Surcouf est adossé au groupe Fnac (groupe PPR) (*Source : Document de Référence PPR 2006*).

### Boulangier

Créé en 1954, Boulangier est un multi-spécialiste du loisir, du multimédia et de l'électroménager. Boulangier compte 5.500 collaborateurs répartis dans 78 points de ventes en France et 9 en Espagne (*Source : site Internet Boulangier*) pour un chiffre d'affaires global de 1.180 millions d'euros (*Source site Internet Boulangier*).

### Autres acteurs

#### (i) *La grande distribution*

Comme pour les produits culturels, les produits informatiques et électroniques sont de plus en plus présents dans les réseaux de grande distribution généraliste. Souhaitant profiter de l'enthousiasme que suscite le multimédia au sens large, ces groupes proposent de plus en plus de produits informatiques et électroniques à des prix d'appel et commencent à les distribuer grâce à des sites Internet dédiés.

#### (ii) *Les groupements d'achat de distributeurs indépendants*

Les réseaux de grandes surfaces à vocation spécialisée, comme Connexion, Expert, GITEM etc. interviennent également sur ce marché.

#### (iii) *Les chaînes d'équipements de la maison*

Les enseignes comme BUT et Conforama, bien qu'ayant une vocation plus généraliste et davantage orientée vers l'ameublement et les équipements de la maison, sont également présentes sur le marché.

### **6.3.3 Les fabricants**

Même s'ils ont des structures de coûts de distribution faibles, leur concurrence est aujourd'hui encore limitée par leur offre de produits, le plus souvent mono-gamme, et par une clientèle essentiellement constituée de professionnels ayant déjà arrêté leur choix. Cependant certaines marques comme Dell étendent leurs gammes de produits, passant des ordinateurs (PC, portables et de poche) aux imprimantes et désormais aux télévisions LCD.

### **6.3.4 Perspectives de développement du marché et de la concurrence**

A l'instar de l'évolution du marché des produits informatiques et électroniques grand public aux Etats-Unis, la Société, comme les autres « *pure players* » présents sur le marché français, espère une augmentation progressive de la part des produits informatiques et électroniques vendus à travers le commerce en ligne pour atteindre plus de 20% (niveau atteint aujourd'hui aux Etats-Unis, marché mature). Selon la Société, cette part de marché devrait être prise au détriment des distributeurs traditionnels, même si ces derniers continueront de bénéficier de la croissance structurelle du marché des produits informatiques et électroniques et de leur forte implantation sur les produits blancs et certaines catégories de produits bruns.

#### **6.4 Stratégie et développement**

S'appuyant sur son succès commercial et financier et sur la notoriété de sa marque, la Société entend renforcer sa présence en France, en maintenant sa position de leader sur son marché historique, et élargir son activité commerciale en proposant de nouveaux produits à la vente. Rue du Commerce a également l'intention de maintenir sa présence en Espagne.

##### **6.4.1 Stratégie en France**

Actuellement, la Société occupe une position de leader en France sur le marché de la distribution de produits informatiques et électroniques grand public par Internet.

Dans le cadre d'une réflexion stratégique menée au cours de l'exercice 2006/2007, la Société a décidé de déterminer de nouveaux axes de développements permettant d'enrichir l'activité historique de Rue du Commerce. Dans un environnement de marché ayant conduit à une contraction du taux de marge brute, la Société a souhaité privilégier une stratégie de croissance maîtrisée, favorisant la rentabilité et un « mix-produit » adapté.

Rue du Commerce a donc décidé d'orienter sa stratégie vers une croissance pérenne, dans laquelle s'inscrivent le déploiement de nouveaux services high-tech et de partenariats en téléchargement, les petites annonces gratuites et enfin le lancement du nouveau concept de « Galerie » qui devraient lui permettre d'élargir son modèle d'« e-distributeur » vers celui de plate-forme de e-commerce n°1 en France, puis en Europe. Cette orientation permettra notamment à la Société de favoriser ses positions commerciales en termes de trafic et de revenus publicitaires.

Ainsi, depuis juillet 2007, la Galerie fédère des centaines de sites d'e-commerce spécialisés dans des domaines variés tels que : Electroménager, Mode (femme, homme, chaussures...), Beauté (femme, homme, parfums, soins...), Maison (meubles, literies, décoration...), Jeux/Jouets, Voyages, Sport, Bricolage et bientôt d'autres univers. Pour les internautes c'est la garantie d'accéder à toutes les offres commerciales présentes sur le Net sur un seul site, les achats sont centralisés dans un seul panier permettant un paiement en ligne unique et sécurisé. A ce jour, Rue du Commerce propose plus de 300 000 références produits dans une dizaine d'univers.



### Poursuivre et développer une stratégie commerciale qui privilégie une croissance maîtrisée et rentable

La Société estime que son succès découle naturellement de sa stratégie, qui vise non seulement à conquérir de nouveaux clients mais aussi et surtout à les fidéliser, en retenant une approche combinant une large gamme de produits, les prix les plus attractifs possibles et de nombreux services. Rue du Commerce entend ainsi maintenir sa politique d'attraction et de fidélisation des clients en continuant de pratiquer une politique commerciale dynamique.

En parallèle, Rue du Commerce entend poursuivre ses efforts afin de réduire ses faiblesses et d'utiliser ses atouts consistant en une forte notoriété, une image de qualité et un marketing efficace. La Société a ainsi décidé de faire évoluer son activité, notamment en proposant de nouveaux produits à la vente, afin d'augmenter son taux de marge brute et de créer de plus fortes barrières vs nos concurrents, tout en continuant de s'inscrire dans son métier de e-commerce.

### Renforcer la gamme de services

Rue du Commerce a souvent été précurseur sur le marché du commerce en ligne en proposant à ses clients une large gamme de services: débit à l'expédition de la commande, remboursement de la différence, système de garantie ou de remboursement en avoir, service avant vente, paiement en trois fois.

Consciente qu'il faut sans cesse innover pour maintenir sa position de leader sur le marché français de la distribution de produits informatiques et électroniques grand public par Internet et continuer d'accroître sa notoriété, la Société prévoit de continuer à innover dans le domaine des prestations et des services notamment en continuant à développer ses offres de financement en mettant en place de nouveaux outils marketing et en améliorant l'interactivité de son site.

#### *(i) Amélioration de l'assistance au client*

Le service clients de la Société gère quotidiennement de très nombreuses questions de clients peinant à utiliser les produits achetés sur le site. En effet, la course à l'innovation des fabricants et à la convergence du tout numérique tend, même si l'objectif des fabricants est d'optimiser simplicité, convivialité et performance, à augmenter l'interdépendance des produits et la complexité des branchements.

Pour atteindre son objectif de représenter la référence du marché en termes de service et de satisfaction des clients, la Société a procédé au cours du dernier trimestre 2006 à une refonte de l'espace clients du site Internet afin de leur permettre de bénéficier en ligne de toute l'assistance nécessaire avant, pendant et après l'acte d'achat. A cet égard, la gamme des services proposés, qui regroupe déjà les extensions de garanties, l'assurance contre le vol et la casse, les services à domicile, l'assistance téléphonique, les services à distance, et certaines offres incitatives, devrait être prochainement élargie.

#### *(ii) Financement longue durée*

Fort de son expérience et du succès des offres de paiement en 3 fois, Rue du Commerce souhaite à l'avenir proposer à ses clients des offres de financements longue durée. Le client peut ainsi désormais choisir le paiement par Carte Cofinoga, bénéficiant de facilités de paiement pour régler ses achats à son rythme.

(iii) *Carte de fidélité*

Rue du Commerce réfléchit en permanence au développement de nouveaux outils marketing consistant à offrir des avantages aux clients de la Société, par la mise en place, notamment, de cartes de fidélité avec services exclusifs.

(iv) *Mise en place d'un site communautaire avec le client*

Le site Internet Rue du Commerce dispose d'un forum et d'un espace d'information, permettant ainsi aux clients d'échanger, de s'informer et de les guider dans leur démarche d'achat, en amont ou en aval de celle-ci. La Société a l'intention de développer à l'avenir ces moyens d'information qui participent à la convivialité de son site.

Bien que peu consommatrice d'investissements, cette stratégie vise à permettre à la Société de devenir un point de rencontre incontournable sur Internet et donc un acteur « référence » sur son marché.

Par ailleurs, en parallèle à ces initiatives, Rue du Commerce a mis en place sur son site Internet une plate-forme de petites annonces généralistes et gratuites selon le modèle *CtoC* au mois de décembre 2006 (voir paragraphe 6.1.1 du Document de Référence).

#### **6.4.2 Développement international**

Parmi les principaux pays européens en termes de population, Rue du Commerce envisage de privilégier l'Espagne et l'Italie, dont elle estime qu'ils détiennent un potentiel plus important pour le commerce en ligne que l'Allemagne et la Grande-Bretagne, dont les marchés sont déjà matures et sur lesquels la concurrence est forte.

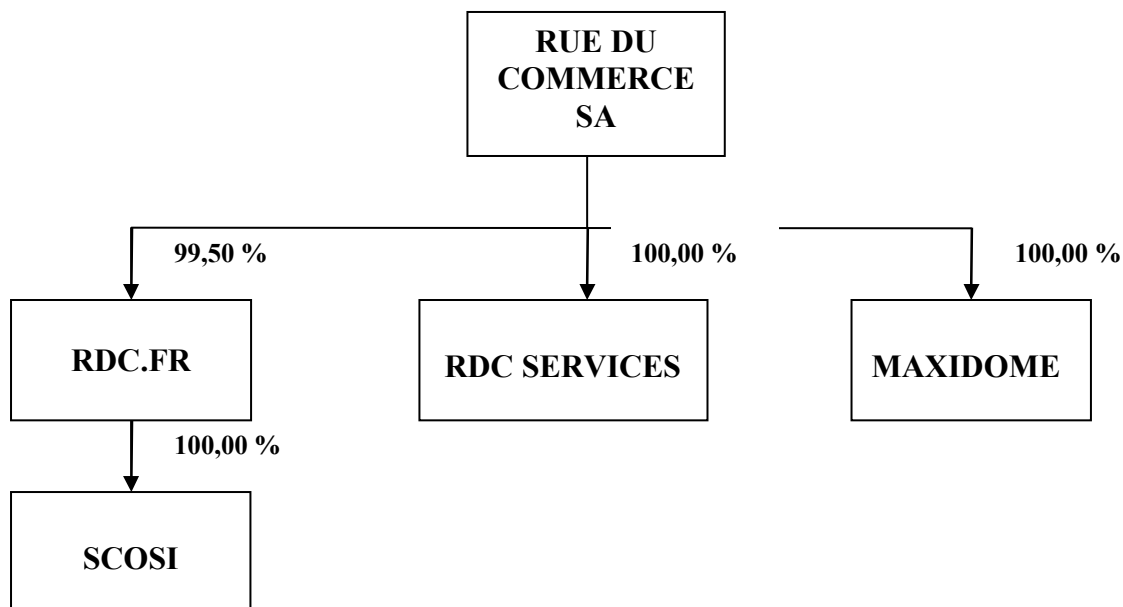
Culturellement proches du marché français, les marchés espagnols et italiens sont beaucoup moins matures que celui-ci dans le commerce en ligne. Par ailleurs, l'absence d'acteurs significatifs sur ces deux marchés devrait permettre à la Société de bénéficier de leur fort développement attendu, leur taux d'équipement en produits de haute technologie accusant un retard significatif par rapport au marché français.

Pour les besoins de son développement, la Société a créé au mois de juin 2006 le site Internet *AvenidaDelComercio.es* en Espagne. Elle n'a pas pour autant l'intention de créer une filiale à Madrid mais plutôt d'exporter son propre modèle d'exploitation en utilisant ses plates-formes parisiennes et lyonnaises. Les services marketing, achat et client sont ainsi gérés depuis les locaux parisiens de la Société tandis que la logistique l'est depuis ceux de Lyon.

Cette stratégie de développement devrait lui permettre de contenir les dépenses au strict minimum ainsi qu'une adaptation appropriée. Les surcoûts engendrés par les dépenses logistiques et de transport ne devraient pas être significatifs pour l'entreprise.

## CHAPITRE 7 ORGANIGRAMME

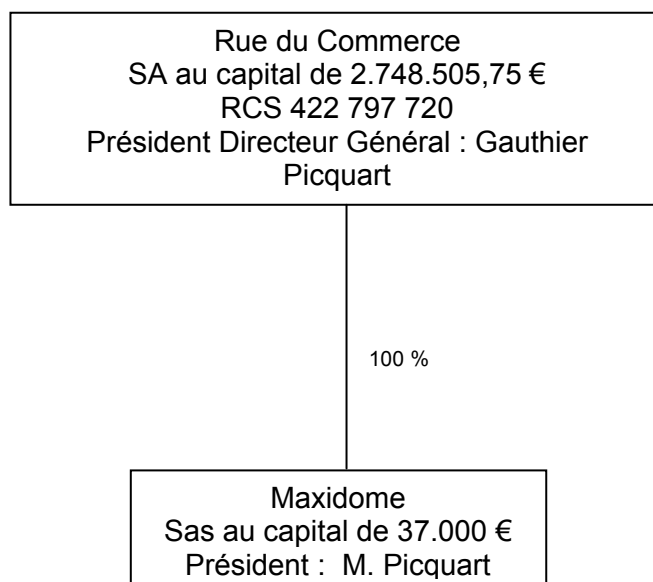
Organigramme au 31 mars 2007 (clôture de l'exercice 2006/2007) :



En date du 11 juillet 2007 et du 13 août 2007, les sociétés RDC.fr puis Scosi SAS ont fait l'objet d'une décision de dissolution avec transmission universelle de leur patrimoine au bénéfice de Rue du Commerce (la Société ayant préalablement acquis la totalité du capital social de RDC.fr).

En date du 16 juillet 2007 la société RDC Services a fait l'objet d'une décision de dissolution avec transmission universelle de son patrimoine au bénéfice de Rue du Commerce.

En conséquence, à la date d'enregistrement du Document de Référence, l'organigramme du groupe Rue du Commerce s'établit comme suit :



Au 31 mars 2008 (clôture de l'exercice 2007/2008), le périmètre de consolidation se présentait comme suit :

<b>SOCIETE</b>	<b>Pourcentage de contrôle</b>	<b>Pourcentage d'intérêt</b>	<b>Méthode de consolidation</b>
Rue du Commerce	Société mère	Société mère	IG
Maxidome	100%	100%	IG

(\*) IG : Intégration globale

### **Rue du Commerce**

Société anonyme au capital de 2.748.505,75 euros

Siège social : 44-50, avenue capitaine Glarner, 93585 Saint Ouen

### **Maxidome**

Société par actions simplifiée au capital de 37.000 euros

Siège social : 44-50, avenue capitaine Glarner, 93585 Saint Ouen

Le coût d'acquisition de Maxidome en mars 2007, a été de 37.000 euros, payé en numéraire.

Le développement de la Galerie a été réalisé dès la fin 2006 dans la plus grande confidentialité, tant en interne, au sein de la société Rue du Commerce, qu'en externe.

En mai 2007, compte tenu des éléments ci-après, il a été décidé que l'activité Galerie serait développée au sein de la seule société Rue du Commerce :

- Compte tenu du développement du projet et des flux techniques, comptables et financiers, il est apparu plus simple de garder une seule société opérationnelle ;
- La Galerie devant apparaître sur le seul site [www.rueducommerce.com](http://www.rueducommerce.com), il apparaissait logique que cette activité ne soit pas filialisée.

A ce jour, la société Maxidome n'a pas d'activité commerciale et ne dispose pas de salariés. De façon identique, avant leur dissolution, les sociétés Rdc.fr et SCOSI n'employaient aucun salarié. Rue du Commerce refacturait à SCOSI le temps passé par certains de ses collaborateurs dans le cadre de son activité.

A la date d'enregistrement du Document de Référence, il n'existe pas d'intérêts minoritaires portés par la filiale de la Société susceptible d'avoir une influence notable sur la gestion de cette dernière.

Il n'existe pas de flux financiers entre RueDuCommerce d'une part, et Maxidome d'autre part, cette société n'ayant pas d'activités commerciales.

A ce jour, et au cours des trois derniers exercices, la Société n'a pas facturé de management fees à ses filiales.

Monsieur Gauthier Picquart, Directeur Général de Rue du Commerce est également Président de la société Maxidome.

### **Sociétés ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au bénéfice de Rue du Commerce**

Jusqu'à sa dissolution, SCOSI avait pour seule activité des achats des produits en vue de leur revente à Rue du Commerce (100% de chiffre d'affaires intra-groupe).

Rdc.fr n'a pas eu d'activité.

Jusqu'à sa dissolution, la société RDC SERVICES n'avait pas d'activité particulière.

## CHAPITRE 8 PROPRIETES IMMOBILIERES

**8.1 Toute immobilisation corporelle importante existante ou planifiée, y compris les propriétés immobilières louées, et toute charge majeure pesant dessus**

Néant.

**8.2 Toute question environnementale pouvant influencer l'utilisation faite par l'émetteur de ses immobilisations**

Néant.

## CHAPITRE 9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

### 9.1 Situation financière

normes IFRS en millions d'euros	Exercice clos le 31-mars-06	Exercice clos le 31-mars-07	Exercice clos le 31-mars-08
<b>Compte de résultat</b>			
Produits des activités ordinaires	225 910	269 221	309 087
Résultat opérationnel courant	3 375	724	3 508
Résultat opérationnel	-161	724	3508
Résultat net part du Groupe	-1 003	347	2 834
<b>Flux de Trésorerie</b>			
Flux générés par l'activité	-1 112	1 516	-61
Flux d'investissement	-722	-612	-809
Flux de financement	10 870	454	424
Variation de trésorerie de l'exercice	9 036	1 358	-446
<b>Autres</b>			
Capitaux propres part du Groupe	25 502	26 419	29 702
Trésorerie nette	18 782	20 140	19 694
Effectif moyen	163	214	246

#### 9.1.1 Présentation de l'information financière

Le chiffre d'affaires est réalisé en quasi totalité en France métropolitaine et ne donne donc pas lieu à une présentation par secteurs géographiques.

Par ailleurs, la Société réalise environ 8% de son chiffre d'affaires auprès des administrations, écoles et entreprises, le solde étant réalisé auprès des particuliers. Cette partie de l'activité n'est pas suffisamment significative pour donner lieu à la présentation d'un compte de résultat sectoriel.

Enfin, la Société considère qu'il n'existe pas d'autres critères de différenciation significative qui pourrait donner lieu à la présentation d'analyses par secteur. En effet, les différentes boutiques, par exemple, ne présentent pas un caractère d'hétérogénéité tel qu'il aurait pu pousser la direction générale de la Société à les appréhender de façon indépendante et à leur affecter des éléments de pilotage propres.



### 9.1.2 Comptes de résultat consolidés pour les exercices clos les 31 mars 2008, 2007, et 2006

<i>en millions d'euros</i>	Exercice clos	Exercice clos	Exercice clos
	le 31 mars 2006	le 31 mars 2007	le 31 mars 2008
	(en normes IFRS)	(en normes IFRS)	(en normes IFRS)
Produits des activités ordinaires	225 910	269 221	309 087
Autres produits de l'activité	24	130	122
Achats consommés	-193 870	-233 196	-266 070
Marge Brute	32 064	36 155	43 139
Charges de personnel	-6 728	-8 737	-11 486
Charges externes	-20 116	-24 105	-25 343
Impôts et taxes	-869	-935	-1157
Dotations aux amortissements	-288	-554	-668
Dépréciations et dotations nettes aux provisions	-295	-1 033	-468
Autres produits de l'exploitation	0	11	73
Autres charges de l'exploitation	-392	-78	-582
<b>Résultat Opérationnel Courant</b>	<b>3 375</b>	<b>724</b>	<b>3 508</b>
Autres produits opérationnels	0	0	0
Autres charges opérationnelles	-3 536	0	0
<b>Résultat Opérationnel</b>	<b>-161</b>	<b>724</b>	<b>3508</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	147	315	458
Coût de l'endettement financier brut	-173	-147	-27
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-26</b>	<b>168</b>	<b>431</b>
Autres produits financiers	27	71	118
Autres charges financières	-61	-34	-53
Charges d'impôts	-782	-582	-1170
<b>Résultat Net des activités ordinaires poursuivies de l'exercice</b>	<b>-1 003</b>	<b>347</b>	<b>2 834</b>
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0	0
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-1 003</b>	<b>347</b>	<b>2 834</b>
Part Groupe	-1 003	347	2 834
Intérêts Minoritaires	0	0	0

## 9.2 Analyse comparative des résultats des exercices clos les 31 mars 2007 et 31 mars 2006 (normes IFRS)

### 9.2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend les produits vendus, les services annexes (frais de port, garantie or, financement...) et les recettes publicitaires.

La décomposition sur les deux exercices est la suivante :

<i>en millions d'euros</i>	Exercice clos le 31 mars 2007	Exercice clos le 31 mars 2006	Variation %
Produits vendus aux particuliers	236 985	204 017	16,2%
Produits vendus aux entreprises, administrations et écoles	19 336	13 066	48,0%
Services annexes (port facturé, services)	10 426	7 076	47,3%
CA publicitaire et divers	2 474	1 751	41,3%
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>269 221</b>	<b>225 910</b>	<b>19,2%</b>

Le chiffre d'affaires de l'activité de vente aux particuliers a progressé de 16,2%. La progression est plus soutenue pour le département de vente aux administrations et écoles, mais partant d'un chiffre en valeur absolue beaucoup plus faible. Cette croissance est le fruit d'efforts commerciaux développés par ce département.

Les autres services progressent sensiblement plus que le chiffre d'affaires produits (+47,3%), en raison d'une révision de la politique des frais de port facturés aux clients et de la mise en place de frais de dossier sur l'offre de paiement en trois fois.

Le chiffre d'affaires publicitaire et divers a progressé de 41,3%. Il faut noter que le chiffre d'affaires qui apparaît sur cette ligne est retraité, conformément à l'application des normes IFRS, des facturations de publicité correspondant à des partages de coûts de campagnes de communication communes ou des facturations de publicité qui rentrent dans le cadre d'accords commerciaux globaux avec les fournisseurs, ou encore des factures d'échanges de bannières publicitaires.

Au global le CA progresse de 19,2%. Cette croissance peut être décomposée par trimestres de la façon suivante :

<i>en millions d'euros</i>	Exercice clos le 31 mars 2007	Exercice clos le 31 mars 2006	Variation %
1 <sup>o</sup> trimestre (avril – juin 2006)	54,8	42,8	28,0%
2 <sup>o</sup> trimestre (juillet – septembre 2006)	59,8	47,2	26,7%
3 <sup>o</sup> trimestre (octobre – décembre 2006)	91,6	79,6	15,1%
4 <sup>o</sup> trimestre (janvier – mars 2007)	63,0	56,3	11,9%
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>269,2</b>	<b>225,9</b>	<b>19,2%</b>

## 9.2.2 Charges d'exploitation

### Achats consommés

<i>en millions d'euros</i>	<b>Exercice clos le 31 mars 2007</b>	<b>Exercice clos le 31 mars 2006</b>	<b>Variation</b>
Achats consommés	- 233 196	- 193 870	20,3%

Les achats consommés (prix des marchandises vendues et frais annexes, déduction faites des remises obtenues des fournisseurs) progressent de 20,3%. Ce taux est supérieur à la progression du chiffre d'affaires sur la même période, reflétant une nouvelle dégradation du taux de marge brute à 13,4% sur l'ensemble de l'année 2006 / 2007 vs 14,2% au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006, traduisant une pression concurrentielle toujours très forte.

Cette baisse du taux de marge brute s'est toutefois interrompue au cours du second semestre 2006 / 2007 : la société a réalisé un taux de marge brute de 12,5% au 1<sup>er</sup> semestre 2006 / 2007, et de 14,1% au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2006 / 2007. (Respectivement 15,1% et 13,7% au cours de l'exercice 2005 / 2006).

Ce redressement de la marge en cours d'exercice est le fruit d'un meilleur mix produit au cours du 2<sup>nd</sup> semestre (promotions des produits à marge plus élevée), de l'impact de la nouvelle politique en matière de facturation de frais de port et de l'introduction des frais de dossier sur l'offre de paiement en trois fois.

### Charges de personnel

<i>en millions d'euros</i>	<b>Exercice clos le 31 mars 2007</b>	<b>Exercice clos Le 31 mars 2006</b>	<b>Variation</b>
Salaires et charges sociales	- 8 465	- 6 218	36,1%
Charge liée au retraitement des BSPCE (IFRS2)	- 272	- 510	-46,7%
<b>Charges de personnel</b>	<b>- 8 737</b>	<b>- 6 728</b>	<b>29,9%</b>

Hors impact des BSPCE, les frais de personnel progressent de 36,1%, reflet des investissements consentis dans les départements techniques (informatique), contenu (offre produits) et marketing.

La progression des effectifs des autres services sont moins directement corrélés avec la croissance de l'activité.

La charge liée au retraitement des BSPCE (norme IFRS 2) est calculée selon les mêmes hypothèses que lors des exercices précédents, avec un ajustement du taux de départ des salariés, correspondant aux départs effectivement constatés sur l'exercice.

## Charges externes

<i>en millions d'euros</i>	<b>Exercice clos le 31 mars 2007</b>	<b>Exercice clos le 31 mars 2006</b>	<b>Variation</b>
<b>Charges Externes</b>	<b>- 24 105</b>	<b>- 20 116</b>	<b>19,8%</b>

Les principaux éléments de ce poste sont les frais logistiques et transports (qui comptent pour 60% du total environ), les frais de communication et marketing, et les autres frais généraux.

### Frais Logistiques

Les conditions tarifaires du contrat avec le logisticien externe sont les mêmes que celles qui prévalaient au cours de l'exercice précédent (prix fixe par colis expédié, décroissant en fonction du nombre de colis expédiés).

La répartition des flux entre les différents transporteurs auxquels fait appel la Société a évolué suite à la révision de la politique de facturation des frais de port mise en place au cours du second semestre de l'exercice, avec l'introduction d'un nouvel acteur majeur concurrençant l'offre traditionnelle de La Poste.

Les frais logistiques sur l'exercice sont en augmentation de 16,3%, soit une augmentation de 1.9% moins rapide que la progression du chiffre d'affaire.

### Dépenses de communication

Les principaux canaux de communication utilisés au cours de l'exercice sont :

- d'une part les partenaires (comparateurs de prix et sites affiliés). La Société s'attache à mesurer de façon continue l'apport d'activité provenant de cette source et les coûts afférents, et se réserve ainsi la possibilité d'ajuster le recours à tel ou tel partenaire.
- d'autre part les dépenses de communication on-line (bannières).
- enfin les dépenses de communication off-line qui sont constituées de pages de publicités dans la presse spécialisée, de campagnes radio et d'affichage dans le métro parisien.

Les dépenses de communication sur l'exercice sont en augmentation de 19,1%, en ligne avec la progression du chiffre d'affaires.

### Autres frais généraux

La structure des autres frais généraux reste identique d'une année sur l'autre. Ils comprennent notamment :

- Les loyers et charges locatives du siège social de Saint Ouen, d'un bureau à Lyon, et d'une partie de l'entrepôt du logisticien occupée par les équipes du

service après vente. S'est ajouté en fin d'exercice le loyer d'un bureau à Aix en Provence.

- Les frais techniques (hébergement, maintenance) pour le site principal (front et back office) et les sites de *back up*.
- Les prestations de paiement sécurisé à distance.
- Les frais d'avocat et de commissaires aux comptes, ainsi que d'autre honoraires (agence de relations presse notamment).

Une augmentation sensible des achats de prestations informatiques (+190%) et des frais d'intérim (+90%) se traduisent par une augmentation globale des autres frais de 30,3% d'un exercice sur l'autre.

Au global, les charges externes ont augmenté de 19,8% en phase avec la croissance du chiffre d'affaires.

### Impôts et taxes

	Exercice clos le 31 mars 2007	Exercice clos Le 31 mars 2006	Variation
<i>En milliers d'euros</i>			
<b>Impôts et taxes</b>	<b>- 935</b>	<b>- 869</b>	<b>7,6%</b>

Ce poste comprend essentiellement les taxes sur salaires, la taxe professionnelle (ajustée en fonction du niveau de la valeur ajoutée, en raison du caractère faiblement capitalistique de l'activité) et la contribution de solidarité (ORGANIC).

### Dotations aux amortissements et provisions

	Exercice clos le 31 mars 2007	Exercice clos le 31 mars 2006	Variation
<i>En milliers d'euros</i>			
Dotation aux amortissements	-554	-288	92,4%
Dotation aux provisions, nettes des reprises	-1 033	-295	350,2%
<b>Total</b>	<b>-1 587</b>	<b>-583</b>	<b>272,2%</b>

Les amortissements sont en progression, en raison de l'augmentation des surfaces louées sur Saint-Ouen à la fin de l'exercice précédent (agencements et installations) et d'investissements (notamment en serveurs informatiques) tout au long de l'exercice.

Les provisions comprennent notamment les dotations pour dépréciation des stocks (dotations nettes de 649 milliers d'euros) et les provisions sur comptes clients (dotations nettes de 259 milliers d'euros). L'augmentation sensible de la dotation pour dépréciation des stocks résulte de la décision de la société de provisionner les stocks consignés par l'administration suite au litige fiscal (voir paragraphe 9.3.4) à hauteur de 314 milliers d'euros.

### Autres produits et charges d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos	Exercice clos	Variation
	le 31 mars 2007	le 31 mars 2006	
Autres produits de l'exploitation	11	0	-
Autres charges de l'exploitation	-78	-392	-80%

Ces postes comprennent notamment les créances irrécouvrables liées au proposition de financement en trois fois. La mise en place d'un service de recouvrement dédié à la fin de l'exercice précédent se traduit par un suivi plus étendu dans le temps (et corollaire, un passage moins rapide des créances en irrécouvrable) et a permis une réduction du % de créances non recouvrées.

### 9.2.3 Résultat opérationnel courant

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos le	En % du CA	Exercice clos le	En % du CA
	31-mars-07		31-mars-06	
Charges de personnel	-8 737	-3,2%	-6 728	-3,0%
Charges externes	-24 105	-9,0%	-20 116	-8,9%
Impôts et taxes	-935	-0,3%	-869	-0,4%
Dotation aux amortissements	-554	-0,2%	-288	-0,1%
Dotation aux provisions	-1 033	-0,4%	-295	-0,1%
Autres produits de l'exploitation	11	0,0%	0	0,0%
Autres charges de l'exploitation	-78	0,0%	-392	-0,2%
<b>Total charges</b>	<b>-35 431</b>	<b>-13,2%</b>	<b>-28 688</b>	<b>-12,7%</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>724</b>	<b>0,3%</b>	<b>3 375</b>	<b>1,5%</b>

On constate dans ce tableau que les charges ont progressé légèrement plus que le chiffre d'affaires (leur poids global passant de 12,7% à 13,2%).

La diminution du taux de Résultat Opérationnel Courant, par rapport au chiffre d'affaires, est ainsi imputable à hauteur de 1.408 milliers d'euros à la baisse du taux de marge brute (essentiellement du 1<sup>er</sup> semestre, voir paragraphe 9.3.2) et à hauteur de 1.243 milliers d'euros à une augmentation plus importante que la variation du chiffre d'affaires des charges courantes.

### 9.2.4 Autres charges opérationnelles

Aucun autre produit ou charge opérationnelle n'a été comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31/03/2007.

Pour rappel, les charges opérationnelles au 31/03/2006 incluaient :

- D'une part la quote-part des frais d'introduction en Bourse non déduites des primes d'émission, à hauteur de 1.046 milliers d'euros.
- D'autre part une provision pour litige fiscal d'un montant de 2.488 milliers d'euros. (voir paragraphe 4.4.1)

### 9.2.5 Résultat financier

La Société n'étant pas endettée (à l'exception de découverts ponctuels, notamment des crédits de campagne avant la saison des fêtes de fin d'année pour pouvoir disposer de stocks suffisants), le résultat financier est composé des produits de placement de la trésorerie excédentaire, des escomptes obtenus des fournisseurs et des intérêts sur découverts.

### 9.2.6 Résultat exceptionnel

Conformément aux normes IFRS, la Société ne reconnaît pas de résultat exceptionnel.

### 9.2.7 Impôts sur les résultats

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Exercice clos le 31 mars 2007</b>	<b>Exercice clos le 31 mars 2006</b>	<b>Variation</b>
Impôt sur les sociétés	- 582	-782	- 25,6%

La Société avait procédé au cours de l'exercice 2004 / 2005 à l'activation de tous les reports fiscaux déficitaires ce qui avait généré un profit d'impôt de 2 633 milliers d'euros.

Elle comptabilise donc depuis l'exercice clos le 31/03/2006 une charge d'impôt au taux normatif de 33,33%. La charge de l'exercice 2006 / 2007 s'élève ainsi à 582 milliers d'euros.

### 9.2.8 Résultat net

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Exercice clos le 31 mars 2007</b>	<b>En % du CA</b>	<b>Exercice clos le 31 mars 2006</b>	<b>En % du CA</b>
<b>Résultat Net</b>	<b>347</b>	<b>0,1%</b>	<b>-1 003</b>	<b>-0,4%</b>

### 9.3 Analyse comparative des résultats les exercices clos les 31 mars 2008 et 31 mars 2007 (normes IFRS)

#### 9.3.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend les produits et frais de port vendus aux particuliers (B to C), les produits et frais de port vendus aux entreprises (B to B) et les services annexes (garantie or, financement, recettes publicitaires, commissions...).

La décomposition sur les deux exercices est la suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Exercice clos le 31 mars 2007</b>	<b>Exercice clos le 31 mars 2008</b>	<b>Variation</b>
Produits et frais de port vendus B to C	241 234	272 068	12,8%
Produits et frais de port vendus B to B	19 434	23 804	22,5%
Services (publicité, services et commissions)	8 553	13 215	54,5%
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>269 221</b>	<b>309 087</b>	<b>14,8%</b>

Le chiffre d'affaires de l'activité de vente aux particuliers a progressé de 12,8%.

La progression est plus soutenue pour le département de vente aux administrations et écoles, mais partant d'un chiffre en valeur absolue beaucoup plus faible. Cette croissance est le fruit d'efforts commerciaux développés par ce département.

Les services progressent sensiblement plus que le chiffre d'affaires produits (+54,3%), en raison du fort développement des services associés (assurances vol, assurances casse...), de l'impact total de la mise en place de frais de dossier sur l'offre de paiement en trois fois en fin d'exercice précédent, de la progression soutenue du chiffre d'affaires publicitaire, et des premières commissions liées aux boutiques Galerie ouvertes progressivement à compter de la fin juillet 2007.

Il faut noter que le chiffre d'affaires qui apparaît sur cette ligne est retraité, conformément à l'application des normes IFRS, des facturations de publicité correspondant à des partages de coûts de campagnes de communication communes ou des facturations de publicité qui rentrent dans le cadre d'accords commerciaux globaux avec les fournisseurs, ou encore des factures d'échanges de bannières publicitaires.

Au global le CA progresse de 14,8%. Cette croissance peut être décomposée par trimestres de la façon suivante :



<i>en milliers d'euros</i>	Exercice clos le 31 mars 2007	Exercice clos le 31 mars 2008	Variation
1 <sup>o</sup> trimestre (avril – juin 2007)	54,8	60,6	10,6%
2 <sup>o</sup> trimestre (juillet – septembre 2007)	59,8	74,1	23,9%
3 <sup>o</sup> trimestre (octobre – décembre 2007)	91,6	106,3	16,0%
4 <sup>o</sup> trimestre (janvier – mars 2008)	63,0	68,1	8,1%
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>269,2</b>	<b>309,1</b>	<b>14,8%</b>

### 9.3.2 Charges d'exploitation

#### Achats consommés

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice clos le 31 mars 2007	Exercice clos le 31 mars 2008	Variation
<b>Achats consommés</b>	<b>-233 196</b>	<b>-266 070</b>	<b>14,1%</b>

Les achats consommés (prix des marchandises vendues et frais annexes, déduction faites des remises obtenues des fournisseurs) progressent de 14,1%. Ce taux est inférieur à la progression du chiffre d'affaires sur la même période, reflétant une amélioration du taux de marge brute à 14,0% sur l'ensemble de l'année 2007 / 2008 vs 13,4% au cours de l'exercice clos le 31 mars 2007 malgré un environnement toujours aussi concurrentiel.

Ce redressement de la marge est le fruit de l'augmentation sensible des ventes de services associés, du plein effet de l'introduction des frais de dossier sur l'offre de paiement en trois fois réalisée en fin d'exercice précédent et de la progression du chiffre d'affaire publicitaire.

#### Charges de personnel

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice clos le 31 mars 2007	Exercice clos le 31 mars 2008	Variation
Salaires et charges sociales	-8 465	-11 486	35,7%
charge liée au retraitement des BSPCE et stocks- options (IFRS2)	-272	-399	46,7%
<b>Charges de personnel</b>	<b>-8 737</b>	<b>-11 885</b>	<b>36,0%</b>

Hors impact des BSPCE et stock-options, les frais de personnel progressent de 35,7%, reflet des investissements consentis dans les départements techniques (informatique) et marketing, ainsi que du lancement de la Galerie.

La progression des effectifs des autres services sont moins directement corrélés avec la croissance de l'activité.

La charge liée au retraitement des BSPCE et stock-options (norme IFRS 2) est calculée selon les mêmes hypothèses que lors des exercices précédents, avec un ajustement du taux de départ des salariés, correspondant aux départs effectivement constatés sur l'exercice.

### Charges externes

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice clos le 31 mars 2007	Exercice clos le 31 mars 2008	Variation
<b>Charges Externes</b>	<b>-24 105</b>	<b>-25 343</b>	<b>5,1%</b>

Les principaux éléments de ce poste sont les frais logistiques et transports (qui comptent pour 60% du total environ), les frais de communication et marketing, et les autres frais généraux.

#### Frais Logistiques

Les conditions tarifaires du contrat avec le logisticien externe sont les mêmes que celles qui prévalaient au cours de l'exercice précédent (prix fixe par colis expédié, décroissant en fonction du nombre de colis expédiés).

La répartition des flux entre les différents transporteurs auxquels fait appel la Société a évolué suite au plein impact de la révision de la politique de facturation des frais de port mise en place au cours du second semestre de l'exercice 2006/2007, avec l'introduction d'un nouvel acteur majeur concurrençant l'offre traditionnelle de La Poste.

Les frais logistiques sur l'exercice sont en augmentation de 9,1%, soit une augmentation de 5,7% moins rapide que la progression du chiffre d'affaires.

#### Dépenses de communication

Les principaux canaux de communication utilisés au cours de l'exercice sont :

- d'une part les partenaires (comparateurs de prix et sites affiliés). La Société s'attache à mesurer de façon continue l'apport d'activité provenant de cette source et les coûts afférents, et se réserve ainsi la possibilité d'ajuster le recours à tel ou tel partenaire.
- d'autre part les dépenses de communication on-line (bannières).
- enfin les dépenses de communication off-line qui sont constituées de pages de publicités dans la presse spécialisée, de campagnes radio et d'affichage dans le métro parisien.

Suite au retraitement mentionné au § 9.3.1, conformément à l'application des normes IFRS, des facturations de publicité correspondant à des partages de coûts de campagnes de communication communes ou des facturations de publicité qui rentrent dans le cadre d'accords commerciaux globaux avec les fournisseurs, ou encore des factures

d'échanges de bannières publicitaires, les dépenses de communication sur l'exercice sont en diminution de 24,9%. Hors retraitement, les dépenses de publicité progressent de 9,1% sur l'exercice.

### Autres frais généraux

La structure des autres frais généraux reste identique d'une année sur l'autre. Ils comprennent notamment :

- Les loyers et charges locatives du siège social de Saint Ouen, d'un bureau à Lyon, d'un bureau à Aix en Provence et d'une partie de l'entrepôt du logisticien occupée par les équipes du service après vente.
- Les frais techniques (hébergement, maintenance) pour le site principal (front et back office) et les sites de *back up*.
- Les prestations de paiement sécurisé à distance.
- Les frais d'avocat et de commissaires aux comptes, ainsi que d'autre honoraires (agence de relations presse notamment).

Au global, les charges externes ont augmenté de 5,1% en phase avec la croissance du chiffre d'affaires.

### **Impôts et taxes**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Exercice clos le 31 mars 2007</b>	<b>Exercice clos le 31 mars 2008</b>	<b>Variation</b>
<b>Impôts et taxes</b>	<b>-935</b>	<b>-1 157</b>	<b>23,7%</b>

Ce poste comprend essentiellement les taxes sur salaires, la taxe professionnelle (ajustée en fonction du niveau de la valeur ajoutée, en raison du caractère faiblement capitalistique de l'activité) et la contribution de solidarité (ORGANIC).

### **Dotations aux amortissements et provisions**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Exercice clos le 31 mars 2007</b>	<b>Exercice clos le 31 mars 2008</b>	<b>Variation</b>
Dotation aux amortissements	-554	-668	20,6%
Dotation aux provisions, nettes des reprises	-1 033	-468	-54,7%
<b>Total</b>	<b>-1 587</b>	<b>-1 136</b>	<b>-28,4%</b>

Les amortissements sont en progression, en raison de l'augmentation des surfaces louées sur Saint-Ouen et Aix en Provence (agencements et installations) et d'investissements (notamment en serveurs informatiques) tout au long de l'exercice.

Les provisions comprennent notamment les dotations pour dépréciation des stocks (reprises nettes de 74 milliers d'euros) et les provisions sur comptes clients (dotations nettes de 532 milliers d'euros).

### Autres produits et charges d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos le 31 mars 2007	Exercice clos le 31 mars 2008	Variation
Autres produits de l'exploitation	11	73	563,6%
Autres charges de l'exploitation	-78	-582	646,2%

Ces postes comprennent notamment les créances irrécouvrables liées à la proposition de financement en trois fois.

### 9.3.3 Résultat opérationnel courant

En milliers d'euros	Exercice clos le 31 mars 2007	En % du CA	Exercice clos le 31 mars 2008	En % du CA
Charges de personnel	-8 737	-3,2%	-11 486	-3,7%
Charges externes	-24 105	-9,0%	-25 343	-8,2%
Impôts et taxes	-935	-0,3%	-1 157	-0,4%
Dotation aux amortissements	-554	-0,2%	-668	-0,2%
Dotation aux provisions	-1 033	-0,4%	-468	-0,2%
Autres produits de l'exploitation	11	0,0%	73	0,0%
Autres charges de l'exploitation	-78	0,0%	-582	-0,2%
<b>Total charges</b>	<b>-35 431</b>	<b>-13,2%</b>	<b>-39 631</b>	<b>-12,8%</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>724</b>	<b>0,3%</b>	<b>3 508</b>	<b>1,1%</b>

On constate dans ce tableau que les charges ont moins progressé que le chiffre d'affaires (leur poids global passant de 13,2% à 12,8%).

La progression du taux de Résultat Opérationnel Courant, par rapport au chiffre d'affaires, est ainsi imputable à hauteur de 6.984 milliers d'euros à la progression de la marge brute (Impact taux : 1.638 milliers, impact volume : 5.346) et à hauteur de 1.044 milliers d'euros à une augmentation moins importante des charges courantes que la variation du chiffre d'affaires.

### 9.3.4 Autres charges opérationnelles

Aucun autre produit ou charge opérationnelle n'a été comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31/03/2008, ni au cours de l'exercice précédent.

### 9.3.5 Résultat financier

La Société n'étant pas endettée (à l'exception de découverts ponctuels, notamment des crédits de campagne avant la saison des fêtes de fin d'année pour pouvoir disposer de stocks suffisants), le résultat financier est essentiellement composé des produits de placement de la trésorerie excédentaire.

### 9.3.6 Résultat exceptionnel

Conformément aux normes IFRS, la Société ne reconnaît pas de résultat exceptionnel.

### 9.3.7 Impôts sur les résultats

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Exercice clos le 31 mars 2007</b>	<b>Exercice clos le 31 mars 2008</b>	<b>Variation</b>
Impôt sur les sociétés	-582	-1 170	101,0%

La Société avait procédé au cours de l'exercice 2004 / 2005 à l'activation de tous les reports fiscaux déficitaires ce qui avait généré un profit d'impôt de 2 633 milliers d'euros.

Elle comptabilise donc depuis l'exercice clos le 31/03/2006 une charge d'impôt au taux normatif de 33,33%. La charge de l'exercice 2007 / 2008 s'élève ainsi à 1.170 milliers d'euros.

Le solde des impôts différés actifs s'élève à 242 milliers d'euros au 31 mars 2008.

### 9.3.8 Résultat net

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Exercice clos le 31 mars 2007</b>	<b>En % du CA</b>	<b>Exercice clos le 31 mars 2008</b>	<b>En % du CA</b>
<b>Résultat Net</b>	<b>347</b>	<b>0,1%</b>	<b>2 834</b>	<b>0,9%</b>

## CHAPITRE 10 TRESORERIE ET CAPITAUX

### 10.1 Les capitaux de la Société

A la date du 31 mars 2008, la Société dispose de capitaux propres de 29.702 milliers d'euros (contre 26.419 milliers d'euros au 31 mars 2007) qui se décomposent de la façon suivante :

	Exercice clos le 31-mars-08	Exercice clos le 31-mars-07	Exercice clos le 31-mars-06
<i>En milliers d'euros</i>			
Capital Social	2 748	2 745	2 725
Réserves liées au capital	22 723	22 276	21 725
Réserves consolidées	1 397	1 051	2 055
Résultat – part groupe	2834	347	-1 003
<b>Capitaux Propres</b>	<b>29 702</b>	<b>26 419</b>	<b>25 502</b>

A la date du 30 juin 2008, la trésorerie nette consolidée de la Société s'élève à 22.254.705,76 euros<sup>3</sup>.

### 10.2 Source, montant et description des flux de trésorerie de la Société

	Exercice clos le 31-mars-08	Exercice clos le 31-mars-07	Exercice clos le 31-mars-06
<i>En milliers d'euros</i>			
Capacité d'autofinancement avant impôt	2 622	2 556	3 253
Variation de Besoin en Fonds de Roulement	-2 683	-1 040	-4 365
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	-61	1 516	-1 112
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-809	-612	-722
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	424	454	10 870
Augmentation (diminution) totale de la trésorerie	-446	1 358	9 036
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	20 140	18 782	9 746
Trésorerie à la clôture de l'exercice	19 694	20 140	18 782

<sup>2</sup> Donnée non auditée.

Compte tenu du montant des dotations aux amortissements (668 milliers d'euros), de la dotation aux provisions (468 milliers d'euros) et de la charge d'impôt, la capacité d'autofinancement s'élève à 2.622 milliers d'euros.

La variation du besoin en fonds de roulement pour l'exercice clos le 31 mars 2008 (-2,7 millions d'euros) est en ligne avec l'augmentation globale du chiffre d'affaires de 14,8%.

Les investissements de l'exercice sont principalement constitués d'achats de matériels informatiques et d'agencements des locaux loués.

La Société n'a aucun endettement. Elle a recours temporairement à des facilités de trésorerie mises en place par ses banquiers d'exploitation, sur des périodes courtes, notamment pour financer l'accroissement temporaire des stocks en fin d'année.

### **10.3 La structure de financement de la Société et ses conditions d'emprunt**

La Société n'a pas d'endettement moyen ou long terme, à l'exception du retraitement d'un contrat de location –financement du système de gestion des appels téléphoniques (26 milliers d'euros de valeur nette au 31 mars 2008) et d'un contrat de location de serveurs informatiques (39 milliers d'euros de valeur nette au 31 mars 2008).

Par ailleurs, le solde mensuel de trésorerie pouvant varier tout au long de l'année, en fonction notamment de la constitution des stocks en prévision des fortes périodes de vente en fin d'année, la Société peut avoir recours, de façon ponctuelle et temporaire, à l'utilisation de lignes de découvert mises en place par ses partenaires bancaires.

### **10.4 Les restrictions relatives à l'utilisation des capitaux de la Société**

Néant.

### **10.5 Les sources de financements relatives aux investissements futurs de la Société et à ses immobilisations corporelles**

Néant.

## **CHAPITRE 11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES**

### **11.1 Recherche et développement**

Néant.

### **11.2 Brevets et licences**

Néant.



## CHAPITRE 12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

### 12.1 Evolutions récentes

La Société a développé son activité par le lancement au mois de juillet 2007 du nouveau concept de e-commerce de « galerie ». Ce nouveau modèle qui s'appuie sur l'audience et les atouts marketing du site Internet [www.rueducommerce.com](http://www.rueducommerce.com) consiste à présenter et vendre les produits de milliers de sites marchands partenaires (voir paragraphe 6.1.1 du Document de Référence). Au 31 mars 2008, près de 450 sites avaient rejoint la Galerie offrant ainsi un référencement de plus de 200.000 produits. Depuis novembre 2007, le trafic mensuel de la Galerie a doublé, permettant aux sites marchands partenaires de réaliser des chiffres d'affaires significatifs. En moins d'un an, la Galerie est devenue une référence remarquée dans le monde de l'*e-commerce* en fédérant des univers de ventes complémentaires (électroménager, mode, beauté, maison, jouets et jeux, voyages). En mai 2008, Rue du Commerce a lancé deux nouveaux univers : le sport et le bricolage. Ces nouveaux espaces marquent la volonté de la Société d'élargir encore sa gamme afin de devenir le n°1 de l'*e-commerce* en France.

Les stocks sont restés à des niveaux (en termes de jours de chiffre d'affaires) comparables à ceux connus à la clôture du dernier exercice.

Enfin, les coûts des produits et les prix de vente n'ont pas varié sensiblement depuis la fin du dernier exercice.

### 12.2 Perspectives d'avenir

La loi Chatel, dont les principales mesures relatives au commerce électronique sont exposées au paragraphe 4.4.3 du Document de Référence, s'inscrit dans une protection accrue du consommateur. A la date de dépôt du Document de Référence, la loi Chatel est susceptible d'avoir un impact défavorable sur les tendances de la Société :

- La fin de l'assistance téléphonique non surtaxée risque d'engendrer une répercussion de la hausse des coûts sur les prix, les marges du secteur de Rue Du Commerce étant faibles. Par ailleurs, Rue Du Commerce redoute également un engorgement de la plate-forme téléphonique lié à un allongement du traitement des demandes des clients ;
- L'obligation pour le professionnel de rembourser au consommateur la totalité des sommes versées (y compris les frais de port aller), en cas d'exercice du droit de rétractation, risque d'avoir les incidences suivantes :
  - o les ventes de produit à bas prix risquent d'engendrer des pertes financières pour le professionnel à moins que les frais ne soient intégrés à la marge, entraînant alors des prix plus élevés et moins compétitifs pour le consommateur ;
  - o une dégradation possible de la qualité de la livraison s'il est envisagé de proposer les services de livraison les moins onéreux,
  - o une saturation du service après-vente liée à une augmentation du nombre de retours de marchandises.

## CHAPITRE 13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

### 13.1 Informations prévisionnelles

La Société n'a pas et n'entend pas communiquer d'information prévisionnelle.

### 13.2 Objectifs et perspectives

L'exercice clos au 31 mars 2008 s'est soldé par un chiffre d'affaires de 309,1 millions d'euros, en hausse de 14,8% par rapport à l'exercice précédent, pour un résultat opérationnel courant de 3,5 millions d'euros et un résultat net après impôts positif de 2,8 millions d'euros.

La Société s'est fixée pour objectif de poursuivre en 2008 sa stratégie de croissance rentable dans le cadre de son métier historique de distributeur de produits high-tech ainsi qu'en poursuivant le développement de son offre de produits à travers sa plateforme de e-commerce « galerie » (voir paragraphe 6.1.1 du Document de Référence).

### 13.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les informations prévisionnelles

Sans objet.

## CHAPITRE 14      **ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE**

### 14.1      Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale

<b>Prénom, nom adresse</b>	<b>Age</b>	<b>Mandat et fonction principale exercée dans la Société</b>	<b>Durée du mandat</b>	<b>Principaux autres mandats et fonctions</b>
<p>Monsieur Gauthier Picquart</p> <p>44-50 avenue capitaine Glarner – 93585 Saint Ouen</p>	41	<p>Président du conseil d'administration</p> <p>Directeur général (depuis le conseil du 12 mars 2004)</p>	<p>Le conseil du 5 juillet 2002 a proposé le renouvellement de son mandat d'administrateur qui fut ratifié par l'assemblée générale du 18 septembre 2002 pour la durée statutaire de 6 années.</p> <p>Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale se tenant en 2008 et statuant sur les comptes de l'exercice écoulé. Le renouvellement de son mandat sera proposé par le Conseil d'administration à ladite assemblée générale.</p>	<p>Président de la société Maxidome</p> <p>Administrateur de la société Sellermania</p>
<p>Monsieur Patrick Jacquemin</p> <p>44-50 avenue capitaine Glarner – 93585 Saint Ouen</p>	47	<p>Administrateur</p> <p>Directeur général délégué (depuis le conseil du 12 mars 2004)</p>	<p>Le conseil du 5 juillet 2002 a proposé le renouvellement de son mandat d'administrateur qui fut ratifié par l'assemblée générale du 18 septembre 2002 pour la durée statutaire de 6 années.</p>	<p>Administrateur de la société Le Gourmet</p>

Prénom, nom adresse	Age	Mandat et fonction principale exercée dans la Société	Durée du mandat	Principaux autres mandats et fonctions
			<p>Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale se tenant en 2008 et statuant sur les comptes de l'exercice écoulé. Le renouvellement de son mandat sera proposé par le conseil d'administration à ladite assemblée générale.</p>	
<p>APAX PARTNERS SA,  45 avenue Kléber – 75116 Paris</p> <p>représenté par Monsieur Maurice Tchenio</p>	65	<p>Administrateur</p> <p>Représentant permanent</p>	<p>APAX PARTNERS SA a été nommé administrateur de la Société par l'assemblée générale du 5 novembre 1999.</p> <p>Son mandat qui a pris fin à l'issue de l'assemblée générale du 25 août 2005, a été renouvelé pour une durée de 6 années et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2011.</p>	<p>Les mandats d'APAX PARTNERS SA sont mentionnés en référence <sup>(5)</sup>.</p> <p>Président Directeur Général d'Apax Partners SA</p>
<p>GALILEO PARTNERS</p> <p>106 rue de l'Université 75007 Paris</p>		Administrateur	<p>GALILEO PARTNERS a été nommé administrateur de la Société par l'assemblée générale du 5 novembre 1999.</p>	<p>Les mandats de GALILEO PARTNERS sont mentionnés en référence <sup>(6)</sup></p>

Prénom, nom adresse	Age	Mandat et fonction principale exercée dans la Société	Durée du mandat	Principaux autres mandats et fonctions
Représenté par Monsieur Joël Flichy	57	Représentant permanent	Son mandat qui a pris fin à l'issue de l'assemblée générale du 25 août 2005, a été renouvelé pour une durée de 6 années et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2011.	Président Directeur Général de GALILEO Partners

(5) APAX PARTNERS est administrateur de la société Tourpagel Agrigel SA. Par ailleurs, APAX PARTNERS est également représentant permanent des sociétés MG Participations SA, Artacrea, Morgan SA, Morgan International Participations et Altium Capital sas.

Monsieur Maurice Tchénio est Président Directeur Général de Apax Partners et Cie Gérance SA, Apax Partners SA, Président de MMG sas, Société Européenne Iéna sas, Apax Partners et Compagnie Gérance II sas et Morgap sas, Gérant de Apax Partners SNC. Monsieur Maurice Tchénio est également non executive Director des sociétés Portland Place Capital ltd (UK), Apax Partners Strategic Investors ltd (UK), Apax Partners Ltd (UK) et Apax Partners Holdings ltd (UK). Monsieur Maurice Tchénio est enfin gérant des sociétés civiles Galilée Partenaires, Cimarosa, Lonchamp, Copernic partenaires, Kleber Partenaires, SE Wagram, Cimarosa Tubes, Cimarosa media, Cimarosa II, Galilée Partenaires II, Capri et Equa, Moussecarrie, Firoki, Carmel et SE Bizet. Co-Gérant de la société civile Immobilière Mauryland.

(6) GALILEO PARTNERS est administrateur des sociétés LEGUIDE.COM, BIONERSIS, BI-SAM, BIZANGA, ESTEREL TECHNOLOGIES, DESKOM, MEILLEURMOBILE, RADIO SYSTEMES INGENIERIE, SARENZA, SPORTS MEDIAS ET STRATEGIES, TALEND, VECTEC, VIRTUOZ, VIT et membre du comité de surveillance de la société ALYOTECH..

Monsieur Gauthier Picquart est titulaire d'un Magistère de Communication du Celsa (Paris Sorbonne). Il débute sa carrière comme Chargé de Mission au Figaro puis a rejoint une société de consulting et de marketing. En 1993, avec deux associés, il crée Syracuse qui, en cinq ans, s'impose comme le plus gros distributeur français de coupons de réduction au profit des consommateurs. En 1997, Gauthier Picquart et ses associés revendent Syracuse au groupe HIGH CO. Il quitte l'entreprise en 1998 et décide de mettre à profit ses connaissances sur le marché électronique. Depuis 1999, Gauthier Picquart apporte à la Société sa solide expérience dans les domaines du marketing et du commerce.

Monsieur Patrick JACQUEMIN est titulaire d'un diplôme de l'ISA (MBA HEC). Il débute sa carrière comme responsable du marketing revendeurs puis responsable Grands Comptes au sein de Compaq. En 1995, il devient Directeur marketing de Softbank Europe. Il en sera le Directeur Général de 1996 à 1998. Début 1998, Patrick Jacquemin

devient PDG de Ziff Davis France, le premier groupe mondial de médias spécialisés dans l'informatique et l'Internet, à la suite du rachat de Ziff Davis par Softbank. Patrick Jacquemin rejoint la Société en 1999 et lui apporte une expertise de près de dix ans dans les domaines de l'informatique et de l'Internet.

Monsieur Maurice TCHENIO (représentant permanent de Apax Partners SA au sein du conseil d'administration de la Société) est diplômé de HEC et de la Harvard Business School. Il a débuté sa carrière comme professeur assistant en finance à HEC puis a été chargé de mission à l'Institut de Développement Industriel. Il a fondé en 1972 avec Monsieur Ronald Cohen Multinational Management Group et assure aujourd'hui les fonctions de président directeur général d'Apax Partners. Maurice Tchenio est également l'un des fondateurs et ancien vice président de l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC) et ancien administrateur de l'EVCA (European Venture Capital Association).

Monsieur Joël FLICHY (représentant permanent de Galileo Partners au sein du conseil d'administration de la Société) est diplômé de l'Ecole Centrale de Lyon et titulaire d'une licence ès Sciences Economiques. Il acquiert les multiples facettes du métier de banquier d'affaires (Fusions Acquisitions, Capital Développement, Capital Risque, LBO) au sein du département Corporate Finance du groupe CIC. Il est le fondateur, avec Louis-Michel Angué, de Galileo Partners.

	<b>Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années</b>	
<b>Membre du conseil d'administration</b>	<b>Sociétés ou groupes dans lesquels sont exercés les autres mandats</b>	<b>Fonction ou mandat exercé</b>
<b>Monsieur Gauthier Picquart</b>	RDC SERVICES Maxidome RDC.FR Scosi	Président (du 22 juin 2007 au 16 juillet 2007*) Président (à compter du 11 juin 2007) Gérant (du 13 juin 2007 au 11 juillet 2007*) Président (jusqu'au 13 août 2007*)
<b>Monsieur Patrick Jacquemin</b>	RDC.FR RDC SERVICES Maxidome	Gérant (jusqu'au 13 juin 2007) Président (jusqu'au 22 juin 2007) Président (jusqu'au 11 juin 2007)
<b>GALILEO PARTNERS</b> Représenté par Monsieur Joël FLICHY	DALET SA DESKOM Earth Decision Sciences EMME (Editions Multimedia) Esterel Technologies INFLUE	Représentant Permanent Représentant Permanent Représentant Permanent Représentant Permanent Représentant Permanent Représentant Permanent

	M2000	Représentant Permanent
	N-SOFT	Représentant Permanent
	OMNIGAIN	Représentant Permanent
	PROTEGYS	Représentant Permanent
	REVELSTOKE	Représentant Permanent
	RSI	Représentant Permanent
	THE VALUE SYSTEMS	Représentant Permanent
	MEILLEUR TAUX	Représentant Permanent
<b>APAX PARTNERS SA</b>	Société Européenne Kleber SA	Administrateur
Représenté par	ALAIN AFFLELOU	Représentant Permanent au CA
Monsieur	ALCYON Finance	Représentant Permanent au CA
Maurice TCHENIO	ANTALIS TV SA	Représentant Permanent au CA
	ARKADIN SA	Représentant Permanent au CA
	ARTACREA	Représentant Permanent au CA
	ASK SA	Représentant Permanent au CA
	BONNET CIDELCEM GC	Administrateur
	BONNET CIDELCEM	Représentant Permanent HORIS
	BOUSSAC Participations	Administrateur
	CEFAM	Administrateur
	CEGID SA	Représentant Permanent au CA
	COFINLUXE	Représentant Permanent au CA
	COGNITIS Group	Représentant Permanent au CA
	CREATIFS Groupe sas	Membre du Conseil de Surveillance
	CREATIFS sas	Membre du Conseil de Surveillance
	DAGARD SA	Administrateur
	ENTOMED SA	Représentant Permanent au CA
	FINAMEX	Représentant Permanent au CA
	Histoire d'Or Participations	Représentant Permanent au CA
	Sté Hendayse de Participations	Administrateur
	HORIS SA	Administrateur
	HYBRIGENICS SA	Représentant Permanent au CA
	MARC LAURENT SA	Représentant Permanent au CA
	MG Participations SA	Représentant Permanent au CA
	MORGNA International Part.	Représentant Permanent au CA
	NEURO3D SA	Représentant Permanent au CA
	NEUROTECH	Représentant Permanent au CA

SECHE Environnement	Représentant Permanent au CA
SERF SA	Représentant Permanent au CA
Société Européenne Boissière SA	Représentant Permanent au CA
SISTECAR sas	Administrateur
TROCADERO Finances sas	Représentant Permanent au CA

\* Date de dissolution de la société.

A la date d'enregistrement du présent Document de Référence, la Société ne dispose pas (i) d'administrateur indépendant tel que défini au paragraphe 21.2.3 du présent Document de Référence, (ii) de senseur, ni (iii) d'administrateur élu par les salariés.

A la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années: (i) aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du conseil d'administration, (ii) aucun membre du conseil d'administration n'a été associé à une faillite, mis sous séquestre ou liquidation, (iii) aucune incrimination et/ou sanction publique officielle, autre que celle mentionnée ci-dessus, n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du conseil d'administration par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) et (iv) aucun membre du conseil d'administration n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

## 14.2 Conflits d'intérêts

Le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit que l'administrateur doit faire part au conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel et il doit s'abstenir de participer au vote d'une délibération le plaçant dans une telle situation.

En outre, chaque administrateur devra informer le président du conseil d'administration de l'ensemble des mandats et fonctions exercés pendant l'exercice écoulé dans toute société, ainsi que le nom des sociétés dans lesquelles ces mandats et fonctions étaient exercés. Il devra faire part de toute modification (cessation, démission, non renouvellement, licenciement, nouveaux mandats et fonctions) apportée à la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés durant l'exercice, en indiquant la date de survenance.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas (i) de liens familiaux entre les membres de organes de direction de la Société, (ii) de conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction générale de la Société, ni (iii) d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou des fournisseurs, en vertu duquel un membre du conseil d'administration aurait été sélectionné en tant qu'administrateur ou membre de la direction générale de la Société.



## CHAPITRE 15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

### 15.1 Rémunérations et avantages en nature attribués pour les trois derniers exercices clos aux dirigeants de la Société

Nom	Rémunération brute		Avantages en nature	Jetons de présence versés par des entités du Groupe	Rémunération brute globale versée par le Groupe pour l'exercice clos au 31 mars 2008	Rémunération brute globale versée par le Groupe pour l'exercice clos au 31 mars 2007	Rémunération brute globale versée par le Groupe pour l'exercice clos au 31 mars 2006
	Fixe	Variable					
Monsieur Gauthier Picquart	152 004	-	9 914	-	161 918	175 900	164 903
Monsieur Patrick Jacquemin	152 004	-	9 340	-	161 344	180 758	169 424
APAX PARTNERS SA, représenté par Monsieur Maurice Tchénio	-	-	-	-	-	-	-
GALILEO PARTNERS Représenté par Monsieur Joël Flichy	-	-	-	-	-	-	-

Le conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du président, du directeur général et du ou des directeurs généraux délégués.

Il est précisé que le Conseil d'administration, dans sa séance du 26 novembre 2007, a décidé de porter la rémunération brute de base, hors avantages en nature liés aux véhicules de fonction, de messieurs Gauthier Picquart et Patrick Jacquemin de 8.334 euros à 17.000 euros bruts avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2008. Il n'est pas prévu de rémunération variable.

L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette assemblée détermine sans être liée par des décisions antérieures. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation et demeure maintenu jusqu'à décision contraire. Le conseil d'administration répartit librement entre ses membres la somme globale allouée aux administrateurs, sous forme de jetons de présence.

Il n'existe aucune prime d'arrivée, de départ ou de régime de retraites complémentaires au bénéfice des mandataires sociaux ou des administrateurs. Par ailleurs, la Société n'a

pas mis en place de rémunération conditionnelle ou différée au profit de ses mandataires sociaux ou administrateurs.

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés en cas de démission, de licenciement sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en cas d'offre publique.

## **15.2 Retraites et autres avantages**

Ni la Société, ni ses filiales ne provisionnent, ni ne constatent de sommes aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages aux membres.

## CHAPITRE 16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

### 16.1 Organes d'administration et de direction de la Société

#### 16.1.1 Le conseil d'administration

La composition du conseil d'administration est présentée au point 14.1 du Document de Référence.

#### Fonctionnement du conseil d'administration :

Le fonctionnement du conseil d'administration est déterminé par les dispositions légales et réglementaires et par les statuts de la Société.

#### **Pouvoirs du conseil (article 18 des statuts)**

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Le conseil détermine également toute décision susceptible de modifier la stratégie de la Société. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées et dans la limite de l'objet social, le conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée par les actes du conseil d'administration, même si ces derniers ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve, dans ce dernier cas, que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet, ou ne pouvait l'ignorer, compte tenu des circonstances.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans le cadre de ses attributions légales ou réglementaires, le conseil d'administration examinera régulièrement les orientations de la Société. Le conseil d'administration autorise les cautions, avals et garanties donnés par la Société à des tiers et examine le plafond de ces engagements.

Sont également soumises à autorisation préalable du conseil d'administration, en vertu de son règlement intérieur, les décisions relatives :

- au budget de chaque exercice ;
- aux opérations de croissance externe et de restructuration ;
- aux implantations en France ou à l'étranger, directement par création d'établissement, de filiale directe ou indirecte, ou par prise de participation, et, de même, les décisions de retrait de ces implantations ;
- aux prêts, emprunts, crédits et avances d'un montant supérieur à cinq million d'euros ;

- aux investissements et désinvestissements non prévus au budget et d'un montant supérieur à deux millions d'euros ;
- aux contrats susceptibles d'impliquer des engagements ou de procurer des ressources non prévues au budget pour un montant supérieur à deux millions d'euros.

### **Communication des informations aux administrateurs (article 18 des statuts)**

Le président ou le directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

### **Quorum et majorité (article 17 des statuts)**

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Pour le calcul du quorum, il n'est pas tenu compte des administrateurs représentés.

Les délibérations sont prises aux conditions de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, la voix du président de la séance est prépondérante.

- Dans les conditions fixées par les statuts et le règlement intérieur du conseil d'administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Toutefois, l'usage de la visioconférence et de la télécommunication est exclu dans les cas prévus par les dispositions législatives et réglementaires applicables.

### **Visioconférence et télécommunication**

Le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit que conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, le président du conseil d'administration pourra décider que soient mis à disposition des administrateurs résidant ou se trouvant en province ou à l'étranger des moyens de visioconférence ou de télécommunication afin de leur permettre de participer à la réunion.

Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

### **Réunions du conseil d'administration**

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Rappel du nombre de réunions et taux de présence :

Avril 2001 – mars 2002 :	6 réunions	Taux de présence : 90%
Avril 2002 – mars 2003 :	3 réunions	Taux de présence : 100%
Avril 2003 – mars 2004 :	4 réunions	Taux de présence : 95%
Avril 2004 – mars 2005 :	4 réunions	Taux de présence : 100%
Avril 2005 – mars 2006 :	6 réunions	Taux de présence : 96%
Avril 2006 – mars 2007 :	8 réunions	Taux de présence : 100%

Avril 2007 – mars 2008 :	7 réunions	Taux de présence : 86%
Avril 2008 – juillet 2008 :	3 réunions	Taux de présence : 92%

### **Règlement intérieur du conseil d'administration**

Le 12 juillet 2005, le conseil d'administration a adopté son règlement intérieur qui précise :

- la composition, les compétences et le fonctionnement du conseil ;
- les informations, devoirs et mission pouvant être confiée aux administrateurs ;
- les comités spécialisés du conseil d'administration.

Ainsi, le règlement intérieur prévoit que chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action. Si au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis, ou si, au cours de son mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

Lors de l'acceptation du mandat d'administrateur et de son entrée en fonction, chaque administrateur s'engage à satisfaire aux conditions requises par la loi en matière de cumul de mandats.

En outre, chaque administrateur devra informer le Président du conseil d'administration de l'ensemble des mandats et fonctions exercés pendant l'exercice écoulé dans toute société, ainsi que le nom des sociétés dans lesquelles ces mandats et fonctions étaient exercés. Il devra faire part de toute modification (cessation, démission, non renouvellement, licenciement, nouveaux mandats et fonctions) apportée à la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés durant l'exercice, en indiquant la date de survenance.

L'administrateur doit faire part au conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel et il doit s'abstenir de participer au vote d'une délibération le plaçant dans une telle situation.

Chaque administrateur, représentant permanent d'une personne morale administrateur et plus généralement toute personne participant aux réunions du conseil d'administration, doit considérer les informations reçues en Conseil comme strictement confidentielles.

#### Présidence du conseil d'administration (article 16 des statuts)

Les statuts de la Société prévoient que le président est nommé par le conseil d'administration parmi ses membres.

Le président est toujours une personne physique qui est nommée pour la durée de son mandat d'administrateur. Ses fonctions cessent à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue dans l'année au cours de laquelle son mandat expire. Le président ne peut être âgé de plus de 65 ans, lorsqu'il atteint cette limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le président du conseil d'administration exerce les missions qui lui sont confiées par la loi et notamment il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte en assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

A la date du présent Document de Référence, Monsieur Gauthier Picquart est président du conseil d'administration depuis le conseil d'administration du 12 mars 2004. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale se tenant en 2008 et statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

### **16.1.2 Direction générale**

Monsieur Patrick Jacquemin, alors président du conseil d'administration et directeur général, a été mis en examen en novembre 2003 à la suite d'une plainte pénale déposée à son encontre par la SORECOP et COPIE France, deux organismes chargés de la collecte de la redevance pour copie privée sur les supports d'enregistrements, tels que les CD vierges. Cette redevance est due par les fabricants ou importateurs sur le sol français de tels supports d'enregistrements. La mise en examen de Monsieur Patrick Jacquemin, à titre personnel, est motivée par le fait que la Société a acquis entre janvier 2001 et novembre 2003 des CD vierges, pour un prix unitaire inférieur au montant de la redevance, auprès de sociétés françaises auxquelles incombaient l'obligation de payer la redevance. La procédure d'instruction est en cours.

#### **Modalités d'exercice de la direction générale (article 19 des statuts)**

Les statuts de la Société prévoient que la direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique, nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Ainsi, le conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale à chaque nomination ou renouvellement du directeur général.

Si le conseil d'administration décide d'attribuer les fonctions de directeur général à son président, lesdites fonctions sont conférées à ce dernier pour la durée de son mandat de président ou pour la durée restant à courir de ce mandat.

Si le conseil d'administration décide d'attribuer les fonctions de directeur général à une personne physique autre que son président, le conseil d'administration fixe la durée des fonctions du directeur général, laquelle ne peut excéder trois ans, lors de sa nomination.

Depuis la réunion du conseil d'administration du 12 mars 2004, et à la date d'enregistrement du présent Document de Référence, Gauthier Picquart assume les fonctions de Président du conseil d'administration et de directeur général.

#### **Durée des fonctions de directeur général (articles 19.2 et 19.3 des statuts)**

Les fonctions de directeur général prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue dans l'année au cours de laquelle son mandat expire. Ces fonctions de directeur général sont indéfiniment renouvelables sauf lorsque celui-ci atteint l'âge de soixante cinq ans, auquel cas il est alors réputé démissionnaire d'office.

### **Limitations des pouvoirs du directeur général (article 19.3 des statuts).**

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration.

Conformément à la loi, il ne peut cependant donner d'engagement de caution, aval et garantie qu'avec l'autorisation du conseil d'administration qui fixe les plafonds de ces engagements.

### **Directeur général délégué (article 19.4 des statuts)**

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques dans la limite de cinq maximum, chargées d'assister le directeur général. Ces personnes portent le titre de « directeur général délégué ».

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration fixe l'étendue et la durée des pouvoirs conférés, dans l'ordre intérieur de la Société, aux directeurs généraux délégués.

A la date d'enregistrement du présent Document de Référence, Patrick Jacquemin est directeur général délégué.

### **16.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société ou ses filiales**

Il n'existe pas de contrats de service liant les membres des organes d'administration ou de direction à la Société ou à ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

### **16.3 Le comité de l'audit et le comité de rémunération**

Les statuts et le règlement intérieur du conseil d'administration prévoient que le conseil d'administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président lui soumet. Le conseil d'administration fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération des personnes les composant.

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 12 juillet 2005, a décidé de créer un comité d'audit et un comité des nominations et des rémunérations dont la composition et les missions respectives sont prévues dans le règlement intérieur du conseil d'administration. A la date du présent document, ces comités ne sont pas créés.

## Le comité d'audit

Le comité d'audit est composé au moins de trois administrateurs dont un Président. Ils sont désignés par le conseil d'administration sur proposition du Président du conseil d'administration.

La durée du mandat de membre du comité d'audit est égale à celle du mandat d'administrateur. Le conseil d'administration peut à tout moment révoquer un membre du comité d'audit ou son président. La perte de la qualité d'administrateur au conseil d'administration fait perdre automatiquement la qualité de membre du comité d'audit.

Le comité d'audit se réunit au moins une fois par semestre et autant de fois qu'il le juge nécessaire pour accomplir sa mission. Les délibérations sont adoptées en présence d'au moins la moitié des membres du comité d'audit, et à la majorité simple.

Le comité d'audit :

- s'assure du respect des normes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- vérifie que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations sont bien appliquées ;
- veille à la qualité et à la pertinence de l'information communiquée aux actionnaires.

Le comité d'audit, pour le compte du conseil d'administration :

- examine les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, qui lui sont présentés par le président du conseil d'administration ou le directeur financier avant leur présentation au conseil d'administration ; à cette occasion, le comité d'audit peut interroger les commissaires aux comptes hors de la présence de l'entreprise ;
- examine avant leur publication les projets de rapports semestriels de gestion et de tableaux d'activité et de résultat, ainsi que tous les comptes établis pour les besoins d'opérations spécifiques (apports, fusion, mise en paiement d'acomptes sur dividendes, ...) ;
- étudie les modifications des normes comptables appliquées dans l'établissement des comptes, ainsi que tout manquement éventuel à ces normes ;
- veille à la qualité des procédures permettant le respect des réglementations financières et boursières applicables ;
- organise la procédure de sélection des commissaires aux comptes de la Société, dont le mandat est remis en concurrence à chaque échéance. Il formule une recommandation au conseil d'administration sur leur choix et leurs conditions de rémunération ;
- étudie chaque année avec les commissaires aux comptes leurs plans d'intervention respectifs, les conclusions de ceux-ci et les suites qui leurs sont données ;
- s'assure de la fiabilité des systèmes et procédures qui concourent à l'établissement des comptes, ainsi que la validité des positions prises pour traiter les opérations significatives ;



- étudie la politique de communication financière de l'entreprise et approuve, avant leur publication, les principaux éléments de cette communication.

Le comité d'audit est saisi par le Président du conseil d'administration ou par les commissaires aux comptes de tout événement exposant le groupe à un risque significatif.

### **Le comité des nominations et des rémunérations**

Le comité des nominations et des rémunérations est composé d'au moins trois administrateurs dont un Président. Ils sont désignés par le conseil d'administration sur proposition du Président du conseil d'administration.

La durée du mandat de membre du comité des nominations et des rémunérations est égale à celle du mandat d'administrateur. Le conseil d'administration peut à tout moment révoquer un membre du comité ou son président. La perte de la qualité d'administrateur au conseil d'administration fait perdre automatiquement la qualité de membre du comité des nominations et des rémunérations.

Le comité des nominations et des rémunérations se réunit au moins une fois par semestre et autant de fois qu'il le juge nécessaire pour accomplir sa mission. Les délibérations sont adoptées en présence d'au moins la moitié des membres du comité des nominations et des rémunérations, et à la majorité simple.

Le comité des nominations et des rémunérations a pour mission de proposer au conseil d'administration les rémunérations et avantages en nature des mandataires sociaux. Il peut également donner un avis sur les modalités de fixation de la rémunération.

Le comité des nominations et des rémunérations fait par ailleurs des propositions au conseil en vue de la nomination des membres du conseil d'administration, du Président du conseil d'administration et des membres des comités du conseil d'administration. Le comité des nominations et des rémunérations peut également établir un plan de succession et une sélection des mandataires sociaux.

### **16.4 Déclaration de conformité au régime du gouvernement d'entreprise applicable en France**

Le Conseil d'Administration de la Société n'a pas encore mis en place de comités spécialisés tels que prévus dans son règlement intérieur et visés ci-dessus. Par ailleurs, à la date d'enregistrement du Document de Référence, la Société ne dispose pas d'administrateur indépendant tel que défini au paragraphe 21.2.3 du présent Document de Référence.

#### 16.4.1 Rapport établi par le Président du conseil d'administration de la Société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce

##### **Introduction**

Conformément aux dispositions de l'article 117 de cette loi, codifié dans le Code de commerce à l'article L 225-37, l'objet de ce rapport est de rendre compte :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration  
*(première partie)*
  
- des éventuelles limitations que le conseil apporte aux pouvoirs du directeur général  
*(deuxième partie)*
  
- ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société  
*(troisième partie)*

Le rapport précise en outre les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale (4<sup>ème</sup> partie).

Il est précisé que la Société se conforme aux prescriptions légales et réglementaires et ne se réfère pas en particulier à un code de gouvernement d'entreprise. En effet, compte-tenu de la taille de la Société, il n'a pas été jugé opportun de se référer volontairement à un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises.

## ***1<sup>ère</sup> partie : Gouvernement d'entreprise et fonctionnement du Conseil d'Administration***

### **1.1 Composition du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration est composé des deux fondateurs historiques de la société et d'un représentant des deux fonds d'investissement présents au capital :

- Monsieur Gauthier PICQUART, Président Directeur Général
- Monsieur Patrick JACQUEMIN, Administrateur et Directeur Général Délégué
- Monsieur Maurice TCHENIO, représentant permanent de la société APAX PARTNERS SA, Administrateur
- Monsieur Joël FLICHY, représentant permanent de la société GALILEO PARTNERS, Administrateur

Les administrateurs sont nommés pour une durée de 6 ans. Les deux administrateurs fondateurs sont investis de fonctions de Direction au sein de la société, mais ne disposent en revanche d'aucun contrat de travail.

Les statuts prévoient un nombre maximum de 7 administrateurs.

A la date d'établissement de ce rapport, le Conseil d'Administration ne compte aucun administrateur indépendant.

### **1.2 Mission du Conseil d'Administration**

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le président ou le directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le conseil d'administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération des personnes les composant.

### **1.3 Fonctionnement du Conseil d'Administration**

#### ***1.3.1 Rémunération des administrateurs***

Les administrateurs ne perçoivent pas de jetons de présence. La rémunération que perçoivent les administrateurs fondateurs au titre de leur mandat social, décidée par le Conseil d'Administration, comprend une partie fixe, une partie variable correspondant

aux avantages en nature dont ils disposent et, le cas échéant, une partie variable, fonction d'objectifs fixés par le Conseil d'Administration.

La rémunération des administrateurs figure au chapitre 15 du document de référence de la société enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

### **1.3.2 Procédures de réunion**

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, les administrateurs constituant au moins le tiers des membres du conseil peuvent demander au président, lequel est lié par cette demande, de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Les réunions doivent se tenir en principe au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation et peuvent également être tenues par des moyens de visioconférence dans les conditions fixées par la loi et le règlement intérieur.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Pour le calcul du quorum, il n'est pas tenu compte des administrateurs représentés.

Les délibérations sont prises aux conditions de majorité prévues par la loi. Dans les conditions fixées par le règlement intérieur du conseil d'administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes aux exigences légales et réglementaires.

En cas de partage des voix, celle du président de la séance est prépondérante.

Les sujets généralement traités sont les suivants :

- arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés ;
- adoption des documents prévisionnels ;
- affectation du résultat de l'exercice ;
- conventions conclues au titre de l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- convocation des assemblées générales ordinaires et extraordinaires ;
- opérations relatives à l'évolution du capital ;
- opérations de restructuration et de réorganisation de la Société ;
- marche de la Société et éléments budgétaires.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008 (avril 2007 / mars 2008), le Conseil s'est réuni sept fois, avec un taux de présence des administrateurs s'élevant à 86%.

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil figurent au chapitre 16 du document de référence de la société enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

### **1.3.3 Informations du Conseil d'Administration**

Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à sa prise de décision en fonction de l'ordre du jour de la réunion. Il peut également demander toute information complémentaire. Toute communication à ce titre se fait sous le sceau de la confidentialité.

### **1.3.4 Relations du Conseil avec les tiers**

Le Conseil d'Administration veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires.

Des communiqués de presse sont éventuellement diffusés par la société, dans les conditions légales et réglementaires, pour informer les acteurs du marché de tous les événements clés qui concernent la société Rue du Commerce.

### **1.3.5 Performance**

Aucune limite de renouvellement des mandats n'est prévue, les administrateurs étant toujours rééligibles.

## **1.4 Règlement intérieur**

Le Conseil d'Administration du 12 juillet 2005 a adopté à l'unanimité un règlement intérieur qui porte notamment sur les points suivants :

- la composition du conseil d'administration ;
- les compétences du conseil d'administration en prévoyant notamment la saisine préalable du conseil pour les décisions relatives :
  - au budget de chaque exercice ;
  - aux opérations de croissance externe et de restructuration ;
  - aux implantations en France ou à l'étranger, directement par création d'établissement, de filiale directe ou indirecte, ou par prise de participation, et, de même, les décisions de retrait de ces implantations ;
  - aux prêts, emprunts, crédits et avances d'un montant supérieur à cinq millions d'euros ;
  - aux investissements et désinvestissements non prévus au budget et d'un montant supérieur à deux millions d'euros ;
  - aux contrats susceptibles d'impliquer des engagements ou de procurer des ressources non prévues au budget pour un montant supérieur à deux millions d'euros ;
- le fonctionnement du conseil d'administration et notamment la possibilité offerte au Président du conseil de décider de mettre à la disposition des administrateurs résidant en province ou se trouvant à l'étranger de moyens de visioconférence leur permettant de participer aux réunions et aux délibérations du conseil dans les conditions plus précisément définies par le règlement intérieur ;

- les droits, devoirs et obligations des administrateurs ;
- la création et les règles de fonctionnement de deux comités spécialisés : le comité d'audit et le comité des nominations et des rémunérations.

Des éléments significatifs du règlement intérieur figurent au chapitre 16 du document de référence de la société enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

### **1.5 Comités constitués au sein du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration du 12 juillet 2005 a décidé la création de deux comités spécialisés :

- un comité des nominations et des rémunérations,
- un comité d'audit.

A ce jour, la mise en place effective de ces deux comités n'a pas eu lieu. En effet, compte-tenu de la taille de la Société, le conseil d'administration n'a pas jugé opportun la mise en place effective de ces comités spécialisés.

### ***2<sup>ème</sup> partie : Limitations des pouvoirs du Directeur Général***

Sur décision du Conseil d'Administration, le Président du Conseil d'Administration cumule ses fonctions de Président avec celles de Directeur Général. Il est par conséquent investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social. Conformément à la loi, il ne peut cependant donner d'engagement, de caution ou de garantie que sous autorisation du Conseil d'Administration qui fixe les plafonds d'autorisation.

Le Président Directeur Général est assisté dans la direction générale de la société par un Directeur Général Délégué, qui dispose également des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social. Conformément à la loi, il ne peut cependant donner d'engagement, de caution ou de garantie que sous autorisation du Conseil d'Administration qui fixe les plafonds d'autorisation.

### ***3<sup>ème</sup> partie : Procédures de contrôle interne***

#### **3.1 Principes d'analyse**

##### ***3.1.1 Adoption d'une approche progressive***

Pour répondre aux exigences de la Loi de Sécurité Financière, les entreprises doivent mener à bien un projet qui consiste à décrire et documenter la structure de contrôle interne mise en place pour répondre aux objectifs d'une communication financière fiable, de l'efficacité des opérations et de la conformité aux lois et réglementation, et ce, au niveau de la société. Ce projet comprend notamment les quatre étapes suivantes :

1. l'évaluation de l'environnement de contrôle,
2. la cartographie des risques majeurs,

3. l'identification des contrôles sur les processus clés de la société impactant tant les opérations que les comptes significatifs inclus dans les états financiers, et leur documentation,
4. la mise en place d'actions correctrices permettant de remédier aux déficiences constatées, le cas échéant.

### **3.1.2 Définition du contrôle interne**

Il n'existe pas de définition communément admise en France du contrôle interne. Le COSO (The Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) étant le référentiel le plus abouti et le plus reconnu au niveau international, c'est ce dernier qui a été retenu par Rue du Commerce.

Selon le COSO, "le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations,
- la fiabilité des informations financières,
- la conformité aux lois et aux règlements en vigueur."

L'AMF a confié, en avril 2005, à un groupe de travail de place, le choix et/ou l'adaptation d'un référentiel de contrôle interne à l'usage des sociétés françaises soumises aux obligations de la loi du 1er août 2003. En janvier 2007, dans son cadre de référence, le Groupe de Place a privilégié une approche pragmatique. Selon lui, le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

la conformité aux lois et aux règlements,

l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ou le directoire,

le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,

la fiabilité des informations financières,

et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

### **3.1.3 Objectifs en matière de procédures de contrôle interne**

Les procédures de contrôle interne ont pour objet :

- D'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;

- D'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société ;

### ***3.1.4 Limites inhérentes au contrôle interne***

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

## **3.2 Environnement de contrôle**

### ***3.2.1 Organisation générale***

Rue du Commerce est une société de droit français, exerçant son activité exclusivement sur le territoire français.

La société a mis en place une organisation interne favorable au développement d'une culture du contrôle interne forte. Cette organisation est basée sur les facteurs clés suivants :

- Une concentration des décisions clés entre les mains d'un Comité de Direction restreint,
- Des délégations formalisées et limitées aux chefs de services permettant une autonomie et un contrôle des décisions prises,
- Le rétrécissement des niveaux hiérarchiques afin d'optimiser les processus de décisions;
- Une taille relativement restreinte permettant de fluidifier la circulation de l'information entre les différents services.

### ***3.2.2 Les acteurs du contrôle interne***

#### ***Le conseil d'administration***

Le conseil d'administration est responsable de la politique de la société en matière d'évaluation des risques, de mise en place d'un système de contrôle interne approprié et de suivi de son efficacité. Cette politique correspond à des contrôles et des procédures de gestion financières, opérationnelles et de conformité aux lois.

Les membres du Conseil d'Administration, et notamment les représentants des actionnaires financiers, ont une grande expérience de la gestion et du contrôle des entreprises.

#### ***Le comité de direction***

Le comité de direction assume la responsabilité et la supervision de la mise en place de la politique de contrôle interne en :

- établissant les principes du système de contrôle interne ;
- réunissant les responsables des principales fonctions de la société pour passer en revue les responsabilités et la façon dont les différentes activités doivent être contrôlées.



#### Constitution du comité de direction

- Monsieur Gauthier PICQUART, Président Directeur Général, en charge de la supervision des domaines suivants : technique, marketing et communication, finance et ressources humaines, logistique, service client, services et international.
- Monsieur Patrick JACQUEMIN, Directeur Général Délégué, en charge du développement la galerie marchande.
- Monsieur Pascal DAHAN, Directeur Général Adjoint, en charge du « contenu » : gestion de la gamme de produits, relations fournisseurs, achats
- Monsieur Yannick SIMON, Directeur Général Adjoint en charge des développements stratégiques et expert en veille technologique.
- Mademoiselle Claire LESTOILLE, Directrice Marketing
- Monsieur Stéphane RIOS, Directeur Technique
- Monsieur Laurent BERTIN, Directeur Administratif et Financier
- Monsieur Christophe REINLING, Directeur Produits

#### *Sous-traitance auprès d'experts*

Pour sécuriser certains de ses processus, Rue du Commerce a recours à des experts externes.

##### *Avocats*

Rue du Commerce fait appel à des cabinets d'avocats renommés pour la gestion des litiges et la mise en œuvre des procédures judiciaires. Les affaires relevant du droit social et le suivi du juridique sont confiés à des cabinets spécialisés.

La société fait également ponctuellement appel à des spécialistes pour des consultations ayant trait à la réglementation liée aux métiers de la distribution.

##### *Etablissement de la paie*

Une partie de l'activité de paie est sous-traitée à une société qui fournit notamment à Rue du Commerce le logiciel (en version ASP, utilisable via une interface web) et qui assure le traitement des éléments de paie. Rue du Commerce bénéficie ainsi de l'expertise de cette société en matière de veille de la réglementation sociale.

##### *Systèmes de protections des équipements informatiques*

Rue du Commerce a mis en place des systèmes de protection anti-intrusion très élaborés (firewalls, anti-virus), avec l'aide de la société CheckPoint pour la mise en place et la maintenance.

##### *Système comptable*

Le système comptable utilisé par la société est la « ligne INTEGRALE 1000 » développée par SAGE. La société bénéficie, au titre d'un contrat de maintenance, de toutes les mises à jour et de l'assistance nécessaire dans l'utilisation de ce produit.

### 3.2.3 Organisation des procédures de contrôle interne

- **Architecture du système de contrôle interne**

Le contrôle interne se structure autour des éléments suivants :

- un système d'information développé depuis l'origine par la société, dont l'objectif premier a toujours été la stabilité et la sécurisation des procédures pour permettre une croissance très importante des volumes traités dans le respect des normes les plus strictes de contrôle interne.
- l'existence d'un manuel de procédures internes pour les principaux processus critiques de l'entreprise.
- l'existence d'un règlement intérieur et d'une charte utilisateur pour l'usage des ressources informatiques et des services Internet au sein de l'entreprise.
- le suivi des performances de chaque unité opérationnelle à travers des indicateurs quotidiens ou hebdomadaires.
- le respect du principe de séparation des tâches et de polyvalence des acteurs, permettant d'assurer un contrôle de l'exécution des tâches.
- l'instauration de procédures de supervision et de délégation afin de permettre une répartition claire des tâches et des responsabilités de chacun.
- la mise en place d'outils de suivi et de contrôle décentralisés dans les services clé (service client, achats)
- une forte sensibilisation de toutes les équipes à l'importance du contrôle interne, compte tenu de l'environnement dans lequel évolue la société : le marché de la distribution, sur des produits « sensibles », dans un contexte de forte croissance de l'activité.

- **Le système d'information**

Le système d'information, développé dès l'origine par les équipes techniques de la société, est en mutation permanente pour s'adapter à la forte croissance de la société.

Les valeurs qui priment dans les projets de développements sont :

- la stabilité des processus développés.
- l'analyse de l'interconnexion éventuelle entre un projet de développement et les fonctionnalités existantes.
- Une sécurisation extrême du système. Une des particularités du canal de distribution choisi par la société est en effet que les clients sont eux-mêmes les premiers utilisateurs du système d'information pour effectuer des transactions ou obtenir des informations sur leurs commandes.

L'amélioration du système d'information permettant l'optimisation constante des processus opérationnels et de contrôle fait partie des objectifs stratégiques de Rue du Commerce.

Le choix d'un système d'information développé en interne présente les atouts suivants :

- Une adéquation du système d'information avec les décisions stratégiques de l'entreprise.
- Une forte réactivité en termes de plannings et de possibilités de développements
- De multiples points de contrôles adaptés à la spécificité de l'activité de l'entreprise.
- Un système calqué sur la structure matricielle de la société et par conséquent capable de fournir des informations pertinentes et adaptées à chaque service.
- Un système maîtrisé en interne, notamment grâce à l'affectation de ressources dédiées .
- Un système complété, voire interfacé, avec de nombreuses autres applications internes, entre autres :
  - o le progiciel de comptabilité « Intégrale Ligne 1000 SAGE » choisi par l'entreprise,
  - o le site Internet [www.rueducommerce.com](http://www.rueducommerce.com), point d'accès unique pour tous nos clients à l'information le concernant,
  - o Le système de paiement à distance par cartes bancaires de notre prestataire ATOS,
  - o Le système d'information du partenaire logisticien.
- Un système sécurisé avec la mise en place de firewalls et d'anti-virus de dernière génération.

Rue du Commerce dispose ainsi d'un système d'information adapté à sa structure et son activité, pour maîtriser ses principaux risques opérationnels et financiers.

- **La séparation des tâches, la polyvalence et les contrôles croisés.**

Rue du Commerce a toujours insisté sur la définition claire des tâches de chacun, se traduisant par des niveaux d'autorisation propres à chaque personne.

En parallèle, la société accorde une grande importance à la polyvalence des tâches, présentant les avantages suivants :

- Réduction de la dépendance à quelques hommes clés,
- Processus naturel de contrôle croisé des tâches, une personne étant à même d'effectuer le travail de son collègue et donc de repérer d'éventuelles zones de risque,
- Adaptabilité de la structure, qui reste de taille moyenne, notamment pendant les périodes de congés annuels.

### **3.3 Gestion des principaux risques**

Rue du Commerce identifie les principaux risques liés à son activité et à son organisation afin de mettre en place des moyens de contrôle adaptés. Les principaux risques et leur degré de maîtrise sont synthétisés dans cette partie.

#### **3.3.1 Gestion des risques externes**

- ***Risque liés à une défaillance d'Internet ou de la plate forme technique de la société***

*Description du risque* : La société pourrait être victime d'une défaillance globale du réseau Internet, ou victime de tentatives d'intrusion dans son système interne.

*Analyse / Couverture du risque* :

La société travaille en collaboration avec son hébergeur technique pour minimiser le risque de défaillance du réseau Internet, en multipliant les points d'accès au réseau. Elle reste toutefois soumise à un risque de défaillance généralisé du réseau Internet, mais dont la probabilité semble faible au regard du degré de maturité atteint par le réseau au niveau mondial. En ce qui concerne les tentatives d'intrusion, la Direction Technique a depuis l'origine mis en place des dispositifs anti-intrusion (firewalls) qui sont régulièrement testés et mis à jour.

- ***Risques liés à la concurrence.***

*Description du risque* : Divers acteurs présents sur le marché ou nouveaux entrants pourraient compromettre les perspectives de croissance de la société.

*Analyse / Couverture du risque* :

La société est l'un des leaders sur le marché français de la vente en ligne de produits informatiques et électroniques grand public. Son positionnement stratégique de multi-spécialiste devrait lui permettre d'être mieux à même que certains de ses concurrents spécialisés de profiter des opportunités de croissance des différents marchés (informatique, photo et vidéo numériques, hi-fi, ...) sur lesquels elle est présente. De même, le développement d'une marque serait un processus long et coûteux constituant ainsi une barrière à l'entrée pour tout nouvel entrant sur ce marché.

Face aux distributeurs traditionnels ou aux acteurs présents à la fois dans le monde physique et le monde « virtuel » (« click & mortar ») la société pense disposer d'un avantage concurrentiel en termes de prix, de réactivité face à la demande, et enfin d'homogénéité et de profondeur de l'offre.

La société considère par ailleurs que sa marque a atteint une certaine notoriété sur le marché (mesurable notamment à travers les taux de pénétration du site sur le grand public). Cela représente une barrière à l'entrée significative pour un nouvel entrant, qui devrait consentir des investissements très importants pour tenter de s'imposer sur un marché où des positions significatives sont déjà prises.

Concernant sa nouvelle activité de e-commerce associant des partenaires marchands développée dans le cadre de la création de sa plateforme « Galerie », la Société est à ce jour, à sa connaissance, l'un des seuls acteurs du marché national à proposer une telle offre. Au plan international, un tel concept a également été développé, notamment, par la société Amazon aux Etats-Unis d'Amérique ainsi que par la société Rakuten au Japon.

- ***Risques liés au développement du commerce électronique***

*Description du risque* : L'essor du commerce électronique a été plus lent en France qu'initialement anticipé. Il pourrait y avoir un risque que le secteur du commerce électronique ne parvienne pas à représenter en France une part du commerce traditionnel comparable à celle que l'on peut constater aux Etats Unis.

*Analyse / Couverture du risque* :

Les freins à l'achat sont en train d'être levés : la rapidité et le confort de connexion, grâce au déploiement de l'Internet à haut débit. La sécurisation des transactions, bien qu'acquise depuis l'origine, est maintenant perçue et comprise des internautes.

Un autre élément très positif est le taux de croissance du nombre d'internautes acheteurs, plus élevé que le taux de croissance du nombre d'internautes : les nouveaux internautes passent plus rapidement qu'avant à l'acte d'achat sur Internet.

La société considère que ces éléments sont de nature à générer une croissance encore soutenue pendant de nombreuses années sur le secteur du commerce électronique.

- ***Risques de taux / change / actions***

*Description du risque* : Le risque de taux est nul, la société n'ayant aucun emprunt.

Le risque de change est insignifiant, la société réalisant plus de 95% des ses achats en euros, le solde en dollars, repercutant intégralement dans son prix de vente les variations éventuelles du dollar.

Le risque « actions » est nul, la trésorerie de la société étant placée en produits monétaires sans risques.

- ***Risques environnementaux***

*Description du risque* : Rue du Commerce n'est pas soumis à un risque environnemental lié à des rejets toxiques ou du stockage de matières dangereuses. La société et son prestataire logistique sont responsables de l'élimination des déchets d'emballages reçus des fournisseurs, qui sont soit recyclés, soit enlevés par des sociétés spécialisés et du recyclage des déchets électroniques repris à ses clients.

### ***3.3.2 Gestion des risques internes***

- ***Risque hommes clés***

*Description / couverture du risque* :

Si la société a pu au cours de ses premières années être fortement exposée au risque de départ de certains hommes clés. La situation a sensiblement évolué depuis. Les compétences des deux membres de la Direction Générale sont à la fois complémentaires et interchangeables, et le comité de Direction renforcé. Les directeurs et principaux managers s'assurent d'avoir dans leurs équipes des personnes à même de les seconder ou de les remplacer sur leurs tâches principales.

Du fait de la notoriété de la société, de l'intérêt suscité par le secteur dans lequel elle évolue, le recrutement de personnes compétentes ne pose pas de problèmes particuliers. Le turn-over de la société est par ailleurs très faible, y compris dans les fonctions où il est traditionnellement plus élevé (service client).

La société n'a pas jugé utile de souscrire une assurance « hommes-clés ».

- **Risque Technique**

*Description du risque* : Les systèmes d'information de la société, qui constituent à la fois son élément de génération de chiffre d'affaires, son outil de gestion logistique et de contrôle de gestion, doivent être toujours disponibles, sécurisés et à même d'accompagner la très forte croissance de l'activité.

*Couverture du risque* :

La société a mis en place un plan de sauvegarde informatique tant au niveau du front office (le site Internet) que du back office (les systèmes internes d'exploitation), au moyen de redondance de systèmes dans des emplacements géographiques distincts et au moyen de programmes de sauvegarde. Elle exige de ses partenaires techniques (hébergeur, logisticien) le même degré de sécurité et de redondance.

- **Sécurisation des actifs**

*Risques sur les produits vendus*

*Description du risque* : Le risque d'incendie dans l'entrepôt est un risque important, car la destruction des stocks entraînerait une interruption des expéditions.

*Couverture du risque* : Les locaux de stockage de la société sont très récents. L'entrepôt, construit en 2003, est aux dernières normes en ce qui concerne la sécurité incendie (sprinklers, détecteurs, extincteurs, évacuations).

La société a souscrit une assurance stock (vol incendie) couvrant la valeur maximale des produits en stock (sur la base des pointes de stockage de fin d'année). Compte tenu des délais d'approvisionnement rapides sur la plupart des produits, la société considère qu'elle pourrait reprendre une activité normale sur 80% des produits en une quinzaine de jours.

*Description du risque* : Le risque de vols de produits pendant leur stockage ou leur transport est significatif du fait de la nature même des produits vendus par la société.

*Couverture du risque* : L'entrepôt est placé sous alarmes volumétriques, les accès (piétons et véhicules) sont équipés d'outils de protections (portiques électroniques notamment), un gardien est présent sur le site 24h/24h.

Les disparitions de produits dans l'entrepôt sont faibles, très inférieures à la franchise (0,10%) négociée avec le partenaire logistique.

Quand les produits quittent l'entrepôt, ils passent sous la responsabilité du transporteur qui, dans le cadre de l'assurance conventionnelle du transport, ou d'une assurance complémentaire ad valorem, rembourse la société en cas de casse, détérioration ou vol de produit.

*Risques de fraudes internes*

*Description du risque* : Des employés pourraient tenter de détourner à leur profit des actifs de l'entreprise (fraudes sur les achats, les commandes, les livraisons clients, la comptabilité).

*Couverture du risque* : Le management de la société est très sensibilisé à ce risque de fraude. La sécurisation de ce risque passe par la mise en place de multiples contrôles à différents niveaux hiérarchiques, la séparation des tâches et la polyvalence des compétences qui permet la rotation des postes.

Du point de vue des systèmes d'information, la mise en place d'outils de suivi de chaque modification de données et la hiérarchisation des accès permettent de limiter le risque de fraude.

- ***Risque de maîtrise des approvisionnements***

*Description du risque* : Risque de dépendance trop forte vis-à-vis d'un fournisseur, risque relatif au respect par les fournisseurs de la réglementation, risque de paiement en avance de commandes, risque d'obsolescence de produits en stock.

*Couverture du risque* :

Dépendance : la société travaille de façon régulière avec plus de 300 fournisseurs (grossistes, fabricants, importateurs). Les plus importants fournisseurs sont des grossistes de taille mondiale et aucun ne représente plus de 10% des achats. La société pense avoir atteint une taille et une connaissance du marché suffisante pour ne pas être soumise au risque de dépendance à l'égard d'un ou plusieurs fournisseurs.

Respect de la réglementation : dans son processus de choix de nouveaux fournisseurs, la société apporte une vigilance toute particulière à ce point. Elle s'efforce d'obtenir de la part du fournisseur toutes les assurances qu'il exerce sa profession dans le respect des réglementations en vigueur.

Risque de paiement : lors de la commande de certains produits en pénurie, notamment en importation directe des fabricants asiatiques, il peut arriver que tout ou partie du paiement soit exigé au moment de la commande, sans assurance particulière que les marchandises soient effectivement livrées. La société n'a jamais eu à pâtir de cette situation, mais elle réduit dans toute la mesure du possible ces paiements d'avances (qui représentent déjà une part négligeable de ses achats), au moyen notamment d'encours directement négociés avec ces fournisseurs, rendus possibles par l'augmentation de la notoriété et de la surface financière de l'entreprise.

Risque d'obsolescence : la société suit très régulièrement l'évolution de ses stocks, ce qui lui permet d'identifier très rapidement les produits qui risquent de se déprécier en raison de la durée de vie très courte des produits technologiques qu'elle distribue. Elle dispose alors de moyens marketing éprouvés et efficaces pour vendre très rapidement ces produits en minimisant l'impact sur la marge brute de l'entreprise. Elle dispose également de la possibilité de vendre ces produits en périodes de soldes.

- ***Risque de dépendance vis-à-vis des comparateurs de prix***

*Description du risque* : Les sites de comparateurs de prix proposent aux internautes une liste de marchands partenaires vendant les produits recherchés. Le classement proposé aux internautes dépend à la fois des prix des produits proposés par les sites marchands



mais aussi de la qualité des liens commerciaux développés par ceux-ci avec le site comparateur de prix.

#### *Couverture du risque*

La société utilise les services des comparateurs de prix, et mesure en permanence la rentabilité du chiffre d'affaires généré par ces moyens. La société a eu l'occasion de tester à plusieurs reprises l'impact de ces comparateurs sur l'apport de chiffre d'affaires additionnel, en stoppant momentanément sa présence sur les sites et considère que l'impact n'est pas significatif. Elle utilise donc plus ces outils comme des facteurs de sur-croissance, et ne se considère pas en position de dépendance vis-à-vis de ces sociétés.

La société considère que la fidélité des clients internautes dépendant tout autant du prix proposé que de la qualité du service au client (gestion des appels téléphoniques avant et après vente, SAV) sur lequel la société a fait porter continuellement ses efforts.

Enfin, la société a été la première à proposer des innovations marketing à ses clients, telles des offres promotionnelles réservées aux abonnés ou le remboursement de la différence, à l'instar des offres proposées par les circuits de distribution traditionnels, ce qui lui permet de réduire la dépendance au seul prix.

- ***Risque de gestion de la croissance***

*Description du risque* : S'adressant à une clientèle quasi-exclusivement constituée de particuliers, la croissance du chiffre d'affaires impose à la société des efforts permanents de rationalisation des opérations afin que la qualité de service demeure irréprochable sans obérer la rentabilité.

#### *Couverture du risque* :

La société a eu l'expérience, depuis sa création, d'années de très forte croissance de son chiffre d'affaires. Cette très forte croissance n'a eu d'impact négatif ni sur la qualité du service client ni sur la rentabilité :

- qualité de service au client : la société a toujours su adapter ses structures logistiques, en l'externalisant pour plus de flexibilité. Elle a ainsi changé par trois fois de partenaire logistique afin de toujours trouver la meilleure qualité de service au meilleur coût (prouvant ainsi l'adaptabilité de son système d'information, capable de se connecter en un temps réduit aux différents systèmes d'information de ses partenaires logisticiens). Le partenaire logistique actuel, avec lequel la société travaille depuis octobre 2003, a prouvé sa capacité à s'adapter aux périodes de fortes activités et offre toutes les garanties (notamment en termes d'extension possible des bâtiments) d'accompagner la croissance à venir de l'activité de la société.
- La qualité d'écoute clientèle a elle aussi été particulièrement renforcée, la société estimant que c'est un point essentiel de la réassurance client. Se dotant des ressources humaines et techniques nécessaires, le plateau téléphonique (avant-vente et après-vente) affiche des taux optimum de prise d'appels et de traitement des mails, allant de pair avec une qualité



de la réponse apportée (mesurée hebdomadairement par des questionnaires de satisfaction effectués sous la forme d'appels sortants). Ces plateaux téléphoniques sont tous internalisés et localisés au cœur du siège social, la société considérant que c'est là un moyen efficace d'être le plus à l'écoute des demandes de ses clients.

- Rentabilité : En dépit des pressions concurrentielles très fortes, la société a, depuis la passation du point mort au cours du deuxième semestre 2002 (et à l'équilibre en année pleine sur 2002), toujours affiché des résultats annuels positifs.

- **Risques juridiques**

*Description et couverture du risque* : L'ensemble des noms de sociétés, marques et noms de domaines ont fait l'objet de dépôt au nom de la société. Rue du Commerce n'est soumise à aucune autorisation préalable d'exploitation.

La société respecte les réglementations suivantes, découlant de son mode d'exploitation :

- Enregistrement auprès de la CNIL des fichiers clients, fournisseurs, paye, site Internet.
- Respect des recommandations de la Directive Européenne sur le commerce à distance, et notamment le droit à rétractation (porté par la société de 7 à 15 jours), la rapidité des remboursements clients, le respect des délais de livraison, la possibilité pour les clients de pratiquer certaines opérations sur leur commande (annulation totale ou partielle, ajout de produits).
- Application des nouvelles dispositions prévues par la loi Chatel (article L 121-20-3 du code de la consommation) dont
  - l'indication de la date limite de livraison avant la conclusion du contrat de vente,
  - la fourniture des coordonnées téléphoniques permettant d'entrer effectivement en contact avec le vendeur,
  - le paiement de coûts de communication permettant au consommateur de suivre l'exécution de sa commande, exercer son droit de rétractation et faire jouer la garantie à l'exclusion de tout coût supplémentaire spécifique,
  - le remboursement de la totalité des sommes versées en cas de rétractation dans les meilleurs délais, et au plus tard dans les trente jours suivant la date à laquelle ce droit a été exercé.
- Contact avec les autorités de contrôle : la société développe un contact permanent avec l'antenne départementale de la Direction Générale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) afin de répondre sans délais à toutes leurs demandes et faire évoluer en permanence la qualité de service au client.

- **Risque de paiement client**

*Description du risque* : Les deux risques clients principaux sont le risque d'impayé, et le risque d'utilisation frauduleuse d'un numéro de carte bancaire.

*Couverture du risque* : La société n'est que très faiblement exposé au risque d'impayé client, dans la mesure où le montant total de la commande est généralement débité au moment de l'expédition des produits. L'expédition ne peut avoir lieu que si la transaction bancaire a été accomplie avec succès.

Quand la société propose à ses clients particuliers le paiement par carte bancaire en trois fois, supportant ainsi le risque d'impayé, elle met en place des procédures de recouvrement des impayés, tant en interne (relances par mail et téléphone) qu'en externe (recours à des sociétés de recouvrement).

Pour lutter contre le risque d'utilisation frauduleuse d'un numéro de carte bancaire, la société a mis en place, quelques mois après sa création, une cellule de vérification des commandes, qui a acquis une grande expérience dans le domaine et participé à de nombreuses opérations aux côtés de brigades de répression de la cybercriminalité. Divers filtres, réajustés régulièrement, permettent d'écarter certaines commandes. La société étudie par ailleurs toutes les opportunités de réduire en amont le risque d'utilisation frauduleuse de cartes (CVV2 et autres critères d'identification de l'internaute). Grâce à la combinaison de ces actions, le taux de fraude est extrêmement réduit.

### **3.4 Risque relatif à l'élaboration de l'information comptable et financière**

#### ***3.4.1 Acteurs de la Direction Comptable et Financière***

La fonction comptable et le contrôle de gestion sont rattachés à la Direction Administrative et Financière.

La comptabilité est notamment en charge des achats (produits et frais généraux), de la paie, et des opérations bancaires. La facturation client et les encaissements sont réalisés de façon automatisée dans le système de gestion puis importés dans le système comptable par interface.

Le contrôle de gestion comprend l'établissement des budgets, du reporting mensuel, les tableaux de bord hebdomadaire de suivi des différents secteurs de l'entreprise et la mise en œuvre des procédures internes et de leur respect.

#### ***3.4.2 Principales procédures de contrôle interne de l'information comptable et financière***

- **Comptabilité**

##### ***Cycle des achats***

L'objectif est de s'assurer que les produits sont bien entrés en stock avant paiement des factures.

Une interface entre le système de gestion du logisticien et celui de Rue du Commerce, et accessible seulement au logisticien, permet de donner cette information au service comptable, en vue de valider le paiement de la facture. Les personnes en charge de la validation des factures ne sont pas celles qui passent les commandes. Les bons de

commandes, au delà de certains seuils, doivent avoir été au préalable approuvés par le directeur général adjoint, voire la direction générale.

Le grand livre des fournisseurs produits est régulièrement analysé par le chef comptable et les équipes de la comptabilité fournisseur. Des réconciliations de compte sont faites sur chaque fournisseur à intervalle régulier tout au long de l'année.

### ***Cycle de vente***

La facturation des clients site est entièrement automatisée. Le paiement a lieu concomitamment à l'émission de la facture (« débit à l'expédition ») ce qui permet de s'assurer du paiement complet avant expédition. Les imports de fichiers de facturation dans le logiciel comptable font l'objet de rapprochement régulier pour s'assurer de leur exhaustivité.

### ***Relance client***

A l'exception des paiements en trois fois, cette fonction est quasiment inexistante du fait de la structure des encaissements de Rue du Commerce .

### ***Paie***

Le chef comptable est en charge de la paie et a les codes d'accès au site du prestataire NETPAIE. Le directeur administratif et financier est responsable des contrôles permettant d'assurer la conformité de la société avec les obligations sociales, réglementaires et légales.

### ***Opérations Bancaires***

Les rapprochements bancaires sont réalisés sur une base mensuelle.

## **• Contrôle budgétaire et de gestion**

Rue du Commerce est en mesure de produire un reporting mensuel à usage interne. Le processus de production de ce reporting mensuel implique :

- La centralisation des toutes les écritures de chiffre d'affaires,
- Le calcul du taux de marge, par référence au Prix Unitaire Moyen Pondéré de chaque produit vendu au cours du mois,
- La validation des coûts logistiques, des salaires et des autres frais généraux,
- Le contrôle par rapport aux éléments budgétaires et aux tableaux de bord quotidiens ou hebdomadaires du mois écoulé.

Le contrôle de gestion :

- détermine les enveloppes budgétaires par fonction,
- contrôle l'affectation des coûts,
- établit un reporting quotidien et mensuel de l'activité avec le détail des taux de marge par catégorie de produits,
- fournit aux dirigeants les informations financières et de suivi des activités opérationnelles nécessaires au pilotage du groupe,
- remet à jour les prévisions annuelles en fonction des prévisions d'activité et de l'analyse des écarts constatés au cours du mois précédent,

- établit des reporting par services : suivi des encaissements, suivi des remboursements, suivi de l'activité du service après-vente.

Certains services opérationnels (chefs de produits, achats, plateau téléphonique) disposent par ailleurs de leurs propres statistiques.

### **3.5 Suite des travaux**

Conformément à la démarche progressive adoptée par Rue du Commerce pour répondre aux exigences de la Loi de Sécurité Financière, les travaux menés dans le cadre du projet interne seront reconduits au cours de l'exercice 2008/2009.

La continuation du projet permettra ainsi de :

- se conformer aux obligations légales de la LSF,
- poursuivre les réflexions et démarches actives menées par les dirigeants de Rue du Commerce en termes de contrôle interne dans une optique d'amélioration constante du fonctionnement de la société.

#### ***4<sup>ème</sup> partie : Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales***

Par ailleurs, il est précisé que les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale de Rue du Commerce figurent aux articles 26 « Formes et délais de convocation », 28 « Admission aux assemblées », 29 « Représentation des actionnaires - vote à distance », 31 « Vote », 35 « Quorum et majorité des assemblées générales ordinaires » et 37 « Quorum et majorité des assemblées générales extraordinaires » des statuts de la Société.

En outre, il est indiqué que les éléments visés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique. En conséquence, ils ne donnent pas lieu à publication.

#### **16.4.2 Rapport établi par les commissaires aux comptes sur le rapport du Président du conseil d'administration de la Société pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

MICHEL HAAS  
83, avenue André-Morizet  
92100 Boulogne-Billancourt

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
Régionale de Versailles

**ERNST & YOUNG Audit**  
Faubourg de l'Arche  
11, allée de l'Arche  
92037 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Rue du Commerce

Exercice clos le 31 mars 2008

### **Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Rue du Commerce, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Rue du Commerce et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008.

Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Par ailleurs, en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous attestons l'établissement des autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Boulogne-Billancourt et Paris-La Défense, le 11 juillet 2008

Les Commissaires aux Comptes

Michel Haas

ERNST & YOUNG Audit

Franck Sebag

## CHAPITRE 17 SALARIES

### 17.1 Effectif

Au 30 juin 2008, la Société comportait 298 salariés. A la date d'enregistrement du Document de Référence, la Société compte 289 salariés.

### 17.2 Participation et options de souscription / d'achat d'actions

#### Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

A la date d'enregistrement du Document de Référence, la Société a mis en place à l'attention des salariés plusieurs plans de BSPCE. Depuis sa création, la Société a mis en place sept plans de BSPCE, dont cinq sont déjà arrivés à échéance.

<b>PLANS DE BSPCE ATTRIBUES AUX SALARIES ARRIVES A ECHEANCE *</b>					
	1 <sup>er</sup> plan	2 <sup>ème</sup> plan	3 <sup>ème</sup> plan	4 <sup>ème</sup> plan	5 <sup>ème</sup> plan
<b>Date de l'assemblée</b>	31-mars-00	13-juin-00	27-juil-00	06-févr-01	28-sept-01
<b>Date du conseil</b>	15-mai-00	23-août-00	29-nov-00	11-mai-01	07-nov-01
<b>Nombre total de bons autorisés</b>	61 050	35 550	339 50	58 400	184 600
<b>Nombre de bons pouvant être encore exercés</b>	-	-	-	-	-
<b>Prix d'exercice</b>	2,5975 euros *	2,5975 euros *	2,5975 euros *	3,8365 euros*	3,8365 euros*
<b>Nombre de bons exercés à la date d'enregistrement du présent Document de Référence</b>	20 700	7 900	3 550	2 600	21 550
<b>Nombre d'actions souscrites à la date d'enregistrement du présent Document de Référence</b>	82 800 *	31 600*	14 200*	10 400*	86 200*

\* Ces données sont renseignées tenant compte de la division de la valeur nominale par quatre et du prix correspondant, et multiplication du nombre d'actions par quatre.

Le tableau ci-après fait ressortir les caractéristiques des BSPCE en cours de maturité :

<b>PLANS DE BSPCE ATTRIBUES AUX SALAIRES EN COURS DE MATURITE</b>		
	6 <sup>ème</sup> plan	7 <sup>ème</sup> plan
<b>Date de l'assemblée</b>	29-sept-03	30-sept-04
<b>Date du conseil</b>	06-janv-04	28-janv-05
<b>Nombre total de bons autorisés</b>	326 200	276 400
<b>Nombre total d'actions pouvant être encore souscrites (état au 31 mars 2008)**</b>	107.305*	122.185*
<b>Dont bons exerçables à la date du 31 mars 2008</b>	107.305* délai max: 28/09/08	87.585*
<b>Dont bons exerçables à la date du 31 mars 2009</b>	Aucun	122.185* délai max 30/09/09
<b>Dont bons exerçables à la date du 31 mars 2010</b>	Aucun	Aucun
<b>Périodes d'exercice des bons</b>	1 <sup>ère</sup> période : du 29/09/04 au 29/09/05 2 <sup>ème</sup> période : du 29/09/05 au 29/09/06 3 <sup>ème</sup> période : du 29/09/06 au 29/09/07 4 <sup>ème</sup> période : du 29/09/07 au 28/09/08	1 <sup>ère</sup> période : du 30/09/04 au 30/09/06 2 <sup>ème</sup> période : du 30/09/06 au 30/09/07 3 <sup>ème</sup> période : du 30/09/07 au 30/09/08 4 <sup>ème</sup> période : du 30/09/08 au 30/09/09
<b>Conditions d'exercice des bons</b>	1 <sup>ère</sup> période : 25% du nombre total de bons pouvant être souscrits 2 <sup>ème</sup> période : 50% 3 <sup>ème</sup> période : 75% 4 <sup>ème</sup> période : 100%	1 <sup>ère</sup> période : 25% d nombre total de bon pouvant être souscri 2 <sup>ème</sup> période : 50% 3 <sup>ème</sup> période : 75% 4 <sup>ème</sup> période : 100%
<b>Prix d'exercice</b>	3,071 euros	11,247 euros

\* Ces chiffres correspondent au nombre d'actions à émettre sur exercice des bons émis ou autorisés initialement, corrigés de la multiplication par 4 du nombre d'actions résultant de la division de la valeur nominale de l'action par 4 décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 25 août 2005.

\*\* Il s'agit du nombre total d'actions pouvant être souscrites même si les périodes d'exercice des bons ne sont pas ouvertes.



Le prix d'exercice des BSPCE a été fixé par référence au prix d'émission des titres lorsque la Société avait procédé dans les six mois précédant l'attribution à une augmentation de capital ou dans le cas de la dernière attribution, au prix de la dernière cession d'actions connue. Compte tenu du nombre d'actions comprises dans le capital social de la Société à la date d'enregistrement du Document de Référence (10 994 023 actions), l'exercice intégral du capital potentiel (BSPCE) entraînerait la création de 229 490 actions nouvelles au 29 septembre 2009, soit une dilution de l'ordre de 2,09 %.

### Options de souscription / d'achat d'actions

Faisant usage de l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 28 septembre 2006, le Conseil d'Administration a mis en place le 3 octobre 2006 un plan d'options de souscription d'actions (le «**Plan n°1**») et le 14 mai 2007, un deuxième plan d'options de souscription d'actions (le «**Plan n°2**»). Faisant usage de l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 27 septembre 2007, il a mis en place, le 19 février 2008, un troisième plan d'options de souscription d'actions (le «**Plan n°3**»). Les principales caractéristiques des trois plans précités sont les suivantes :

#### **PLAN n°1**

- Le prix de souscription a été fixé à 6,90 euros (soit une prime d'émission de 6,65 euros) correspondant à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le 3 octobre 2006 ; une option de souscription donne droit à la souscription d'une action.
- Les options de souscription pourront être librement exercées en une ou plusieurs fois, en tout ou partie, durant une période commençant à courir aux dates figurant ci-dessous et de la manière suivante :
  - Dans la limite de 50% des options de souscription attribuées à compter du 3 octobre 2008 (inclus) jusqu'au 3 octobre 2009 (exclus);
  - Dans la limite de 75 % des options de souscription attribuées à compter du 3 octobre 2009 (inclus) jusqu'au 3 octobre 2010 (exclus);
  - En totalité à compter du 3 octobre 2010 (inclus) jusqu'au 2 octobre 2016 (inclus).

#### **PLAN N°2**

- Le prix de souscription a été fixé à 5,88 euros correspondant à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le 14 mai 2007. Une option de souscription donne droit à la souscription d'une action.
- Les options de souscription pourront être librement exercées en une ou plusieurs fois, en tout ou partie, durant une période commençant à courir aux dates figurant ci-dessous et de la manière suivante :
  - Dans la limite de 50% des options de souscription attribuées, à compter du 14 mai 2009 (inclus) jusqu'au 14 mai 2010 (exclus) ;
  - Dans la limite de 75 % des options de souscription attribuées, à compter du 14 mai 2010 (inclus) jusqu'au 14 mai 2011 (exclus) ;

- En totalité, à compter du 14 mai 2011 (inclus) jusqu'au 13 mai 2017 (inclus).

### PLAN N°3

- Le prix de souscription a été fixé à 6,06 euros correspondant à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le 19 février 2008. Une option de souscription donne droit à la souscription d'une action.
- Les options de souscription pourront être librement exercées en une ou plusieurs fois, en tout ou partie, durant une période commençant à courir aux dates figurant ci-dessous et de la manière suivante :
  - Dans la limite de 50% des options de souscription attribuées, à compter du 19 février 2010 (inclus) jusqu'au 19 février 2011 (exclus) ;
  - Dans la limite de 75 % des options de souscription attribuées, à compter du 19 février 2011 (inclus) jusqu'au 19 février 2012 (exclus) ;
  - En totalité, à compter du 19 février 2012 (inclus) jusqu'au 18 février 2018 (inclus).

Les actions qui seront émises devront être intégralement libérées lors de leur souscription. La libération s'effectuera en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société. Les actions créées porteront jouissance à compter du premier jour de l'exercice en cours lors de l'exercice des options de souscription. En conséquence, elles donneront droit au dividende versé au titre de l'exercice au cours duquel les options de souscription ont été exercées. Les actions issues de l'exercice des options de souscription ne pourront être cédées avant l'expiration d'un délai de quatre ans à compter de la date d'attribution. Ont été ainsi allouées 75.000 options de souscription d'actions en date du 03 octobre 2006, 221.000 en date du 14 mai 2007 et 106.000 en date du 19 février 2008.

<b>OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS</b>	<b>PLAN N°1</b>	<b>PLAN N°2</b>	<b>PLAN N°3</b>
Date d'assemblée générale	28/09/2006	28/09/2006	27/07/2007
Date du conseil d'administration	03/10/2006	14/05/2007	19/02/2008
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées par :			
- les mandataires sociaux :	0	0	0
- les dix premiers attributaires salariés :	63.000	171.000	39.100
<b>- l'ensemble des bénéficiaires</b>	<b>75.000</b>	<b>221.000</b>	<b>106.000</b>
Périodes d'exercice des options			
1ère période du	03/10/08	14/05/09	19/02/10
au	02/10/09	13/05/10	18/02/01
2ème période du	03/10/09	14/05/10	19/02/11
au	02/10/10	13/05/11	18/02/12

3ème période du au	03/10/10 02/10/16	14/05/11 13/05/17	19/02/12 18/02/18
Condition d'exercice des options			
1ère période	50 % du nombre total des options pouvant être souscrites		
2ème période	75 % du nombre total des options pouvant être souscrites		
3ème période	100 % du nombre total des options pouvant être souscrites		
Prix de souscription des options	6,90 euros	5,88	6,06
Nombre d'actions souscrites au 31 mars 2008	0	0	0
Options de souscription annulées durant l'exercice clos au 31 mars 2008	0	3.500	0
Options de souscription d'actions restantes au 31 mars 2008	75.000	217.500	106.000

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social / aux dix premiers salariés attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix de souscription par action	Dates d'échéance	Plan n°
Options consenties durant l'exercice clos au 31 mars 2008 à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe : Options levées par chaque mandataire social durant l'exercice clos au 31 mars 2008 :	na na	na na	na na	na na
Options consenties durant l'exercice clos au 31 mars 2008 par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	na 171 000 39 100	6,90 5,88 6,06	02/10/2016 13/05/2017 18/02/2018	1 2 3
Options levées durant l'exercice clos au 31 mars 2008 par les dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans le périmètre d'attribution, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé :	0 0 0	6,90 5,88 6,06	02/10/2016 13/05/2017 18/02/2018	1 2 3

Nombre d'actions au 31 mars 2008	10 994 023	soit	100,0%
Dilution potentielle en nombre d'actions – Stock options	398 500	soit	3,6%
Dilution potentielle en nombre d'actions – BSPCE	229 490	soit	2,1%
Dilution potentielle totale en nombre d'actions	627 990	soit	5,7%

## CHAPITRE 18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 18.1 Actionnariat de la Société

Le tableau ci-dessous indique la répartition du capital et des droits de vote de la Société aux 31 mars 2006, 31 mars 2007 et 31 mars 2008.

Actionnariat	Au 31 mars 2008			Au 31 mars 2007			Au 31 mars 2006		
	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vot
<b>1 Membres du Conseil d'Administration</b>									
Patrick JACQUEMIN	936 677	8,52%	11,85%	936 677	8,53%	10,98%	936 677	8,59%	11,01
Gauthier PICQUART	907 220	8,25%	11,48%	907 220	8,26%	10,63%	907 020	8,32%	10,66
APAX PARTNERS SA	3	0,00%	0,00%	3	0,00%	0,00%	3	0,00%	0,00
GALILEO PARTNERS	3	0,00%	0,00%	3	0,00%	0,00%	3	0,00%	0,00
Mlle Florence FESNEAU *	0	0,00%	0,00%	3 180	0,03%	0,04%	3 180	0,03%	0,04
<b>2 Actionnaires institutionnels</b>									
Groupe Alpha	0	0,00%	0,00%	1 130 914	10,30%	13,30%	1 130 914	10,38%	13,28
Groupe Apax (à travers 2 fonds & 1 société cotée Altamir & Cie)	1 307 642	11,89%	15,81%	1 307 642	11,91%	15,33%	1 307 642	12,00%	15,37
Groupe Galileo (à travers 2 fonds)	712 889	6,48%	9,02%	712 889	6,49%	8,36%	712 889	6,54%	8,36
Groupe ESD/PESD	800 000	7,28%	10,12%	800 000	7,28%	9,33%	800 000	7,34%	9,40
Groupe Nobel (HSBC)	661 600	6,02%	4,18%	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00
<b>3 autres nominatifs</b>	265 497	2,41%	3,36%	280 065	2,55%	3,28%	322 065	2,96%	3,78
<b>4 Flottant</b>	5 402 492	49,14%	34,18%	4 903 225	44,65%	28,75%	4 778 560	43,84%	28,07
<b>Total</b>	<b>10 994 023</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>10 981 818</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>10 898 953</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00</b>

\* Mlle Florence Fesneau a quitté le conseil d'administration au cours de l'exercice 2006 / 2007

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

### 18.2 Déclaration relative aux droits de vote des principaux actionnaires

Conformément à l'article 31 des statuts, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. En vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, la suppression du droit de vote double par l'assemblée générale de la Société nécessite une approbation préalable de l'assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

Par courrier en date du 21 janvier 2008, la société anonyme Nobel (contrôlée par HSBC Holding Plc.) a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 janvier 2008, par suite d'une acquisition d'actions Rue Du Commerce sur le marché, le seuil de 5% du capital de la Société et détenir 550 000 actions Rue Du Commerce représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 3,59% des droits de vote de cette Société.

Par courrier en date du 12 juin 2008, la société anonyme Nobel (contrôlée par HSBC Holding Plc.), a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 juin 2008, par suite d'une acquisition d'actions Rue Du Commerce sur le marché, le seuil de 5% des droits de vote

de la Société et détenir 851 252 actions Rue Du Commerce représentant autant de droits de vote, soit 7,74% du capital et 5,38% des droits de vote de cette Société.

### **18.3 Contrôle de la Société**

La Société n'est contrôlée ni en droit ni en fait par aucun actionnaire.

### **18.4 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle**

Il n'existe aucun accord pouvant entraîner un changement de contrôle. En effet, il n'existe pas (i) d'accords entre actionnaires (notamment entre les dirigeants) dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote (ii) ni d'accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société.

## **CHAPITRE 19                    OPERATION AVEC DES APPARENTES**

Au cours de l'exercice écoulé, une convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce a été conclue. Le conseil d'administration, en date du 10 juillet 2007, a autorisé l'acquisition par la Société d'une part sociale de la société RDC.FR auprès de Monsieur Gauthier PICQUART, moyennant un euro symbolique compte tenu des capitaux propres négatifs de ladite société.

Nous invitons le lecteur à se reporter au rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31 mars 2008 figurant à l'annexe 1 du présent Document de Référence.

## **CHAPITRE 20    INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE**

### **20.1    Informations financières historiques**

#### **20.1.1 Comptes consolidés en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 mars 2008**

# Comptes Consolidés IFRS



31 mars 2008



**1. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE***(en milliers d'euros)*

	notes	12 mois 31/03/2007	12 mois 31/03/2008
Produits des activités ordinaires	4	269 221	309 087
dont Ventes de marchandises		261 073	295 871
dont Prestations de services		8 148	13 216
Autres produits de l'activité	5	130	122
Achats consommés		-233 196	-266 070
Marge Brute		36 155	43 139
Charges de personnel	5	-8 737	-11 486
Charges externes		-24 105	-25 343
Impôts et taxes		-935	-1 157
Dotations aux amortissements		-554	-668
Dépréciations et dotations nettes aux provisions		-1 033	-468
Autres produits de l'exploitation		11	73
Autres charges de l'exploitation		-78	-582
<b>Résultat Opérationnel Courant</b>		<b>724</b>	<b>3 508</b>
Autres produits opérationnels		0	0
Autres charges opérationnelles		0	0
<b>Résultat Opérationnel</b>		<b>724</b>	<b>3 508</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		315	458
Coût de l'endettement financier brut		-147	-27
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>168</b>	<b>431</b>
Autres produits financiers		71	118
Autres produits charges financières		-34	-53
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>929</b>	<b>4 004</b>
Charges d'impôt sur le résultat	6	-582	-1 170
<b>Résultat Net des activités ordinaires poursuivies de l'exercice</b>		<b>347</b>	<b>2 834</b>
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>347</b>	<b>2 834</b>
Part Groupe		347	2 834
Intérêts Minoritaires			
	Notes	31/03/2007	31/03/2008
Nombre moyen d'actions sur l'exercice	7	10 920 678	10 994 023
<b>Résultat par action</b>		<b>0,03 €</b>	<b>0,26 €</b>
Dilution : nombre potentiel d'actions nouvelles		11 248 723	11 613 097
<b>Résultat dilué par action</b>		<b>0,03 €</b>	<b>0,24 €</b>

**2. BILAN CONSOLIDE***(en milliers d'euros)*

<b>ACTIF</b>	<b>notes</b>	<b>31/03/2007</b>	<b>31/03/2008</b>
Écarts d'acquisition	8	91	91
Immobilisations Incorporelles	8	89	196
Immobilisations Corporelles	8	715	734
Immobilisations Financières	8	192	206
Actifs d'impôts différés	6	1 411	242
Autres actifs non courants		0	0
<b>ACTIF NON COURANT</b>		<b>2 498</b>	<b>1 469</b>
Stock et en cours	9	20 521	18 249
Créances clients et comptes rattachés (net)	10 & 14	11 053	14 385
Autres créances et comptes de régularisation	10 & 14	3 658	4 391
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	20 140	19 694
<b>ACTIF COURANT</b>		<b>55 372</b>	<b>56 719</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>57 870</b>	<b>58 188</b>

<b>PASSIF</b>	<b>notes</b>	<b>31/03/2007</b>	<b>31/03/2008</b>
Capital	12	2 745	2 748
Réserves liées au capital	12	22 276	22 723
Réserves consolidées	12	1 051	1 397
Résultat de l'exercice	12	347	2 834
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	12	<b>26 419</b>	<b>29 702</b>
Emprunts portant intérêt (part à + un an)	13	69	8
Passif d'impôts différés		0	0
Provision pour risques et Charges	14 & 15	2 547	70
Autres passifs non courants		0	0
<b>PASSIF NON COURANT</b>		<b>2 616</b>	<b>78</b>
Emprunts portant intérêt (part à – d'un an)	16	64	67
Fournisseurs et comptes rattachés (net)	16	24 502	21 997
Autres créditeurs et comptes de régularisation	16	4 269	6 344
<b>PASSIF COURANT</b>		<b>28 835</b>	<b>28 408</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>57 870</b>	<b>58 188</b>

**3. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉS –***(en milliers d'euros)*

	notes	31/03/2007	31/03/2008
<b>Résultat net consolidé des entreprises intégrées</b>		<b>347</b>	<b>2 834</b>
Résultat des minoritaires		0	0
<b>Résultat net consolidé y compris intérêts minoritaires</b>		<b>347</b>	<b>2 834</b>
+ / - amortissements et provisions		1 586	-1 350
+ / - charges et produits liés aux stocks options et assimilés	12	272	399
- Plus et moins values de cession		0	0
<b>Capacité d'autofinancement après endettement financier net et impôt</b>		<b>2 205</b>	<b>1 883</b>
+ / - coûts de l'endettement financier net		-168	-431
+ / - charge d'impôts (y compris impôts différés) (accroi.)/réduction	6	582	1 170
<b>Capacité d'autofinancement avant endettement financier net et impôt</b>		<b>2 619</b>	<b>2 622</b>
+ / - impôt versé / encaissé		-63	0
- Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		-1 040	-2 683
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>		<b>1 516</b>	<b>-61</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-607	-794
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		0	0
Variation des prêts et avances		-5	-15
+ / - incidence des variations de périmètre		0	0
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>-612</b>	<b>-809</b>
+ / - Augmentation de capital en numéraire	12	286	37
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		0	0
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		0	0
+ / - acquisitions d'actions en propre		-14	13
Redevances de crédit-bail		14	-57
+ / - Ecart de conversion		0	0
+ / - variation des comptes courants		0	0
+ / - Emissions ou remboursements d'emprunts		0	0
Produits financiers nets		168	431
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>454</b>	<b>424</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>1 358</b>	<b>-446</b>
Trésorerie d'ouverture		18 782	20 140
Trésorerie de Clôture		20 140	19 694
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>1 358</b>	<b>-446</b>

#### 4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS – (attribuables aux actionnaires ordinaires de la société mère)

(en milliers d'euros)

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	Capital	Primes	Réserves	Résultat Part groupe	Total
<b>CAPITAUX PROPRES au 1er avril 2006</b>	<b>2 725</b>	<b>21 725</b>	<b>2 055</b>	<b>-1 003</b>	<b>25 502</b>
Affectation du résultat au 31/03/2006			-1 003	1 003	0
Augmentation de capital (BSPCE)	20	266			286
Impact IFRS sur les réserves (BSPCE)		226			226
Impact IFRS sur les réserves (Stock-Options)		44			44
Annulation actions propres		14			14
Résultat consolidé				347	347
<b>CAPITAUX PROPRES au 31 mars 2007</b>	<b>2 745</b>	<b>22 275</b>	<b>1 052</b>	<b>347</b>	<b>26 419</b>
<b>CAPITAUX PROPRES au 1er avril 2007</b>	<b>2 745</b>	<b>22 275</b>	<b>1 052</b>	<b>347</b>	<b>26 419</b>
Affectation du résultat au 31/03/2007			347	-347	0
Augmentation de capital (BSPCE)	3	34			37
Impact IFRS sur les réserves (BSPCE)		75			75
Impact IFRS sur les réserves (Stock-Options)		324			324
Annulation actions propres		13			13
Résultat consolidé				2 834	2 834
<b>CAPITAUX PROPRES au 31 mars 2008</b>	<b>2 748</b>	<b>22 721</b>	<b>1 399</b>	<b>2 834</b>	<b>29 702</b>

## 5. ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES - EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2008

### 1. Informations relatives à l'entreprise

En date du 6 juin 2008, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Rue du Commerce pour l'exercice de 12 mois clos le 31 mars 2008. Rue du Commerce est une société anonyme cotée à Paris au compartiment C d'Euronext. Les principales activités du groupe sont décrites en note 4.

### 2. Évènements significatifs de la période

#### Augmentation de capital

Tout au long de la période, des conversions de BSPCE (Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise) en actions ont été enregistrées, comme constaté par le conseil d'administration qui a entériné des augmentations de capital par création de 12.205 actions, portant le nombre total d'actions à 10 994.023 actions de 0,25 € de nominal. L'exercice des options pendant l'exercice a généré une augmentation totale de capital de 3.051,25 euros accompagnée d'une prime d'émission de 34.433,97 euros, portant le capital social à 2.748.505,75 euros et la prime d'émission à 21.041.569,55 euros.

#### Simplification de l'organigramme juridique du groupe

En date du 11 juillet 2007 et du 13 août 2007, les sociétés RDC.fr puis Scosi SAS ont fait l'objet d'une décision de dissolution avec transmission universelle de leur patrimoine au bénéfice de Rue du Commerce (la Société ayant préalablement acquis la totalité du capital social de RDC.fr).

En date du 16 juillet 2007 la société RDC Services a fait l'objet d'une décision de dissolution avec transmission universelle de son patrimoine au bénéfice de Rue du Commerce.

En conséquence, au 31 mars 2008, la société Rue du Commerce SA a pour seule filiale, détenue à 100%, la société Maxidome, SAS au capital social de 37.000 euros, société n'ayant eu aucune activité commerciale au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008.

#### Déploiement de la Galerie Marchande

Rue du Commerce a lancé en juillet 2007 une galerie marchande multi-produits accessible sur son site [www.rueducommerce.com](http://www.rueducommerce.com). Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice est cependant peu significatif dans les comptes consolidés arrêtés au 31 mars 2008.

### 3. Principes comptables

#### **Principes de préparation des états financiers**

Les comptes consolidés du Groupe Rue du Commerce sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Les normes comptables internationales comprennent les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations (IFRIC et SIC).

Les états financiers consolidés de l'exercice sont présentés en milliers d'euros et sont établis suivant les mêmes méthodes comptables et les mêmes modalités d'estimation que celles utilisées pour les états financiers annuels présentés au 31 mars 2007, sous réserve des éléments présentés ci-après.

#### Nouveaux textes applicables :

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2007:

- Amendement IAS 1 : informations sur le capital. Ce texte requiert que le Groupe présente de nouvelles informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital du Groupe.
- IFRS 7 : informations à fournir sur les instruments financiers. Ce texte requiert que les notes annexes permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer le caractère significatif des instruments financiers du Groupe ainsi que la nature et l'étendue des risques liés à ces instruments financiers.
- IFRIC 7 : modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29, information financière dans les économies hyperinflationnistes. Non applicable au groupe.
- IFRIC 8 : champ d'application d'IFRS 2 – paiements fondés sur des actions.
- IFRIC 9 : réévaluation des dérivés incorporés. Non applicable au groupe.
- IFRIC 10 : information financière intermédiaire et pertes de valeur. Cette interprétation précise qu'aucune reprise de dépréciation n'est possible lorsqu'une entreprise a, à l'occasion de ses comptes intermédiaires, comptabilisé une perte de valeur sur un écart d'acquisition, un instrument de capitaux propres non coté ou un actif financier comptabilisé au coût.
- IFRIC 11: IFRS 2 - Group and Treasury share transactions. Publiée en novembre 2006 et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er mars 2007, cette interprétation confirme le traitement à appliquer dans certains cas particuliers d'avantages accordés aux employés des différentes entités d'un groupe.

#### Textes non encore applicables :

Les états financiers du groupe au 31 mars 2008 n'intègrent pas les éventuels impacts des normes publiées au 31 mars 2008 mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices ouverts postérieurement au 31 décembre 2007.

- Norme IFRS 8 : Operating Segments. Publiée en novembre 2006 et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, cette norme est appelée à remplacer les actuelles dispositions d'IAS 14.

- Amendement IAS 23 : Coûts d'emprunts. Applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008 et requiert la capitalisation des coûts d'emprunt relatifs à un actif éligible.

- IFRIC 13 : programme de fidélisation de la clientèle. Applicable à compter du 1er juillet 2008 et requiert que les avantages accordés dans le cadre d'un programme de fidélisation de la clientèle, soient comptabilisés comme des composants séparés de la vente au titre de laquelle ils sont octroyés.

- IFRIC 14 : IAS 19 : Limite des avantages économiques liés au surfinancement d'un régime, obligations de financement minimum et leur interaction: Applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008. Cette interprétation fournit des commentaires sur les modalités d'évaluation de l'actif qui peut être comptabilisé au titre d'un régime de prestations définies en application d'IAS 19.

- Le groupe n'est pas concerné par IFRIC 12 "Service Concession Arrangements", texte publié en novembre 2006 et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et actifs financiers disponibles à la vente, qui sont évalués à leur juste valeur.

### **Recours à des estimations et des hypothèses**

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période, ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les principales estimations utilisées concernent :

- Impôts différés Actifs : des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que le groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs. De plus amples détails sont communiqués en note 6.
- Provision pour risques et charges : la détermination du montant d'une provision nécessite que le Management fasse des estimations, d'une part, sur la probabilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques afin d'éteindre une obligation, et d'autre part, sur l'évaluation du montant de la provision. De plus amples détails sont communiqués en note 14.

- De la même manière, la Direction exerce son jugement quant à la détermination des méthodes comptables appropriées, en particulier lorsqu'elle détermine le moment où en substance tous les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété d'actifs faisant l'objet de contrats de location sont transférés à d'autres entités.

### Principes de consolidation

Les états financiers de Rue du Commerce comprennent les états financiers de Rue du Commerce S.A. et de sa filiale au 31 mars de chaque année, ceux-ci sont préparés la base des méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes et transactions intragroupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Le périmètre de consolidation comprend l'ensemble des sociétés contrôlées de façon durable et exclusive par Rue du Commerce. Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

La société consolidante est Rue du Commerce SA, 44/50 avenue Capitaine Glarner, 93585 Saint Ouen cedex.

Les états financiers de la filiale sont établis à la même date de reporting que la société mère et en utilisant les mêmes méthodes comptables. Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base des comptes annuels, arrêtés au 31 mars 2008.

Les filiales sont consolidés à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le groupe a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle le contrôle n'est plus exercé.

Au 31 mars 2008, le périmètre de consolidation se présente comme suit :

SOCIETE	SIEGE	N° SIREN	PAYS	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
RUE DU COMMERCE SA	44-50 avenue du capitaine Glarner 93585 Saint Ouen	422 797 720	France	Société mère	Société mère	IG
Maxidome SAS	44-50 avenue du capitaine Glarner 93585 Saint Ouen	492 829 569	France	100%	100%	IG

(\*) IG : Intégration globale

### Conversion des monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle et de présentation de Rue de Commerce et de sa filiale est l'euro (€). Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. A la date de clôture les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat.

### Écart d'acquisition

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs identifiables acquis, des passifs et passifs éventuels assumés. Après la comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur.

### Immobilisations incorporelles



Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles créées en interne, à l'exception des coûts de développement, ne sont pas capitalisées, et les dépenses engagées sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont encourues. Le groupe apprécie si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est finie ou indéterminée.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie finie sont amorties sur la durée d'utilité économique et sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe une indication de perte de valeur.

Leur durée d'utilité est revue chaque année et les ajustements éventuels en résultant sont comptabilisés de manière prospective.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont soumises à des tests de perte de valeur chaque année, soit individuellement soit au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle elles appartiennent. Ces immobilisations ne sont pas amorties.

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- Les frais de création et du développement, dans les phases initiales, du site internet rueducommerce.com (totalement amortis à ce jour),
- des noms de domaine,
- des logiciels.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des immobilisations.

	Durée d'amortissement
Noms de domaine internet	Non amorti
Logiciels	1 an

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût, à l'exclusion des coûts d'entretien courant, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, sur les durées d'utilité suivantes :

	Durées d'amortissement
• Agencements et Installations	3 ans
• Mobilier, matériel de bureau et inf.	3 ans
• Central téléphonique (autocommutateur)	5 ans

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables

excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs ou unités génératrices de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net et la valeur d'utilité. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif.

Une immobilisation corporelle est dé-comptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie.

### **Dépréciation des actifs corporels et incorporels**

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, examinés à chaque clôture. Ce test doit être effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie.

Pour ce test de dépréciation, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT).

Les écarts d'acquisition ne génèrent pas des entrées de trésorerie et sont, par conséquent, alloués à des UGT ou au groupe d'UGT correspondant au niveau le plus fin de l'organisation pour lequel est opéré le suivi du retour sur investissement, soit dans le cas de Rue du Commerce l'entité juridique consolidante.

La valeur d'utilité de ces unités ou regroupement d'unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets, actualisés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de ces unités ou regroupement d'unités, une perte de valeur est enregistrée pour la différence ; elle est imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

Contrairement aux éventuelles pertes de valeur affectées aux actifs corporelles et incorporelles amortissables, celles affectées à un écart d'acquisition sont définitives et ne peuvent être reprises au cours d'exercices ultérieurs.

### **Immobilisations financières**

Les immobilisations financières correspondent aux dépôts et cautionnements, ainsi qu'aux prêts, et sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les dépôts et cautionnements font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur probable de recouvrement. Les prêts sont des actifs financiers dont la comptabilisation et le suivi des valeurs sont décrits ci-après.

### **Actions propres**

Si le groupe achète ses propres instruments de capitaux propres (actions propres), ceux-ci sont déduits des capitaux propres. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du groupe, ni lorsqu'une dépréciation est constatée ou reprise.

### **Stocks**

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est déterminée en fonction des perspectives de ventes.

Elle correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Conformément aux principes IAS 2, la valeur des stocks en fin d'exercice (et donc le montant de la variation des stocks) a été corrigée pour tenir compte des éléments suivants :

- Escomptes obtenus de la part des fournisseurs

- Remises, rabais, ristournes, obtenus des fournisseurs
- Frais de transport sur achats

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable des stocks à la clôture devient supérieure à la valeur nette de réalisation.

### **Actifs financiers**

La société classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : prêts et créances d'une part, actifs à la juste valeur par le résultat d'autre part. Au 31 mars 2008, le groupe ne possédait aucun actif financier comptabilisé dans la catégorie des investissements détenus jusqu'à échéance.

La ventilation des actifs financiers entre actifs courants et actifs non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêté suivant qu'elle est inférieure ou supérieure à un an.

Tous les achats / ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

### Prêts et créances

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables puis au coût amorti calculé à l'aide du taux de rendement effectif. La valeur inscrite au bilan comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition. Ils font l'objet d'un test de dépréciation en cas de d'indication de perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

La valeur recouvrable des prêts et créances est égale à la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers (c'est-à-dire au taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale). Les créances dont l'échéance est proche ne sont pas actualisées.

### Actifs à la juste valeur par le résultat

Il s'agit d'actifs financiers détenus par la société à des fins de réalisation d'un profit de cession à court terme. Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat. Classés en actifs courants dans les équivalents de trésorerie, ces actifs financiers comprennent notamment les valeurs mobilières de placement.

### **Passifs financiers**

Les passifs financiers sont ventilés entre passifs courants et passifs non courants en fonction de leur échéance à la date d'arrêté suivant qu'elle est inférieure ou supérieure à un an.

Les passifs financiers sont essentiellement constitués de dettes d'exploitation. Ils sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dettes d'exploitation ont des échéances inférieures à un an. Leurs valeurs nominales peuvent être considérées comme très voisines de leurs coûts amortis.

A l'exception des emprunts résultant du retraitement des contrats de location financement, la société n'a aucun prêt ou emprunt.

### **Clients et autres débiteurs**

Les créances clients sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des dépréciations des montants non recouvrables. Une estimation du montant de créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Les autres débiteurs sont des actifs non financiers. Le groupe apprécie à chaque clôture s'il existe une indication de perte de valeur pour chaque actif. En présence d'une telle présomption, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est requis pour un actif, le groupe fait une estimation de la valeur recouvrable

de l'actif. Une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur nette comptable de l'actif devient inférieure à sa valeur recouvrable.

### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les dépôts à court terme comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Les équivalents de trésorerie comprennent des SICAV monétaires qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne représentant pas de risque significatif de changement de valeur. Tous les composants sont évalués à leur juste valeur.

Les découverts bancaires sont exclus des équivalents de trésorerie et classés au passif du bilan en emprunts et dettes financières courants.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des découverts bancaires.

### **Provisions**

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources que le groupe devra probablement supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée; il s'agit d'un passif éventuel.

Les passifs éventuels, correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ou des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées car soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, soit le montant ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante. Ils font l'objet d'une information en annexe.

La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

### **Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi**

IAS 19 impose de provisionner les avantages accordés au personnel et qui lui sont versés à une date future, si ces avantages sont gérés dans le cadre de régimes à prestations définies. Dans le cas de Rue du Commerce, il s'agit de la provision pour Indemnités de Départ en Retraite.

### **Contrats de location**

Les contrats de location-financement qui transfèrent au groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat.

Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité ou de la durée du contrat.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple. Les coûts indirects initiaux engagés lors de la négociation du contrat de location simple sont ajoutés à la valeur

comptable de l'actif loué et comptabilisés sur la période de location sur les mêmes bases que les revenus locatifs. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

### Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les produits des activités ordinaires puissent être reconnus :

Le produit des activités ordinaires est comptabilisé lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur et que le montant du produit des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable.

Les réductions accordées aux clients lors de la vente sont immédiatement déduites du prix de vente.

A la clôture de chaque exercice, la société enregistre dans le poste « avoirs à émettre » le montant total des bons d'achats adressés à ses clients, encore valides, et non utilisés.

Dans le cadre de l'application de la norme IAS 18 : produit des activités ordinaires, la société a été amenée à identifier l'impact sur le chiffre d'affaires des éléments suivants :

- **Délai de rétractation** : la société accordant à ses clients un délai de rétractation de 15 jours, il a été tenu compte de la perte de marge potentielle pouvant résulter du retour de produits, dans le cadre de la mise en œuvre de cette faculté de rétractation.
- **Produits défectueux** : la société assure la réparation des produits défectueux pendant la période de garantie pour le compte de ses clients. Elle bénéficie des mêmes conditions de garantie auprès de ses fournisseurs. Toutefois, il arrive que dans certains cas le traitement des produits défectueux se traduise par un coût net pour la société :
  - quand il n'est économiquement pas rentable de faire réparer le produit –notamment dans le cas d'importations en provenance d'Asie,
  - lorsque celui-ci est abîmé mais a malgré tout été accepté en retour en provenance du client.Conformément aux principes IFRS, la société calcule sur une base statistique le coût de ce service, pour les produits vendus mais non encore retournés.
- **Remboursement de la différence** : la société propose à ses clients le remboursement de la différence sur tous les produits du site, dans les 24 heures qui suivent l'achat. Le temps de traitement des demandes étant estimé à 1 semaine, la société a calculé l'impact de ce délai, sur une base statistique, ce service étant proposé depuis plus de 4 ans.

### Prestations publicitaires

En application des principes IFRS, les éléments de facturation de chiffre d'affaires publicitaire à des partenaires correspondant à la prise en charge d'une partie des dépenses de communication engagées par la société (campagnes de publicité journaux ou métro) ont été reclassées en diminution de ces dépenses publicitaires.

L'impact de ce reclassement *de compte à compte* pour l'exercice clos le 31 mars 2008 est de 1.101 milliers d'euros.

De même, les facturations par la société de chiffre d'affaires publicitaire à des fournisseurs dans le cadre d'accords cadres marketing ont été reclassées en diminution du prix d'achat des marchandises vendues.

L'impact de ce reclassement *de compte à compte* pour l'exercice clos le 31 mars 2008 est de 1.411 milliers d'euros.

Enfin, le chiffre d'affaires publicitaire facturé en échange de prestations publicitaires auprès du même partenaire est reclassé en moins de ces mêmes dépenses publicitaires. L'impact de ce reclassement *de compte à compte* pour l'exercice clos le 31 mars 2008 est de 940 milliers d'euros.

### Impôts

Les impôts différés sont comptabilisés suivant la norme IAS 12, en utilisant la méthode bilantielle du report variable (utilisation du dernier taux d'impôt futur voté à la date de clôture), pour toutes les différences temporaires existant à la date de clôture, entre les bases comptables et fiscales des actifs et passifs de chaque société du Groupe.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté comptable pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et de leurs perspectives de recouvrement.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les différences temporaires déductibles, les déficits fiscaux et les crédits d'impôts reportables, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible.

Pour apprécier l'existence d'un bénéfice imposable futur sur lequel imputer les actifs d'impôts différés, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- § Prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- § Historique des résultats fiscaux des années précédentes ;
- § Existence de produits et de charges significatifs non-récurrents, inclus dans les résultats fiscaux passés, ne devant pas se renouveler à l'avenir.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, sauf circonstances particulières justifiant de la non constatation de cette dette potentielle. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

#### 4. Information sectorielle

Le chiffre d'affaires est réalisé à près de 96% en France métropolitaine. Par ailleurs, la société réalise plus de 92 % de son chiffre d'affaires à destination des particuliers, et seulement près de 8 % à destination des entreprises, administrations et écoles. Cette partie de l'activité n'est pas suffisamment significative pour donner lieu à la présentation d'un compte de résultat sectoriel.

Enfin, la société considère qu'il n'existe pas d'autres critères de différenciation significatifs (risque et rentabilité) qui pourrait donner lieu à la présentation d'analyses par secteur.

En effet, les différentes boutiques par exemple, ne présentent pas un caractère d'hétérogénéité tel qu'il aurait pu pousser la Direction Générale de l'entreprise à les appréhender de façon indépendante et à leur affecter des éléments de pilotage propres.

Aucune information sectorielle n'est donc communiquée.

#### 5 Autres produits et charges

##### Autres produits

	31-mars-07	31-mars-08
Subventions publiques	30	13
Autres produits	100	109
<b>Total Autres produits</b>	<b>130</b>	<b>122</b>

Des subventions publiques ont été reçues pour favoriser l'emploi de certaines catégories du personnel.

**Frais de personnel**

	31-mars-07	31-mars-08
Charges salariales	5 877	7 663
Charges sociales	2 588	3 424
Charges liées aux BSPCE et Stock-Options	272	399
<b>Total Frais de personnel</b>	<b>8 737</b>	<b>11 486</b>

6. Impôts sur le résultat

Concernant Maxidome, il n'a pas été tenu compte d'un impôt différé compte tenu du caractère incertain de récupération du déficit reportable (qui s'élève à 6 milliers d'euros au 31 mars 2008).

L'impôt différé actif s'analyse par nature comme suit au 31 mars 2008 :

	31/03/2007	Impact sur résultat	31/03/2008
Reports déficitaires	4 080	-3 733	347
Différences temporaires fiscales	102	17	119
Différences liées aux retraitements	52	207	259
Total base	4 234	-3 509	725
<b>Impôts Différés Actifs</b>	<b>1 411</b>	<b>-1 170</b>	<b>242</b>
<i>Taux d'impôt</i>	33,33%		33,33%

Le rapprochement entre l'impôt théorique sur le résultat et la charge d'impôt comptabilisée est le suivant pour l'exercice clos au 31 mars 2008 :

	Avril 07 - Mars 08
Résultat consolidé des sociétés intégrées avant impôt	4 004
Taux d'impôt	33,33%
Impôt sur les sociétés théorique	1 335
Impôt sur les sociétés comptabilisé sur l'exercice	1 170
Ecart	165

Décomposition de l'écart :

- Impôt relatif à des décalages permanents	114
- Impact du retraitement des Stock-Options (IFRS 2)	-108
- Impact du retraitement des BSPCE (IFRS 2)	-25
- Régularisation impôts différés sur décalages temporaires	164
- Non activation des pertes fiscales sur Maxidome	-1
- Activation des déficits des sociétés fusionnées	20

Ecart	-
-------	---

## 7. Résultats par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice (ajusté des effets des options dilutives et des actions préférentielles convertibles remboursables à dividende non cumulatif dilutives).

## 8. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

### Valeurs brutes

	Ecart d'acquis.	Concession, brevets et droits similaires	Autres immob. Incorp.	Total Immob. Incorp.	Inst Générale, agenc.	Mat. Bureau, inform, divers	Total Immob. Corporelles	Immos Financières
<b>Au 31 mars 2007</b>	<b>91</b>	<b>15</b>	<b>2 120</b>	<b>2 135</b>	<b>631</b>	<b>1 502</b>	<b>2 133</b>	<b>191</b>
Acquisitions	0	0	323	323	112	359	471	15
Cessions	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Au 31 mars 2008</b>	<b>91</b>	<b>15</b>	<b>2 443</b>	<b>2 458</b>	<b>743</b>	<b>1 861</b>	<b>2 604</b>	<b>206</b>

### Amortissements

	Ecart d'acquis.	Concession, brevets et droits similaires	Autres immob. Incorp.	Total Immob. Incorp.	Inst Générale, agenc.	Mat. Bureau, inform, divers	Total Immob. Corporelles	Immos Financières
<b>Au 31 mars 2007</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2 045</b>	<b>2 046</b>	<b>353</b>	<b>1 065</b>	<b>1 418</b>	<b>0</b>
Dotations	0	0	216	216	157	295	452	0
Reprises	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Au 31 mars 2008</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2 261</b>	<b>2 262</b>	<b>510</b>	<b>1 360</b>	<b>1 870</b>	<b>0</b>

### Valeurs nettes

	Ecart d'acquis.	Concession, brevets et droits similaires	Autres immob. Incorp.	Total Immob. Incorp.	Inst Générale, agenc.	Mat. Bureau, inform, divers	Total Immob. Corporelles	Immos Financières
<b>Au 31 mars 2007</b>	<b>91</b>	<b>14</b>	<b>75</b>	<b>89</b>	<b>278</b>	<b>437</b>	<b>715</b>	<b>191</b>
<b>Au 31 mars 2008</b>	<b>91</b>	<b>14</b>	<b>182</b>	<b>196</b>	<b>233</b>	<b>501</b>	<b>734</b>	<b>206</b>

L'écart d'acquisition se rattache à l'activité CD & CO (vente aux administrations et aux écoles).

Cette activité est en forte croissance et a généré à fin mars 2008 un chiffre d'affaires de 24,1 millions d'euros.



Dans l'absence d'indice de perte de valeur, et suite au test de perte de valeur réalisé au titre de l'exercice, aucune dépréciation de cet écart d'acquisition n'a été constatée dans les états financiers au 31 mars 2008.

## 9. Stocks

	31/03/07	31/03/08
<b>Valeur Brute</b>	<b>21 610</b>	<b>19 265</b>
Dépréciation	(1 089)	(1 016)
<b>Valeur Nette</b>	<b>20 521</b>	<b>18 249</b>

## 10. Clients et autres débiteurs (courant)

	Brut 31/03/08	Depr.	Net 31/03/08	A 1 an au +	A + d'1 an et à 5 ans au +	A + de 5 ans	Net 31/03/07
Créances Clients et rattachées	15 690	-1 305	14 385	14 385	0	0	11 052
Autres débiteurs et comptes de régularisation	4 391	0	4 391	4 391	0	0	3 658
<b>Total créances de l'actif circulant</b>	<b>20 081</b>	<b>-1 305</b>	<b>18 776</b>	<b>18 776</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 710</b>

Au 31 mars 2008, la balance âgée Créances clients et rattachées se présente comme suit :

	net 31/03/08	Non éché	0 à 30 J	31 à 60 J	61 à 90 J	91 à 120 J	> 120 J
Créances Clients et rattachées	14 385	9 526	2 027	725	538	103	1 466

## 11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/03/07	31/03/08
Valeurs mobilières de placement	11 930	83
Disponibilités	8 210	19 611
<b>Sous total</b>	<b>20 140</b>	<b>19 694</b>
Emprunts court terme (découverts)	0	0
<b>Trésorerie Nette</b>	<b>20 140</b>	<b>19 694</b>

## 12. Capital émis et réserves

### Capital social

Au 31 mars 2008, le capital de la société Rue du Commerce est composé de 10.994.023 actions d'une valeur nominale de 0,25 euros.

L'évolution du capital social sur l'exercice se présente comme suit :

Evolution du capital social	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital Social (1)
<b>Au 31 mars 2007</b>	<b>10 981 818</b>	<b>0,25</b>	<b>2 745 454,50</b>
Augmentation de capital (conversion de BSPCE)	12 205	0,25	3 051,25
<b>Au 31 mars 2008</b>	<b>10 994 023</b>	<b>0,25</b>	<b>2 748 505,75</b>

(1) en euros

### Évolution des capitaux propres consolidés

L'évolution des capitaux propres consolidés se présente comme suit :

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	Capital	Primes	Réserves	Résultat Part groupe	Total
<b>CAPITAUX PROPRES au 1er avril 2006</b>	<b>2 725</b>	<b>21 725</b>	<b>2 055</b>	<b>-1 003</b>	<b>25 502</b>
Affectation du résultat au 31/03/2006			-1 003	1 003	0
Augmentation de capital (BSPCE)	20	266			286
Impact IFRS sur les réserves (BSPCE)		226			226
Impact IFRS sur les réserves (Stock-Options)		44			44
Annulation actions propres		14			14
Résultat consolidé				347	347
<b>CAPITAUX PROPRES au 31 mars 2007</b>	<b>2 745</b>	<b>22 275</b>	<b>1 052</b>	<b>347</b>	<b>26 419</b>
<b>CAPITAUX PROPRES au 1er avril 2007</b>	<b>2 745</b>	<b>22 275</b>	<b>1 052</b>	<b>347</b>	<b>26 419</b>
Affectation du résultat au 31/03/2007			347	-347	0
Augmentation de capital (BSPCE)	3	34			37
Impact IFRS sur les réserves (BSPCE)		75			75
Impact IFRS sur les réserves (Stock-Options)		324			324
Annulation actions propres		13			13
Résultat consolidé				2 834	2 834
<b>CAPITAUX PROPRES au 31 mars 2008</b>	<b>2 748</b>	<b>22 721</b>	<b>1 399</b>	<b>2 834</b>	<b>29 702</b>

### Contrat de liquidité

Depuis le 30 septembre 2005 et pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction, la société RUE DU COMMERCE a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'AFEI approuvée par l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers du 22 mars 2005 à PORTZAMPARC S.A.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, 200 000 € ont été affectés au compte de liquidité.

A la date du 31 mars 2008, au titre de ce contrat, la société était propriétaire de 12.681 actions détenues en propre, valorisées 78 milliers d'euros, qui ont donné lieu à la constatation d'une dépréciation de 3 milliers d'euros.

Dans le cadre de l'application des IFRS, ces actions ont été comptabilisées en diminution des capitaux propres (impact négatif sur les réserves de 71 milliers d'euros et impact négatif sur le résultat de 4 milliers d'euros). De la même manière, la dépréciation constatée dans les comptes individuels a été neutralisée.

**Etablissement teneur de titres**

CACEIS Corporate Trust, anciennement Crédit Agricole Caisse d'Épargne Investor Services – Euro Emetteurs Finance, 14 rue Rouget de Lisle, 92130 Issy les Moulineaux, a été désigné comme mandataire pour assurer la tenue des comptes de propriétaires d'actions nominatives.

**Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise**

Conformément à la norme IFRS 2 (« paiement fondé sur des actions »), les deux plans de BSPCE décidés par l'assemblée générale postérieurement au 7/11/2002 ont été retraités (plan du 29/09/03 et plan du 30/09/04) et sont donc concernés par la première application de l'IFRS2.

Néanmoins, un quart des options attribuées en 2003 sont acquises avant le 1<sup>o</sup> janvier 2005. Cette partie du plan 2003 n'a donc pas fait l'objet d'un retraitement en IFRS.

Juste valeur des bons attribués

Les justes valeurs des bons sont calculées selon le modèle de Black & Scholes. Il a été considéré que tous les bons seront systématiquement exercés à la fin de leur période d'exercice. La volatilité attendue est déterminée comme étant la volatilité historique de sociétés comparables au moment de la date d'attribution du plan.

Caractéristique des plans

Le tableau suivant présente les principales caractéristiques des plans de BSPCE au 31/03/08 :

	Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises destinés aux salariés	
	6° tour	7° tour
Date de l'assemblée	29/09/2003	30/09/2004
Date du Conseil	06/01/2004	28/01/2005
Nombre total de bons autorisés	326 200	276 400
Nombre total de bons restants au 31/03/07	120 460	132 585
Nombre de bons exercés pendant la période	12 205	0
Nombre de bons supprimés pendant la période	950	10 400
Nombre total de bons restants au 31/03/08	107 305	122 185
Nombre total de bons exerçables au 31/03/08	107 305	87 585
Période d'exercice des bons	<u>1<sup>ère</sup> période :</u> du 29/09/04 au 29/09/05 <u>2<sup>ème</sup> période :</u> du 29/09/05 au 29/09/06 <u>3<sup>ème</sup> période :</u> du 29/09/06 au 29/09/07 <u>4<sup>ème</sup> période :</u> du 29/09/07 au 28/09/08	<u>1<sup>ère</sup> période :</u> du 30/09/05 au 30/09/06 <u>2<sup>ème</sup> période :</u> du 30/09/06 au 30/09/07 <u>3<sup>ème</sup> période :</u> du 30/09/07 au 30/09/08 <u>4<sup>ème</sup> période :</u> du 30/09/08 au 30/09/09
Condition d'exercice des bons	<u>1<sup>ère</sup> période</u> : 25% du nombre total de bons pouvant être souscrits  <u>2<sup>ème</sup> période</u> : 50% du nombre total de bons pouvant être souscrits  <u>3<sup>ème</sup> période</u> : 75% du nombre total de bons pouvant être souscrits  <u>4<sup>ème</sup> période</u> : 100% du nombre total de bons pouvant être souscrits	
Prix d'exercice des bons	3,07 €	11,25 €

Les bons sont acquis si le détenteur est toujours présent à l'ouverture de la période d'exercice.

Principales hypothèses utilisées

L'estimation des justes valeurs des options octroyées pour les plans datant du 29 septembre 2003 et du 30 septembre 2004 a été réalisée en utilisant le modèle de Black & Scholes. Les données utilisées dans le modèle sont les suivantes :

	<b>Plan du 29.09.2003</b>	<b>Plan du 30.09.2004</b>
Cours du sous-jacent	15,356 €	44,99 €
Prix d'exercice	12,285 €	44,99€
Volatilité	65%	65%
Taux sans risque	3,2%	3,3%
Maturité attendue	5 ans (égale à la maturité contractuelle)	5 ans (égale à la maturité contractuelle)
Dividendes attendus	0%	0%
Taux de sortie	15%	15%
Juste valeur de l'option	9,50 €	25,64€

Pour les plans de BSPCE, Rue du Commerce a considéré un taux de rotation du personnel de 15% basé sur des observations historiques.

La volatilité représente une mesure de la variation passée d'un prix ou de la variation attendue sur une période. Dans la mesure où il n'existait pas d'historique de cotation sur le titre Rue du Commerce pour les différentes dates d'attribution, la détermination de la volatilité s'est basée sur l'analyse de la volatilité historique de l'action d'une seule entreprise comparable et intervenant sur des marchés similaires.

Charges comptabilisées sur l'exercice

Le coût total des plans de BSPCE (juste valeur de l'option multipliée par le nombre d'actions concernées) est révisé à la clôture de chaque exercice en fonction des hypothèses de vesting et de turnover du personnel, afin de déterminer le nombre d'options qui est susceptible d'être exercé.

Etant donné le nombre d'options annulées durant l'exercice, la charge globale a été revue en fonction de ces annulations et répartie sur les exercices suivants en tenant compte des charges qui ont déjà été constatées. La charge globale s'élève maintenant à 1.416 K€ au 31 mars 2008.

Pour l'exercice clos le 31/03/04, la charge liée à l'application de IFRS 2 a été de 77 K€.

Pour l'exercice clos le 31/03/05, la charge liée à l'application de IFRS 2 a été de 500 K€.

Pour l'exercice clos le 31/03/06, la charge liée à l'application de IFRS 2 a été de 510 K€.

Pour l'exercice clos le 31/03/07, la charge liée à l'application de IFRS 2 a été de 227 K€.

Pour l'exercice clos le 31/03/08, la charge liée à l'application de IFRS 2 a été de 75 K€.

Pour les exercices ultérieurs, et avant toute modification des hypothèses (notamment le nombre d'options encore susceptibles d'être exercées à la clôture des exercices concernés), la prévision des charges est la suivante :

- Exercice clos le 31 mars 2009 : 27 milliers d'euros

### Options de souscription d'actions

Faisant usage de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 septembre 2006, le Conseil d'Administration a mis en place le 14 mai 2007 le plan de Stock-Options n° 2 dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Le Prix de Souscription de l'Action a été fixé à 5,88 euros (soit une prime d'émission de 5,63 euros) correspondant à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le 14 mai 2007; une option donne droit à la souscription d'une action.
- Les Options pourront être librement exercées en une ou plusieurs fois, en tout ou partie, durant une période commençant à courir aux dates figurant ci-dessous et de la manière suivante :
  - Dans la limite de 50% des Options attribuées à compter du 14 mai 2009 (inclus) jusqu'au 14 mai 2010 (exclus);
  - Dans la limite de 75 % des Options attribuées à compter du 14 mai 2010 (inclus) jusqu'au 14 mai 2011 (exclus);
  - En totalité à compter du 14 mai 2011 (inclus) jusqu'au 13 mai 2017 (inclus).

Les actions qui seront émises devront être intégralement libérées lors de leur souscription. La libération s'effectuera en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société. Les actions créées porteront jouissance à compter du premier jour de l'exercice en cours lors de l'exercice des options. En conséquence, elles donneront droit au dividende versé au titre de l'exercice au cours duquel les options ont été exercées. Les Actions issues de l'exercice des Options ne pourront être cédées avant l'expiration d'un délai de quatre ans à compter de la date d'attribution.

221.000 options de souscription d'actions ont été ainsi allouées en date du 14 mai 2007 dans le cadre de ce plan n° 2.

Faisant usage de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 septembre 2007, le Conseil d'Administration a mis en place le 19 février 2008 le plan de Stock-Options n° 3 dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Le Prix de Souscription de l'Action a été fixé à 6,06 euros (soit une prime d'émission de 5,81 euros) correspondant à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le 19 février 2008; une option donne droit à la souscription d'une action.
- Les Options pourront être librement exercées en une ou plusieurs fois, en tout ou partie, durant une période commençant à courir aux dates figurant ci-dessous et de la manière suivante :
  - Dans la limite de 50% des Options attribuées à compter du 19 février 2010 (inclus) jusqu'au 19 février 2011 (exclus);
  - Dans la limite de 75 % des Options attribuées à compter du 19 février 2011 (inclus) jusqu'au 19 février 2012 (exclus);
  - En totalité à compter du 19 février 2012 (inclus) jusqu'au 18 février 2018 (inclus).

Les actions qui seront émises devront être intégralement libérées lors de leur souscription. La libération s'effectuera en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société. Les actions créées porteront jouissance à compter du premier jour de l'exercice en cours lors de l'exercice des options. En conséquence, elles donneront droit au dividende versé au titre de l'exercice au cours duquel les options ont été exercées. Les actions issues de l'exercice des options ne pourront être cédées avant l'expiration d'un délai de quatre ans à compter de la date d'attribution.

106.000 options de souscription d'actions ont été ainsi allouées en date du 19 février 2008 dans le cadre de ce plan n° 3.

### **Juste valeur des options attribuées**

Les justes valeurs des stocks options sont calculées selon le modèle de Black & Scholes. Il a été considéré que toutes les options seront systématiquement exercées à la fin de leur période d'exercice. La volatilité attendue est déterminée comme étant la moyenne de la volatilité historique de sociétés comparables et de la volatilité historique de Rue du Commerce.

### **Caractéristique des plans**

Le tableau suivant présente les principales caractéristiques des plans de Stock-Options au 31/03/08 (3 plans en vigueur) :

	Options de souscription d'actions			
	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3	
Date de l'assemblée	28/09/2006	28/09/2006	27/09/2007	
Date du Conseil	03/10/2006	14/05/2007	19/02/2008	
Nb total d'options autorisées	75 000	221 000	106 000	
Nb total d'options restantes au 31/03/07	75 000	221 000	106 000	
Nb d'options exercées au cours de l'exercice	0	0	0	
Nb d'options supprimée au cours de l'exercice	0	3 500	0	
Nb total d'options restantes au 31/03/08	75 000	217 500	106 000	
Périodes d'exercice des options	-	-	-	-
1ère période du	03/10/08	14/05/09	19/02/10	
au	02/10/09	13/05/10	18/02/11	
2ème période du	03/10/09	14/05/10	19/02/11	
au	02/10/10	13/05/11	18/02/12	
3ème période du	03/10/10	14/05/11	19/02/12	
au	02/10/16	13/05/17	18/02/18	
Condition d'exercice des options				
1ère période	50 % du nombre total des options pouvant être souscrites			
2ème période	75 % du nombre total de bons pouvant être souscrites			
3ème période	100 % du nombre total de bons pouvant être souscrites			
Prix de souscription des options	6,90	5,88	6,06	

Les options sont acquises si le détenteur est toujours présent à l'ouverture de la période d'exercice.

#### Principales hypothèses utilisées

L'estimation des justes valeurs des options octroyées pour les plans datant du 03 octobre 2006, 14 mai 2007 et 19 février 2008 a été réalisée en utilisant le modèle de Black & Scholes. Les données utilisées dans le modèle sont les suivantes :

<b>Plan</b>	<b>n°1, 03/10/2007</b>	<b>n°2, 14/05/2007</b>	<b>n°3, 19/02/2008</b>
Cours du sous-jacent	6,47	6,00	6,05
Prix d'exercice	6,90	5,88	6,06
Volatilité	72%	67,5%	57,5%
Taux sans risque	3,67%	4,30%	3,70%
Maturité attendue	6 ans	6 ans	6 ans
Dividendes attendues	0%	0%	0%
Taux de sortie	12%	12%	12%
Juste valeur de l'option	4,21	3,97	3,56

#### Charges comptabilisées sur l'exercice

Le coût total des plans de stock-options (juste valeur de l'option multipliée par le nombre d'actions concernées) est révisé à la clôture de chaque exercice en fonction des hypothèses de vesting et de turnover du personnel, afin de déterminer le nombre d'options qui est susceptible d'être exercé.

3.500 options ont été annulées durant l'exercice. La charge globale initiale s'élève à 1.111 K€.

Pour l'exercice clos le 31/03/07, la charge liée à l'application de IFRS 2 a été de 45 K€.

Pour l'exercice clos le 31/03/08, la charge liée à l'application de IFRS 2 a été de 324 K€.

Pour les exercices ultérieurs, et avant toute modification des hypothèses (notamment le nombre d'options encore susceptibles d'être exercées à la clôture des exercices concernés), la prévision des charges est la suivante :

- Exercice clos le 31 mars 2009 : 422 milliers d'euros
- Exercice clos le 31 mars 2010 : 225 milliers d'euros
- Exercice clos le 31 mars 2011 : 78 milliers d'euros
- Exercice clos le 31 mars 2012 : 17 milliers d'euros

#### **13. Emprunts et prêts portant intérêt**

A l'exception des emprunts résultant du retraitement des contrats de location financement, la société n'a aucun prêt ou emprunt au 31 mars 2008.

#### **14. Provisions et dépréciations**



	Provision pour litige	Provision pour risques et charges	Dépréciation des stocks	Dépréciation des clients	Dépréciation des autres créances
<b>Au 31 mars 2007</b>		<b>2 547</b>	<b>1 089</b>	<b>646</b>	<b>126</b>
Dotations		18	0	682	0
Reprises		-2 495	-74	-23	-126
<b>Au 31 mars 2008</b>		<b>70</b>	<b>1 015</b>	<b>1 305</b>	<b>0</b>

La provision pour risques et charges concerne les indemnités de fin de carrière qui représentent 70 K€ au 31/03/08.

#### Litige fiscal

Rue du Commerce s'est vue notifier le 14 novembre 2005 par l'administration fiscale un redressement en matière de TVA au titre des années 2002, 2003 et 2004 d'un montant total de 2 488 milliers d'euros.

A l'appui de sa décision, l'administration fiscale a cru pouvoir remettre en cause le droit à déduction de la TVA que Rue du Commerce avait payée à certains fournisseurs au motif que ceux-ci s'étaient abstenus de la reverser au Trésor Public et faisant état de liens supposés entre Rue du Commerce et ces fournisseurs.

Dans ce cadre, au mois de juillet 2007, l'administration fiscale a mis en oeuvre le recouvrement de la rectification de TVA d'un montant de 2.488 milliers d'euros, la Société s'en étant acquitté au mois d'août 2007.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2006, en application des principes et règles comptables en vigueur et par souci de transparence vis-à-vis de ses actionnaires, la société avait décidé de constituer une provision correspondant à 100% du montant notifié. Cette provision a donc été reprise au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice ouvert au 1 avril 2007, concomitamment au paiement effectué en août 2007.

Après analyse des fondements de ce redressement, Rue du Commerce estime ne pas être responsable des agissements desdits fournisseurs et a décidé de le contester avec détermination par toutes les voies de recours légales. Rue du Commerce disposant d'un délai de 2 ans à compter de la date de mise en recouvrement, aucune action n'a été intentée pour le moment contre l'administration fiscale. Des discussions sont en cours avec cette dernière.

#### Litige Fnac

Une action judiciaire avait été initiée par la société concurrente FNAC (FNAC S.A. et FNAC Direct), celles-ci réclamant la nomination d'un expert dans le cadre de la contestation d'une publicité comparative. Cette demande a été rejetée en référé, puis le 23 juin 2006, la Cour d'Appel de Paris a débouté les sociétés FNAC de l'ensemble de leurs demandes. Par jugement en date du 15 novembre 2007, la cour de Cassation a cassé et annulé l'arrêt rendu le 23 juin 2006, mais seulement en ce qu'il a dit la société FNAC S.A. irrecevable en sa demande. La société FNAC SA dispose d'un délai de 4 mois pour poursuivre son action auprès d'une chambre d'appel, FNAC Direct ne pouvant plus ester.

Aucune provision pour risque n'a jamais été constituée à ce titre.

## **15. Avantages du personnel**

### **Plan d'intéressement des salariés au capital**

Il n'existe pas, à l'exception des plans de BSPCE et de stock-options décrits en note 12, de plan d'intéressement des salariés au capital.

### Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Une provision pour indemnités de fins de carrière est calculée, sur la base d'hypothèses actuarielles.

Les hypothèses retenues pour le calcul de la provision au 31 mars 2008 sont les suivantes :

a) Taux d'actualisation : Le taux de référence pour des régimes du type des IFC est le taux des obligations d'entreprise de haute qualité de maturité 10 ans, soit 4,00%

b) l'application des dispositifs de la loi Fillon, dans le cas général, les employés doivent cumuler un nombre d'années de service prédéfini afin de bénéficier de leur retraite légale à taux plein. Le nombre d'années de service requis est fonction de l'année de départ à la retraite comme suit :

- Retraite avant 2008, 40,00 années de service,
- Retraite en 2009, 40,25 années de service,
- Retraite en 2010, 40,50 années de service,
- Retraite en 2011, 40,75 années de service,
- Retraite après 2012, 41,00 années de service.

L'âge moyen de la population bénéficiaire étant de 29 ans, les salariés partiront en moyenne à la retraite après 2012. En faisant l'hypothèse que l'âge de début de carrière est de 21 ans pour les non cadres et 23 ans pour les cadres, l'âge de départ à la retraite serait donc de 62 ans pour les non cadres et 64 ans pour les cadres.

c) l'application de taux d'augmentation des salaires différenciés pour les cadres et les non cadres de respectivement 3% et 3% (inflation comprise)

d) Table de mortalité : la table TV 88-90 a été retenue

e) Probabilité à l'âge de départ à la retraite Table de turnover : l'application de taux de sortie défini par tranche d'âge a été retenu de la manière suivante :

Tranches d'âge	Probabilité de présence
de 18 à 39 ans	20 %
de 40 à 49 ans	50 %
de 50 à 59 ans	99%
60 ans et au-delà	100%

f) Taux de charges patronales : 45%.

Ces hypothèses conduisent à l'évaluation de la provision pour indemnités de fin de carrière de 70 milliers d'euros au 31 mars 2008, soit une dotation de 18 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 mars 2008.

### Droit Individuel de formation

La loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social modifiant les articles L933-1 à L933-6 du code du travail ouvre pour les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminé de droit privé, un droit individuel à formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans (plafonné à 120 heures).

Le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande s'élève à 8.797 heures au 31 mars 2008.

### Rémunération des dirigeants et des organes de Direction

Le montant des rémunérations allouées aux organes de direction du Groupe à raison de leurs fonctions au sein des sociétés du Groupe s'élève au titre de l'exercice 2007/2008 à 323 milliers d'euros.

<i>(en euros)</i>	<b>31/03/07</b>	<b>31/03/08</b>
<b>Gauthier PICQUART – Président Directeur Général</b>		
Rémunération Fixe	173 334	152 004
Rémunération Variable	0	0
Avantages en nature	2 566	9 914
<b>TOTAL</b>	<b>175 900</b>	<b>161 918</b>
<b>Patrick JACQUEMIN – Directeur Général Délégué</b>		
Rémunération Fixe	173 334	152 004
Rémunération Variable	0	0
Avantages en nature	7 424	9 340
<b>TOTAL</b>	<b>180 758</b>	<b>161 344</b>

Aucun jeton de présence n'a été versé aux membres des organes de direction au titre des trois derniers exercices clos.

Les membres des organes de direction et les administrateurs non membres des organes de direction ne bénéficient d'aucun stock-option ou titre donnant accès au capital.

De même, les membres des organes de direction ne bénéficient d'aucun engagement pris par la société et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à la cessation ou du changement de leurs fonctions, ou postérieurement à celles-ci.

### 16. Fournisseurs et autres créditeurs (courant)

	31/03/07 Net	31/03/08 Net
<b>Emprunts court terme</b>	<b>64</b>	<b>67</b>
<b>Dettes Fournisseurs</b>		
Fournisseurs	23 169	19 910
Fournisseurs, factures non parvenues	1 333	2 085
<b>Total Dettes fournisseurs</b>	<b>24 502</b>	<b>21 995</b>
<b>Autres Crédeurs</b>		
Personnel et Comptes rattachés	664	850
Sécurité Sociale et autres organismes	834	1 142
Etat – TVA	1 006	1 936
Autres impôts et taxes	742	946
Autres dettes	1 023	1 470
<b>Total Autres crédeurs</b>	<b>4 269</b>	<b>6 344</b>

## 17. Engagements et éventualités

### **Engagements sur contrats de location-financement et contrats de location avec option d'achat**

Le groupe a des contrats de location-financement et des contrats de location avec option d'achat pour divers matériels et équipements. Ces contrats ne comprennent pas de clauses de renouvellement ou de clauses d'options d'achat et d'indexation.

Ces contrats ont été retraités conformément aux principes régissant le traitement des contrats de location financement.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008, aucun nouveau contrat de location n'a été signé.

Au 31 mars 2008, les retraitements provenant de ces contrats de location se traduisent par les montants suivants :

Au 31/03/08	Valeur Brute	Amortissements cumulés	Valeur Nette
<b>Location Autocom</b>	88	-62	26
<b>Location Serveurs</b>	90	-90	0
<b>Location Serveurs</b>	118	-78	40

### **Autres engagements**

Effets escomptés et non échus : néant

Avals et cautions reçus par le groupe :

- Nantissement auprès de la banque HSBC de titres Hervet Plus C en appui d'une garantie bancaire à première demande accordée pour les locaux de Lyon d'un montant de 26 milliers d'euros

Avals et cautions données par le groupe : néant

Engagements de paiement futurs	A 1 an au +	A + d'1 an et à 5 ans au +	A + de 5 ans
<b>Engagements commerciaux</b>	-	-	-
<b>Obligations contractuelles</b>			
Baux			
- Locaux à Saint Ouen (93)	480	1 321	0
- Locaux à Aix (93)	60	55	0
- Locaux à Lyon (69)	15	41	0

A la connaissance de Rue du Commerce, la présentation n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes en vigueur.

### 18. Effectif moyen salarié

	31/03/07	31/03/08
Hommes	123	134
Femmes	91	112
<b>TOTAL</b>	<b>214</b>	<b>246</b>
Contrats à durée indéterminée	173	208
Contrats à durée déterminée	41	38
<b>TOTAL</b>	<b>214</b>	<b>246</b>
Cadres	67	77
Employés	147	169
<b>TOTAL</b>	<b>214</b>	<b>246</b>

### 19. Informations relatives aux parties liées

Au 31 mars 2008, le périmètre de consolidation se présente comme suit :

SOCIETE	SIEGE	N° SIREN	PAYS	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
RUE DU COMMERCE SA	44-50 avenue du capitaine Glarner 93585 Saint Ouen	422 797 720	France	Société mère	Société mère	IG
Maxidome SAS	44-50 avenue du capitaine Glarner 93585 Saint Ouen	492 829 569	France	100%	100%	IG

(\*) IG : Intégration globale

Les pourcentages de contrôle et d'intérêt n'ont pas varié au cours des trois exercices considérés. La société Maxidome a été acquise le 27 mars 2007 mais n'a eu aucune activité commerciale. Il n'existe aucune transaction intercompagnie entre Maxidome et Rue du Commerce.

Comme indiqué au paragraphe 2, Evénements significatifs de la période, les sociétés RDC.fr, Scosi et RDC Services, consolidées par intégration globale jusqu'au 31 mars 2007, ont fait l'objet de dissolutions

avec transmission universelle de leur patrimoine au profit de la société Rue Du commerce S.A. au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008.

## **20. Politique de gestion des risques financiers**

### *Risque de taux d'intérêt et de liquidité*

Historiquement, la Société a financé sa croissance grâce à ses actionnaires, la Société n'ayant recours à l'endettement que de manière ponctuelle et pour financer des projets précis.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008, la Société disposait de facilités de trésorerie accordées à court terme, qui n'ont été que partiellement utilisées, et consenties par les banques LCL (2 millions d'euros), HSBC (1 million d'euros) et OBC (1 million d'euros).

Les facilités de trésorerie accordées par les banques sont renouvelées et renégociées chaque année. Des discussions auront lieu au cours du mois d'octobre pour renouveler les facilités de trésorerie permettant de couvrir les besoins de financement maximum estimés pour l'exercice en cours : Pour l'exercice 2007 / 2008 ont ainsi été obtenues des crédits de campagne additionnels à hauteur de 10 millions d'euros pour LCL et 3,5 millions d'euros pour HSBC.

Compte tenu de sa position de trésorerie, la Société n'est actuellement exposée à aucun risque de liquidité, ni à un quelconque risque de taux d'intérêt.

### *Risque sur actions*

Il n'existe pas de risque significatif lié à une fluctuation du marché boursier dans la mesure où la trésorerie de la société est placée en produits monétaires sans risques.

### *Risque de change*

La société n'a aucune position nette dans une quelconque devise étrangère au 31 mars 2008.

La Société estime que le risque de change auquel elle est exposée dans le cadre de son activité n'est pas significatif, dans la mesure où elle réalise plus de 95% de ses achats en euros et moins de 5% en dollars américains, répercutant intégralement sur son prix de vente les variations éventuelles du dollar. Le chiffre d'affaires, les charges d'exploitation, les dépenses d'investissement, actifs et passifs de la Société sont libellés en euros.

Cependant, une hausse significative du dollar américain au détriment de l'euro pourrait avoir une incidence directe sur les prix des produits et donc sur l'activité de la Société. En effet, la plupart des produits vendus par la Société sont fabriqués en Asie et aux Etats-Unis d'Amérique et sont vendus à des importateurs européens sur la base du dollar américain.

### *Risque de crédit*

Le groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée (pour la partie de vente administrations). Par ailleurs, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent, et par conséquent, l'exposition du groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

### *Gestion du capital*

L'objectif principal du groupe en termes de gestion de son capital est de s'assurer le maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et des ratios sur capital sains, de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour les actionnaires.

Le groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir et ajuster la structure du capital, le groupe peut ajuster le paiement de dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital ou émettre de nouvelles actions. Les objectifs, politiques et procédures de gestion demeurent inchangés par rapport à l'exercice précédent.

Comme cela est indiqué dans le §13 ci-dessus, le groupe n'a aucun emprunt au 31 mars 2008.

## **21. Événements postérieurs à la date de clôture**

Aucun élément post-clôture significatif ne vient impacter les états financiers consolidés du groupe au 31 mars 2008.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2008

MICHEL HAAS  
83, avenue André-Morizet  
92100 Boulogne-Billancourt

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit  
Faubourg de l'Arche  
11, allée de l'Arche  
92037 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Rue du Commerce

Exercice clos le 31 mars 2008

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Rue du Commerce relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société procède à l'évaluation et, le cas échéant, à la dépréciation des stocks selon les modalités décrites dans les notes 3, paragraphe « Stocks » et 9 de l'annexe. Nous nous sommes assurés du bien-fondé de la méthode et du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour l'évaluation des stocks.



- Votre société procède, le cas échéant, à la dépréciation des créances clients selon les modalités décrites dans les notes 3, paragraphe « Clients et autres débiteurs », et 10 de l'annexe. Nous nous sommes assurés du bien-fondé de la méthode et du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour l'évaluation des créances clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérification spécifique

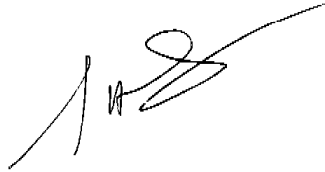
Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

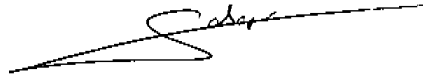
Boulogne-Billancourt et Paris-La Défense, le 11 juillet 2008

Les Commissaires aux Comptes

Michel HAAS



ERNST & YOUNG Audit



Franck Sebag

## 20.2 Honoraires versés aux commissaires aux comptes de la Société

Exercices couverts : exercices clos au 31 mars 2007 et au 31 mars 2008.

	Michel HAAS				Ernst & Young Audit			
	<i>Montant (HT)</i>		<i>Pourcentage</i>		<i>Montant (HT)</i>		<i>Pourcentage</i>	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés	62	18	100%	100%	94	92	100%	100%
Emetteur	0	0	na	na	0	0	na	na
Filiales intégrées globalement	0	0	na	na	0	0	na	na
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes	0	0	na	na	0		na	na
<b><i>sous-total</i></b>	<b>62</b>	<b>18</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>94</b>	<b>92</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
Juridique, fiscal, social	0	0	na	na	0	0	na	na
Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit)	0	0	na	na	0	0	na	na
<b><i>sous-total</i></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>na</b>	<b>na</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>na</b>	<b>na</b>
<b>TOTAL</b>	<b>62</b>	<b>18</b>			<b>94</b>	<b>92</b>		

## 20.3 Politique de distribution des dividendes

### *Dividendes versés au cours des trois derniers exercices*

La société n'a versé aucun dividende au cours des trois dernières années.

### *Politique de distribution*

Il n'a pas été défini de politique de distribution de dividendes.

### *Exercice 2007/2008*

Les résolutions de l'assemblée générale de la Société devant se tenir le 25 septembre 2008 ne prévoient aucun paiement de dividende au titre de l'exercice 2007/2008.

## 20.4 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la date d'enregistrement du Document de Référence, il n'existe pas d'autres litiges susceptibles d'avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe que ceux mentionnés au paragraphe 4.4.1 du Document de Référence.

#### **20.5 Changement significatif de la situation financière ou commerciale**

Il n'y a pas de changement significatif de la situation financière ou commerciale à signaler depuis la clôture de l'exercice au 31 mars 2008.

## CHAPITRE 21                    INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 21.1    Capital social

#### 21.1.1    Montant du capital social

Le capital social est fixé à la somme de 2.748.505,75 euros (deux millions sept cent quarante huit mille cinq cent cinq euros et soixante quinze centimes), représenté par 10.994.023 actions d'une valeur nominale de 0,25 euros chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

L'évolution du cours de bourse de l'action Rue du Commerce sur les 18 derniers mois figure à l'annexe 3 du présent Document de Référence.

#### 21.1.2    Titres non représentatifs du capital

A la date d'enregistrement du Document de Référence, il n'existe pas de titres non représentatifs du capital social de la Société.

#### 21.1.3    Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société elle-même, en son nom, ou par ses filiales

Au 30 juin 2008, au titre du contrat de liquidité signé avec la société Portzamparc, la Société était propriétaire de 15.863 actions en propre d'une valeur nominale de 0,25 euros chacune et d'une valeur nette comptable de 96.528 euros.

#### 21.1.4    Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

Depuis sa création, la Société a émis des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (les « **BSPCE** ») et mis en place des plans de souscription d'actions dont les caractéristiques figurent à la section 17.2 du Document de Référence. Le tableau ci-après présente, de façon synthétique, les BSPCE et stock-options en cours de validité au cours de l'exercice clos au 31 mars 2008 :

Nature des instruments potentiellement dilutifs	Date d'émission	Prix d'exercice après ajustement *	Identité des détenteurs de ces instruments	Période d'exercice		Dilution potentielle pouvant résulter de l'exercice de ces instruments
				Par détenteur	Nombre d'actions auxquelles donnent droit ces instruments	
BSPCE	29/09/03	3,071 €	Salariés	29/09/04 : 25%	107 305	0,98%
				29/09/05 : 50%		
				29/09/06 : 75%		
				29/09/07 : 100%		
				Délai max : 29/09/08		
BSPCE	30/09/04	11,247 €	Salariés	30/09/2005 : 25%	122 185	1,11%
				30/09/2006 : 50%		
				30/09/2007 : 75%		
				30/09/2008 : 100%		
				Délai max : 30/09/09		
Options de souscription d'actions	03/10/06	6,90 €	Salariés	02/10/09 : 50%	75 000	0,68%
				02/10/10 : 75%		
				02/10/11 : 100%		
				Délai max : 02/10/16		
Options de souscription d'actions	14/05/07	5,88 €	Salariés	13/05/10 : 50%	217 500	1,98%
				13/05/11 : 75%		
				13/05/12 : 100%		
				Délai max : 13/05/17		
Options de souscription d'actions	19/02/08	6,06 €	Salariés	18/02/11 : 50%	106 000	0,96%
				18/02/12 : 75%		
				18/02/13 : 100%		
				Délai max : 18/02/18		

La dilution potentielle maximale pouvant résulter de l'exercice des instruments mentionnés dans le tableau ci-dessus est de 5,7 %.

Il n'existe pas d'autres instruments financiers donnant accès au capital de la Société.

### 21.1.5 Capital autorisé

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations qui ont été consenties par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 27 septembre 2007 au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital.

Nature de l'opération	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital	Durée de la délégation (à compter du 27 septembre 2007)
Augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	500 000 euros	26 mois
Augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	500 000 euros (1)	26 mois
Augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	500 000 euros*	26 mois
Augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans les mêmes conditions que la résolution précédente à l'exception du prix d'émission qui sera au moins égal au cours de clôture de l'action sur le marché Eurolist d'Euronext lors de la dernière séance de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote de 15 %	10% du capital social par an*	26 mois
Augmentation du montant de l'émission initiale, en cas d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	500 000 euros dans la limite de 15 % du montant de l'émission initiale*	26 mois
Augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en rémunération d'apports en nature	10% du capital social*	26 mois
Augmentation du capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	3 % du capital social* (2)	26 mois
Augmentation du capital en cas d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre	3 % du capital social (2)	26 mois
Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions	3 % du capital social (2)	26 mois

(1) Ce plafond est un plafond global unique sur lequel s'imputent les autorisations financières suivies d'un astérisque.

(2) Il est précisé que le montant cumulé des augmentations de capital résultant (i) d'une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, (ii) d'une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre aux salariés ou (iii) d'une attribution d'options de souscriptions ou d'achat d'actions, ne pourra excéder 3 % du capital social.

### 21.1.6 Options ou accords portant sur le capital de la Société

Non applicable

### 21.1.7 Evolution du capital social

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, l'évolution du capital social depuis la création de la Société jusqu'à la date d'enregistrement du présent Document de Référence.

Date	Opération	Nombre d'actions émises ou annulée	Montant nominal de l'augmentation ou de la réduction de capital	Prime d'émission ou d'apport	Montant cumulé des primes d'émission ou d'apport	Montant nominal cumulé du capital social	Nombre cumulé total d'actions en circulation	Valeur nominale par action
16/04/1999	Création	8 000	80 000	NA	NA	80 000	8 000	10
25/05/1999	Augmentation de capital en numéraire	892	8 920	179 292	179 292	88 920	8 892	10
02/08/1999	Augmentation de capital en numéraire	399	3 990	168 218,40	347 510,40	92 910	9 291	10
05/11/1999	Augmentation de capital en numéraire	4 401	44 010	4 529 509,20	4 877 019,60	136 920	13 692	10
31/12/1999	Augmentation de capital en numéraire	1 166	11 660	491 585,60	5 368 605,20	148 580	14 858	10
31/03/2000	Division du nominal	1 470 942	NA	NA	NA	148 580	1 485 800	0,10
02/08/2000	Augmentation de capital en numéraire	496 390	49 639	7 572 925,84	12 941 531,04	198 219	1 982 190	0,10
06/02/2001	Augmentation de capital en numéraire	248 200	24 820	3 786 539,20	16 728 070,24	223 039	2 230 390	0,10
28/03/2003	Augmentation de capital en numéraire	248 200	24 820	3 786 539,20	20 514 609,44	247 859	2 478 590	0,10
30/07/2004	Augmentation de capital en numéraire	8 707	870,70	895 85,03	20 604 194,47	248 729,70	2 487 297	0,10
10/09/2004	Augmentation de capital en numéraire	23 443	2 344,30	241 228,47	20 845 422,94	251 074	2 510 740	0,10
25/08/2005	Augmentation de capital par incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale	NA	2 259 666	(2 259 666)	18 585 756,94	2 510 740	2 510 740	1
25/08/2005	Division de la valeur nominale de l'action par 4	7 532 220	NA	NA	18 585 756,94	2 510 740	10 042 960	0,25
29/09/2005	Augmentation de capital en numéraire	689 180	172 295	10 578 913	29 164 669,94	2 683 035	10 732 140	0,25
30/03/2006	Augmentation de capital (BSPCE)	166 813	41 703,25	746 175,67	29 910 845,61	2 724 738,25	10 898 953	0,25
03/10/2006	Augmentation de capital (BSPCE)	42 555	10 638,75	151 102,51	30 061 948,12	2 735 377	10 941 508	0,25
28/03/2007	Augmentation de capital (BSPCE)	40 310	10 077,50	113 726,60	30 175 674,72	2 745 454,50	10 981 818	0,25
02/10/2007	Augmentation de capital (BSPCE)	4230	1057,5	11 934,10	30 187 608,82	2 746 512	10 986 048	0,25
16/04/2008	Augmentation de capital (BSPCE)	7975	1993,75	22 499,87	30 210 108,69	2 748 505,75	10 994 023	0,25

Depuis le 16 avril 2008, le capital social de la Société n'a pas été modifié.

## 21.2 Acte constitutif et statuts

### 21.2.1 Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet :

- toutes prestations de services dans le domaine de l'informatique, des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;

- la création, la distribution ou le négoce de tous produits en relation avec les secteurs d'activités susmentionnés ou susceptibles d'être vendus sur Internet, ou par tous autres canaux de distribution comparable ;
- le conseil en stratégie, développement et/ou marketing, multi-média, la création et l'audit de site Internet ;
- toutes activités de référencement et de formation en rapport avec l'une ou l'autre des activités susmentionnées.

En général, toutes opérations commerciales, financières, mobilières, immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension et le développement.

### **21.2.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance**

#### **21.2.3 Conseil d'administration**

##### Composition du conseil d'administration (articles 13 et 14 des statuts)

Le conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve des dérogations prévues par la loi.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières sont tenues, lors de leur nomination, de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre.

La durée maximum des fonctions des administrateurs nommés par l'assemblée générale est de six années ; chaque administrateur sortant étant rééligible.

Le règlement intérieur du conseil d'administration, adopté par le conseil d'administration le 12 juillet 2005, précise que le conseil d'administration est composé d'administrateurs nommés par l'assemblée générale conformément aux dispositions légales et statutaires soit au travers de résolutions qu'il proposera à l'assemblée en cas de nomination ou de renouvellement d'administrateur, soit lors de ses décisions de cooptation.

Seront considérés comme indépendants les administrateurs qui ne sont liés à aucun groupe d'actionnaires de la Société, ni à aucune filiale de la Société, ni salariés ou mandataires sociaux, ni partenaires commerciaux ou financiers habituels et significatifs de la Société.

A la date d'enregistrement du Document de Référence, le conseil d'administration comporte quatre membres nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

##### Fonctionnement du conseil d'administration

Le fonctionnement du conseil d'administration est déterminé par les dispositions légales et réglementaires et par les statuts de la Société.

##### **Pouvoirs du conseil (article 18 des statuts)**



Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Le conseil détermine également toute décision susceptible de modifier la stratégie de la Société. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées et dans la limite de l'objet social, le conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée par les actes du conseil d'administration, même si ces derniers ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve, dans ce dernier cas, que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet, ou ne pouvait l'ignorer, compte tenu des circonstances.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans le cadre de ses attributions légales ou réglementaires, le conseil d'administration examinera régulièrement les orientations de la Société. Le conseil d'administration autorise les cautions, avals et garanties donnés par la Société à des tiers et examine le plafond de ces engagements.

Sont également soumises à autorisation préalable du conseil d'administration, en vertu de son règlement intérieur, les décisions relatives :

- au budget de chaque exercice ;
- aux opérations de croissance externe et de restructuration ;
- aux implantations en France ou à l'étranger, directement par création d'établissement, de filiale directe ou indirecte, ou par prise de participation, et, de même, les décisions de retrait de ces implantations ;
- aux prêts, emprunts, crédits et avances d'un montant supérieur à cinq million d'euros ;
- aux investissements et désinvestissements non prévus au budget et d'un montant supérieur à deux millions d'euros ;
- aux contrats susceptibles d'impliquer des engagements ou de procurer des ressources non prévues au budget pour un montant supérieur à deux millions d'euros.

### **Communication des informations aux administrateurs (article 18 des statuts)**

Le président ou le directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

### **Quorum et majorité (article 17 des statuts)**

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Pour le calcul du quorum, il n'est pas tenu compte des administrateurs représentés.

Les délibérations sont prises aux conditions de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, la voix du président de la séance est prépondérante.

- Dans les conditions fixées par les statuts et le règlement intérieur du conseil d'administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Toutefois, l'usage de la visioconférence et de la

télécommunication est exclu dans les cas prévus par les dispositions législatives et réglementaires applicables.

#### **21.2.4 Droits et obligations attachés aux actions – Catégorie d’actions (articles 8, 32 et 43 des statuts)**

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions, conférant à leurs titulaires des droits identiques.

##### Droits et obligations généraux attachés aux actions (article 8 des statuts)

Chaque action donne droit dans les bénéfices et dans l'actif social à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente et donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions fixées par la loi et par les présents statuts lesquels prévoient, à l'article 31 un droit de vote double.

Sous réserve de leur date de jouissance, toutes les actions sont assimilables entre elles. Notamment, il sera fait masse, entre toutes les actions, de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la Société, avant de procéder à toute répartition ou à tout remboursement, au cours de l'existence de la Société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance respectives, toutes les actions de même catégorie reçoivent la même somme nette.

Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Les droits et obligations attachés à l'action la suivent dans quelque main qu'elle passe.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'assemblée générale.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Sous réserve des dispositions légales, aucune majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement, d'attribution d'actions, d'augmentation ou de réduction du capital, de fusion ou de toute autre opération sociale, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ce droit qu'à condition de faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

##### Droit au dividende (article 8 et 42 des statuts)

Chaque action donne droit dans les bénéfices et dans l'actif social à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Le paiement du dividende se fait annuellement à l'époque et aux lieux fixés par l'assemblée générale ou, à défaut, par le conseil d'administration. La mise en paiement du dividende doit

avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice, sauf prolongation par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête à la demande du conseil d'administration.

L'assemblée générale peut ouvrir aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions nouvelles de la société dans les conditions fixées par la loi. La même option peut être ouverte dans le cas de paiement d'acomptes sur dividendes.

Conformément à la loi, les dividendes non réclamés afférents aux actions sont prescrits à l'issue d'un délai de 5 ans. Lorsque les dividendes sont atteints par cette prescription quinquennale, ils doivent être reversés à l'Etat.

#### Droit de vote (article 31 des statuts)

Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, l'actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. En vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 25 août 2005, il a été décidé que toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire au jour de l'assemblée adoptant l'instauration d'un droit de vote double bénéficieraient immédiatement du droit de vote double.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, ou d'échange d'actions à l'occasion d'un regroupement ou d'une division d'actions, le droit de vote double est conféré aux actions attribuées à raison d'actions inscrites sous la forme nominative, sous réserve qu'elles soient elles-mêmes conservées sous la forme nominative depuis leur attribution, et que les actions à raison desquelles elles ont été attribuées bénéficiaient du droit de vote double.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celle-ci l'ont institué.

#### **21.2.5 Assemblées générales d'actionnaires**

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales, qui sont qualifiées d'ordinaires ou d'extraordinaires selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

#### Dispositions communes aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires

##### (i) *Convocation des assemblées générales (articles 25, 26 et 27 des statuts)*

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration ou à défaut, par toutes personnes habilitées par la loi à cet effet.

Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Lorsqu'une assemblée n'a pu régulièrement délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première et reproduit son ordre du jour.

Les actionnaires peuvent, sur décision du conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et de convocation, participer aux assemblées générales par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification conformément aux lois et règlements en vigueur. Ils sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les formes et délais de convocation des assemblées générales qui peuvent être transmises par un moyen électronique de télécommunication sont régis par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital requise par la loi et dans les conditions et délai fixés par la loi ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par courrier électronique, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

(ii) *Admission aux assemblées générales (articles 28 et 12 des statuts)*

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, seul le titulaire du droit de vote peut prendre part au vote ou se faire représenter à l'assemblée, sans préjudice du droit du nu-propriétaire d'assister à toute assemblée, avec voix consultative.

Les propriétaires indivis d'actions sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix. A défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie.

(iii) *Représentation aux assemblées générales (article 29 des statuts)*

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule assemblée. Il peut cependant être donné pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout actionnaire peut voter à distance au moyen d'un formulaire papier ou électronique conforme aux prescriptions réglementaires. Les formulaires papier de vote à distance ne seront pris en compte que s'ils sont parvenus à la société trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. Les formulaires électroniques de vote à distance peuvent être reçus par la société jusqu'à la veille de la réunion de l'assemblée générale au plus tard à 15 heures (heure de Paris).

La Société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote à distance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les dispositions réglementaires.

(iv) *Exercice du droit de vote aux assemblées générales (articles 31 et 12 des statuts)*

Le vote en assemblée générale s'exprime à mains levées, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'assemblée des actionnaires.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

### Assemblées générales ordinaires

(i) *Objet des assemblées générales ordinaires (article 34 des statuts)*

L'assemblée générale ordinaire reçoit le rapport de gestion du conseil d'administration et les rapports des commissaires aux comptes, arrête, approuve et dresse les comptes annuels, statue sur l'affectation des résultats et la répartition du bénéfice. Elle nomme et révoque les administrateurs et fixe leur rémunération dans les conditions prévues par la loi ou les statuts. Elle nomme les commissaires aux comptes.

L'assemblée générale ordinaire confère au conseil d'administration les autorisations que celui-ci juge bon de lui demander et qui ne sont pas réservées à l'assemblée générale extraordinaire.

D'une manière générale, elle statue sur tous objets qui n'emportent pas modification directe ou indirecte des statuts.

L'assemblée générale ordinaire annuelle est réunie chaque année, dans les six mois suivant la clôture du précédent exercice.

(ii) *Quorum des assemblées générales ordinaires (article 35 des statuts)*

Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu de la loi.

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou réputés présents ou votant à distance ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou réputés présents ou votant à distance ou représentés.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions sont déterminées dans les conditions réglementaires.

Assemblées générales extraordinaires

(i) *Objet des assemblées générales extraordinaires (article 36 des statuts)*

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts de façon directe ou indirecte notamment en autorisant l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital. En outre, elle décide ou autorise l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances.

Elle ne peut cependant augmenter les engagements des actionnaires, ni changer la nationalité de la Société, si ce n'est dans les conditions prévues par la loi ou les conventions internationales.

L'assemblée générale extraordinaire est seule qualifiée pour vérifier, approuver ou autoriser tous apports en nature et avantages particuliers selon les modalités prévues par la loi, l'apporteur et le bénéficiaire de l'avantage particulier ne pouvant prendre part au vote.

(ii) *Quorum des assemblées générales extraordinaires (article 37 des statuts)*

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou réputés présents ou votant à distance ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote.

A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou réputés présents ou votant à distance ou représentés.

Lorsque l'assemblée délibère sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, les quorum et majorité ne sont calculés qu'après déduction des actions de l'apporteur ou du bénéficiaire qui n'ont voix délibérative, ni pour eux-mêmes, ni comme mandataires.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'assemblée statue aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions sont déterminées dans les conditions réglementaires.

#### **21.2.6 Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société**

Sous réserve de l'octroi d'un droit de vote double à tout actionnaire détenant des actions entièrement libérées et pour lesquelles l'actionnaire doit justifier d'une détention nominative depuis au moins deux ans (article 31 des statuts), aucune disposition des statuts, du règlement intérieur ou, à la connaissance de la Société, d'un pacte d'actionnaires ne pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la Société.

#### **21.2.7 Franchissement de seuils statutaires**

Conformément à l'article L. 233-7 du Code de commerce, tel que modifié par la loi n°2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, un tiers, 50 %, deux tiers, 90 %, 95 % du capital ou des droits de vote doit informer la Société et l'Autorité des marchés dans les conditions légales.

La Société n'a pas instauré de déclaration de franchissements de seuils statutaires supplémentaires.

#### **21.2.8 Stipulations particulières concernant les modifications du capital social**

Toute modification du capital social est soumise aux prescriptions légales. L'article 9 des statuts relatif aux modifications du capital social ne prévoit pas de stipulations dérogatoires à la loi.

#### **21.2.9 Acquisition et annulation par la Société de ses propres actions**

##### Acquisition par la Société de ses propres actions

Lors de l'assemblée générale mixte des actionnaires qui s'est tenue le 27 septembre 2007, les actionnaires ont autorisé le conseil d'administration à intervenir sur les actions de la Société en adoptant la résolution suivante :

« L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 et des articles 241-1 à 241-6 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (l'"AMF") ou de toute disposition qui viendrait s'y substituer, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par les dispositions légales, réglementaires ou statutaires applicables, à procéder à l'achat par la Société de ses propres actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social à quelque moment que ce soit, ou représentant jusqu'à 5% du nombre d'actions composant le capital social de la Société à quelque moment que ce soit, s'il s'agit d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par les dispositions légales, réglementaires ou statutaires applicables, pourra procéder ou faire procéder à des achats, par ordre de priorité décroissant, en vue :

- (a) d'assurer la liquidité et d'animer le marché de l'action Rue du Commerce, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité, dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF ;
- (b) de couvrir des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou de ses filiales et plus précisément à l'effet :
  - (i) de couvrir des plans d'options d'achat d'actions au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux ou de certains d'entre eux, de la Société et/ou des sociétés de son groupe qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
  - (ii) d'attribuer des actions gratuites aux salariés et anciens salariés au titre de leur participation à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou d'un plan d'épargne d'entreprise du groupe Rue du Commerce ;
  - (iii) d'attribuer des actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions définies à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- (c) de les conserver et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF ;
- (d) de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution d'actions de la Société ;



- (e) de les annuler totalement ou partiellement en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, cet objectif impliquant toutefois l'adoption par la présente assemblée générale statuant à titre extraordinaire de la dix-septième résolution ayant pour objet d'autoriser cette annulation ;
- (f) de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'AMF et, plus généralement, de réaliser toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le prix unitaire maximum d'achat est fixé à 20 euros. Le montant maximum des fonds que la Société pourra consacrer à l'opération est de 21.963.620 euros.

L'assemblée délègue au conseil d'administration, en cas de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserve, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement de capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix et montants susvisés afin de tenir compte de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'assemblée générale décide que l'achat, la cession, le transfert ou l'échange des actions pourra être effectué et payé par tous moyens, et notamment par cession en bourse ou de gré à gré, y compris par offre publique ou transactions de blocs d'actions (qui pourront atteindre la totalité du programme), par l'utilisation de mécanismes optionnels ou de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré.

L'assemblée générale décide que la Société pourra utiliser la présente résolution et poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offres publiques portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société ou initiées par la Société, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par les dispositions légales, réglementaires ou statutaires applicables, pour passer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et d'une manière générale faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

La présente autorisation est donnée pour une durée de 18 mois. Elle met fin et remplace celle précédemment accordée par la 8ème résolution de l'assemblée générale de la Société du 28 septembre 2006. »

#### Annulation par la Société de ses propres actions

Pour permettre au conseil d'administration de poursuivre l'objectif d'annulation des actions acquises dans le cadre de la résolution visée ci-dessus, les actionnaires réunis en assemblée générale mixte le 27 septembre 2007, statuant à titre extraordinaire, ont approuvé la résolution suivante :

« L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,

1° Autorise le conseil d'administration, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, sous la condition suspensive de l'adoption de la sixième résolution de la présente assemblée, à annuler en une ou plusieurs fois les actions acquises par la Société au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée à la sixième résolution de la présente assemblée générale statuant sur la partie ordinaire, dans la limite de 10 % du capital social de la Société par période de 24 mois et réduire corrélativement le capital social.

2° Confère tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, pour procéder à cette ou ces réductions de capital, notamment arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités et en constater la réalisation et procéder à la modification corrélatrice des statuts, effectuer toutes formalités, toutes démarches et déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente assemblée.

La présente autorisation met fin et remplace celle précédemment accordée par la 19ème résolution de l'assemblée générale de la Société du 28 septembre 2006. »

**CHAPITRE 22                    CONTRATS IMPORTANTS**

Il n'existe pas de contrat particulier, qui aurait été conclu hors du cadre normal des affaires, par la Société ou tout membre du Groupe.

**CHAPITRE 23                    INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS  
D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS**

Non applicable.

**CHAPITRE 24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC**

L'ensemble des documents juridiques et financiers relatifs à la Société et devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation applicable, peuvent être consultés au siège social 44/50, avenue du Capitaine Glarner à Saint-Ouen (93400).

**CHAPITRE 25                      INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS**

Filiales et participations de Rue du Commerce (en euros)	Capital	Capitaux propres hors résultats du 01/04/07 au 31/03/08	Quote-Part de capital détenue	Valeur des détenus		Prêts & avances consentis par la société et non remboursés	Montants de cautions et avals donnés par la société	CA HT du 01/04/07 au 31/03/08	Résultat En ou (perte) du 01/04/07 au 31/03/08	Dividendes encaissés par la société au cours du dernier exercice
				Brute	Nette					
Filiales (plus de 50% détenues)										
Maxidome sas	37 000	33 001	100,0%	37 000	37 000	0	0	0	(1 732)	0

La société MAXIDOME n'a pas d'activité commerciale et ne dispose pas de salarié.

La capacité contributive de la Société au groupe s'élève donc à 100%.

**ANNEXE 1****Rapports des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour les exercices clos aux 31 mars 2008, 31 mars 2007 et 31 mars 2006**

MICHEL HAAS  
83, avenue André-Morizet  
92100 Boulogne-Billancourt

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit  
Faubourg de l'Arche  
11, allée de l'Arche  
92037 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**Rue du Commerce**

Exercice clos le 31 mars 2008

**Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions et engagements réglementés**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés d'une convention qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**Avec M. Gauthier Picquart, président-directeur général de votre société*****Nature et objet***

Votre conseil d'administration du 10 juillet 2007 a autorisé la cession à votre société par M. Gauthier Picquart de la part sociale détenue par ce dernier dans la société RDC.FR, société civile au capital de € 2.000 dont le siège social est situé 44/50, avenue du capitaine Glarner - 93400 Saint-Ouen, immatriculée sous le numéro 424 002 665 RCS Nanterre.

**Modalités**

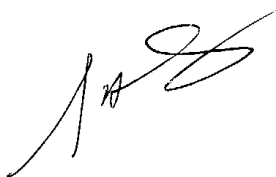
Prix de cession : € 1.

Prise d'effet de la cession : 10 juillet 2007.

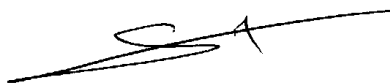
Boulogne-Billancourt et Paris-La Défense, le 11 juillet 2008

Les Commissaires aux Comptes

Michel HAAS



ERNST & YOUNG Audit



Franck Sebag

Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008 a été établi le 11 juillet 2008. Depuis la clôture de l'exercice le 31 mars 2008, aucune convention réglementée n'a été conclue.

- Actionnariat : Rue du Commerce : 199 parts, Gauthier Picquart : 1 part
- Capitaux propres : 2000 euros
- Actif : Titres de participation Scosi : 266keuros, Crédit TVA 5keuros
- Passif : Capital social : 2000 euros, Report à nouveau déficitaire : 98.000 euros, Compte-courant Rue du Commerce : 344keuros ; Compte-courant Scosi : 29 keuros
- Perte : 6keuros.



**MICHEL HAAS**

83, avenue André Morizet  
92100 Boulogne-Billancourt

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**ERNST & YOUNG Audit**

Faubourg de l'Arche  
11, allée de l'Arche  
92037 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**Rue du Commerce, S.A.**

Exercice clos le 31 mars 2007

**Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions et engagements réglementés**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés d'une convention qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**Avec M. Patrick Jacquemin****Nature et objet**

Cession à votre société par M. Patrick Jacquemin de la totalité des actions détenues par ce dernier dans la société Maxidome, société par actions simplifiée au capital de € 37.000 dont le siège social est situé 1, place Winston Churchill - 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée sous le numéro 492 829 569 RCS Nanterre.

**Modalités**

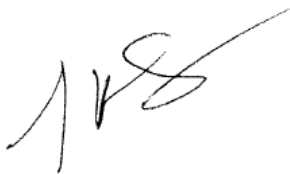
Prix de cession : € 37.000.

Prise d'effet de la cession : janvier 2007.

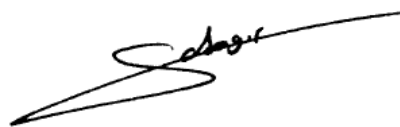
Boulogne-Billancourt et Paris-La Défense, le 20 juillet 2007

Les Commissaires aux Comptes

Michel HAAS



ERNST & YOUNG Audit



Franck Sebag

**MICHEL HAAS**  
83, avenue André-Morizet  
92100 Boulogne-Billancourt

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**ERNST & YOUNG Audit**  
Faubourg de l'Arche  
11, allée de l'Arche  
92037 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Rue du Commerce, S.A.

Exercice clos le 31 mars 2006

### Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Boulogne-Billancourt et Paris-La Défense, le 20 juillet 2006

Les Commissaires aux Comptes

Michel HAAS



ERNST & YOUNG Audit



Béatrice Delaunay

## ANNEXE 2

## Communiqués parus depuis la clôture des comptes au 31 mars 2007

Communiqué de presse

Saint-Ouen, le 6 mai 2008 - 18h00



Publication du chiffre d'affaires annuel de l'exercice (avril 2007 à mars 2008)

## « PARI REUSSI »

### RueDuCommerce dépasse le cap des 300 M€ de chiffre d'affaires en 2007

- Croissance de + 14,7 %
- Maintien de la position de leader sur le High Tech
- Dépassement des objectifs de la Galerie

« RueDuCommerce a passé le cap des 300 millions d'euros de chiffre d'affaires. Cette année, nous avons capté une clientèle encore plus nombreuse et nous confirmons une nouvelle fois notre place de leader sur le High Tech en France. Lancée en juillet 2007, la Galerie est une réussite qui attire toujours plus de sites partenaires et nous permet de proposer une offre complémentaire très large. Nous confirmons également le bon déroulement de notre plan de marche : assurer une croissance élevée et rentable pour notre entreprise et diversifier ses sources de revenus pour les années à venir. »

Gauthier Picquart, Président Directeur Général.

En M€	2006/07	2007/08	Var.
<b>Chiffre d'affaires annuel (avril-mars.)</b>	<b>269,2</b>	<b>308,9</b>	<b>+ 14,7 %</b>
Chiffre d'affaires 4 <sup>ème</sup> trimestre (janv.-mars)	63,1	67,9	+ 7,6 %

#### Plus de 300 M€ de chiffre d'affaires

Au 31 mars 2008, RueDuCommerce a généré un chiffre d'affaires de 308,9 M€, en progression significative de 14,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Au quatrième trimestre, le chiffre d'affaires atteint 67,9 M€ en croissance de 7.6 %. Dans un contexte de consommation pourtant morose (recul de -0,7 % en mars 2008 des dépenses des ménages en biens d'équipement du logement (électronique grand public, électroménager, meubles), après -0,2 % en février selon l'INSEE), ces très bons résultats témoignent de l'attractivité du site RueDuCommerce.

#### Contribution de l'ensemble des activités à la croissance

Sur l'exercice, le groupe a poursuivi sa stratégie de croissance maîtrisée sur son cœur de métier, la vente de produits High Tech. Avec 4 à 6 millions de visiteurs mensuels, le site RueDuCommerce fidélise désormais près de 2,4 millions de clients grâce à la qualité de son offre produits et de ses services.

Les activités Régie publicitaire et Services ont à nouveau augmenté leur contribution à la croissance du groupe témoignant de la pertinence de la stratégie de diversification des sources de revenus menée depuis plusieurs semestres.

Communiqué de presse

Saint-Ouen, le 24 janvier 2008



Publication du chiffre d'affaires du troisième trimestre de l'exercice  
(octobre à décembre 2007)

## Forte croissance autour de Noël avec un chiffre d'affaires cumulé sur 9 mois de + 16,9%

- Très bonne performance de l'activité High Tech
- Succès commercial de la Galerie Marchande
- Poursuite de la croissance rentable

En millions d'euros	2006/07	2007/08	Var.
<b>Chiffre d'affaires 1<sup>er</sup> semestre (avril-sept.)</b>	114,6	134,7	+ 17,6 %
<b>Chiffre d'affaires 3<sup>ème</sup> trimestre (oct.-déc.)</b>	91,6	106,3	+ 16,1 %
<b>Chiffre d'affaires 9 mois (avril-déc.)</b>	206,2	241,0	+ 16,9 %

RueDuCommerce a enregistré un chiffre d'affaires sur les neuf premiers mois de l'exercice 2007/08 de 241,0 M€, en progression de 16,9 % par rapport à l'exercice précédent. Sur le troisième trimestre, le chiffre d'affaires s'élève à 106,3 M€ en hausse de 16,1 %. La période de fin d'année vient donc confirmer le niveau de croissance élevé observé par l'entreprise depuis le début de l'exercice fiscal.

### Très bonne performance de l'activité High Tech

Le troisième trimestre, qui correspond historiquement à la plus forte période de l'année en termes d'activité grâce à Noël, a confirmé la très bonne performance enregistrée dans la vente de produits High Tech. Ce sont les produits informatiques, et notamment les ordinateurs portables et composants qui ont connu la plus forte croissance.

Les services et la régie publicitaire poursuivent leur montée en puissance.

### RueDuCommerce confirme le succès naissant de la Galerie Marchande

Le premier Noël de la Galerie Marchande de RueDuCommerce est une véritable réussite. En janvier, la Galerie a franchi le seuil de 300 sites, en avance de deux mois sur le plan de marche du groupe. Avec près de 150 000 produits référencés, elle a enregistré un trafic supérieur à 1 million de visites sur le seul mois de décembre et permis aux sites marchands partenaires de réaliser des chiffres d'affaires significatifs.

Communiqué de presse

Saint-Ouen, le 29 novembre 2007



### Résultats semestriels 2007/2008 - Avril à septembre 2007

#### Croissance et rentabilité supérieures aux attentes Mise en œuvre réussie de l'évolution stratégique de l'entreprise

- Un chiffre d'affaires en hausse de + 17,6%
- Une marge brute en progression de 2 points à +14,5%
- Un résultat opérationnel courant de + 2,2 M€ (vs - 1,8 M€)

Le Conseil d'administration de RueDuCommerce, qui s'est tenu sous la présidence de Gauthier Picquart, Président Directeur Général le 26 novembre 2007, a examiné les comptes du premier semestre (avril à septembre 2007) de l'exercice qui se clôturera au 31 mars 2008.

#### Chiffres clés (normes IFRS)

En millions d'euros	1 <sup>er</sup> semestre 2007/08	1 <sup>er</sup> semestre 2006/07	Var
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>134,7</b>	<b>114,7</b>	<b>+ 17,6 %</b>
<b>Marge brute</b>	<b>19,6</b>	<b>14,4</b>	<b>+ 36,1 %</b>
% du chiffre d'affaires	14,5 %	12,5%	
Charges externes	- 10,9	- 11,0	- 0,4 %
Frais de personnel	- 5,0	- 3,9	+ 27,5 %
Impôts et taxes, autres pdts, amorts.	- 1,5	- 1,3	+ 15,0 %
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>+ 2,2</b>	<b>- 1,8</b>	
Autres charges opérationnelles	+ 0,0	ns	
Résultat financier	+ 0,3	ns	
Charge d'impôts	- 0,5	ns	
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>+ 2,01</b>	<b>-1,77</b>	

Le chiffre d'affaires au 30 septembre 2007 s'établit à 134,7 M€, en hausse de 17,6 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2006/07.

Cette progression et l'accélération enregistrée au 2<sup>ème</sup> trimestre sont dues aux très bonnes performances des ventes de produits High Tech ainsi qu'à l'augmentation de la contribution des services et de la régie publicitaire.

En parallèle le groupe confirme la bonne exécution de son plan stratégique. La galerie marchande a été lancée en juillet et compte aujourd'hui 210 sites marchands. Elle réunit 7 espaces de vente (Electroménager, Mode, Beauté, Maison, Fournitures de bureau et depuis quelques semaines le Voyage et les Jouets & Jeux) et propose plus de 111 000 références produits. L'entreprise confirme son objectif de 300 sites marchands à la fin de l'exercice.



Communiqué de presse

Saint-Ouen, le 13 novembre 2007



## Publication du chiffre d'affaires du deuxième trimestre de l'exercice (juillet à septembre 2007)

### Forte progression du chiffre d'affaires

- Chiffre d'affaires du 2<sup>ème</sup> trimestre : + 23,9%
- Montée en puissance des services et de la régie publicitaire
- Poursuite de la stratégie de croissance rentable

<i>En millions d'euros</i>	2006/07	2007/08	Var.
<b>CA 1<sup>er</sup> trimestre (avril-juin)</b>	<b>54,8</b>	<b>60,6</b>	<b>+ 10,6 %</b>
<b>CA 2<sup>ème</sup> trimestre (juil.-sept.)</b>	<b>59,8</b>	<b>74,1</b>	<b>+ 23,9 %</b>
<b>CA 1<sup>er</sup> semestre</b>	<b>114,6</b>	<b>134,7</b>	<b>+ 17,6 %</b>

RueDuCommerce a enregistré un chiffre d'affaires semestriel 2007/08 de 134,7 M€, en progression de 17,6 % par rapport au premier semestre 2006/07.

La croissance sur le deuxième trimestre s'est accélérée. Le chiffre d'affaires s'élève à 74,1 M€ en hausse de 23,9 % (vs. +10,6% au 1<sup>er</sup> trimestre 2007/08). Cette progression est due aux très bonnes performances des ventes de produits High Tech (TV, GPS et téléphones mobiles notamment) ainsi qu'à l'augmentation de la contribution des services et de la régie publicitaire.

### Une stratégie innovante et offensive

Conformément au plan de marche engagé depuis 18 mois, RueDuCommerce a poursuivi ses efforts et s'est concentrée au cours de ce semestre à enrichir son catalogue de produits High Tech et entretenir la montée en puissance des services associés et de sa régie publicitaire.

Parallèlement, le groupe a élargi son offre produits à de nouveaux univers, avec le lancement en juillet de la 1<sup>ère</sup> galerie marchande multi-produits sur Internet en France accessible sur [www.rueducommerce.com](http://www.rueducommerce.com). Grâce aux 150 sites partenaires et aux 70.000 produits référencés, RueDuCommerce a construit en quelques mois une offre très riche autour de 7 univers : Electroménager, Mode, Beauté, Maison, Fournitures de bureau et, depuis la semaine dernière, Voyage et Jouets. Dans les mois à venir, RueDuCommerce poursuivra ses efforts en vue d'augmenter le nombre de partenaires et de produits présents sur le site avec pour ambition de proposer l'offre la plus large sur Internet.



## Communiqué de presse

Saint-Ouen, le 26 juillet 2007

### Publication du chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre 2007 Ouverture de la galerie marchande

- Une augmentation du chiffre d'affaires de 10,6 %, en ligne avec la stratégie de croissance maîtrisée
- Fortes progressions des recettes services et publicitaires
- Ouverture de la galerie marchande

#### Tableau de chiffre d'affaires consolidé

<i>En millions d'euros</i>	<b>1<sup>er</sup> trimestre 2006 (avril à juin)</b>	<b>1<sup>er</sup> trimestre 2007 (avril à juin)</b>	<b>Variation</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	54,8	60,6	10,6 %

Au 30 juin 2007, RueDuCommerce, leader français dans la vente de produits *High Tech* sur Internet, a enregistré un chiffre d'affaires sur le premier trimestre de son exercice (avril à juin 2007) de 60,6 millions d'euros, contre 54,8 millions d'euros l'année dernière sur la même période, en progression de 10,6 %.

#### RueDuCommerce poursuit avec succès sa stratégie de croissance maîtrisée

Cette progression est en ligne avec la stratégie du groupe de privilégier une croissance maîtrisée et rentable de l'activité. Celle-ci est portée notamment par les ventes de GPS et d'appareils photos numériques.

Les services, générateurs de marges plus élevées, ont enregistré un très fort développement, notamment autour des offres d'extensions de garantie et de financements et grâce aux lancements d'offres partenaires (Weekendesk, Photoways) et de téléchargements (logiciels, abonnements magazines, etc.).

La régie publicitaire développée en interne enregistre également d'excellentes performances en terme de recettes sur ce premier trimestre.

#### L'ouverture de la galerie marchande !

Comme annoncé lors de la présentation des résultats annuels du 11 juin dernier, RueDuCommerce ouvre demain Vendredi 27 juillet une offre inédite en France : une galerie marchande présente sur [www.rueducommerce.com](http://www.rueducommerce.com) qui utilise toute la puissance marketing et l'audience du site pour vendre



## Communiqué de presse



Saint-Ouen, le 11 juin 2007

## Résultats annuels 2006 (avril 2006 à mars 2007)

- Un taux de marge brute en forte hausse au deuxième semestre qui s'établit à +14,1% (vs 12,5% au premier semestre)
- Un résultat opérationnel courant de 2,5 millions d'euros au deuxième semestre (vs -1,8 million d'euros au premier semestre), soit une rentabilité de 1,6% sur le chiffre d'affaires
- Un résultat net après impôts positif de 0,3 million d'euros sur l'ensemble de l'exercice 2006/2007
- Lancement d'un nouveau concept de e-commerce en France

Le conseil d'administration de RueDuCommerce, qui s'est tenu le 8 juin 2007 sous la présidence de Gauthier Picquart, Président Directeur Général, a examiné les comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 mars 2007.

Chiffres clés (normes IFRS)

<i>En million d'euros</i>	<b>2006</b> (avril 06 – mars 07)	<b>2005</b> (avril 05 – mars 06)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>269,2</b>	<b>226,0</b>
Marge brute	36,1	32,1
<i>Soit</i>	<i>13,4</i>	<i>14,2%</i>
Charges externes	(24,1)	(20,1)
Frais de personnel	(8,7)	(6,7)
Impôts et taxes, autres pdts, amorts.	(2,6)	(1,9)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>0,7</b>	<b>3,4</b>
Autres charges opérationnelles	0,0	(3,5)
Résultat financier	0,2	(0,1)
Charge d'impôts	(0,6)	(0,8)
<b>Résultat net</b>	<b>0,3</b>	<b>(1,0)</b>



Saint-Ouen, le 3 mai 2007

**COMMUNIQUE DE PRESSE**  
**Publication du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2006**  
**(avril 2006 à mars 2007)**

Une croissance du chiffre d'affaires sur l'année de + 19,2 % à 269,3 millions d'euros  
 Une croissance maîtrisée sur le quatrième trimestre  
 Une position renforcée de 1<sup>er</sup> site de e-commerce spécialisé en termes de trafic en France

**Tableau de chiffre d'affaires consolidé**

<i>En millions d'euros</i>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>Variation en %</b>
<b>Données du 4<sup>ème</sup> trimestre (janvier à mars)</b>	56,22	63,21	+ 12,4 %
<b>Données annuelles (avril à mars)</b>	225,91	269,34	+ 19,2 %

Sur le quatrième trimestre (janvier 2007 à mars 2007), la société enregistre un chiffre d'affaires de 63,21 millions d'euros contre 56,22 millions d'euros l'année dernière sur la même période, soit une progression de 12,4 %. Sur l'exercice 2006, la progression de son chiffre d'affaires est de 19,2 % pour s'établir à 269,3 millions d'euros.

**RueDuCommerce confirme sa stratégie de croissance maîtrisée entamée au second semestre**

Comme annoncé lors de la précédente communication au marché, RueDuCommerce confirme sur le quatrième trimestre avoir poursuivi une stratégie de croissance maîtrisée, privilégiant la rentabilité et un mix-produits adapté.

Par ailleurs, RueDuCommerce a accéléré le développement de la gamme de services à destination de ses clients, toujours plus nombreux :

- Les services clients payants (extension de garantie, assurance, etc.) ;
- Le financement.

En parallèle, s'appuyant sur le statut de leader dans la vente de produits High Tech par Internet et fort du succès rencontré des « Petites annonces gratuites » lancées en décembre dernier, RueDuCommerce a multiplié les initiatives en matière de publicité au travers de sa régie nouvellement créée.

**ANNEXE 3**  
**Evolution du cours de bourse de l'action Rue du Commerce**

<b>Mois</b>	<b>Volume moyen</b>	<b>Cours moyen</b>
janv-07	123 904	6,94
févr-07	28 810	5,97
mars-07	21 857	5,65
avr-07	16 087	5,69
mai-07	55 059	6,12
juin-07	75 071	7,67
juil-07	17 860	7,27
août-07	11 211	6,44
sept-07	7 024	6,20
oct-07	27 411	6,53
nov-07	29 082	7,23
déc-07	33 257	7,76
janv-08	23 724	6,31
févr-08	13 387	6,12
mars-08	6 538	5,89
avr-08	11 402	6,00
mai-08	5 847	6,02
juin-08	21 660	6,07
juil-08	7 069	5,10
Source : Société Portzamparc		

**ANNEXE 4**  
**Document d'Information Annuel**

<b>RUE DU COMMERCE</b>	
<b>Société anonyme au capital de 2.748.505,75 €</b>	
<b>Siège social : 44/50 avenue du Capitaine Glarner, 93400 Saint-Ouen</b>	
<b>422 797 720 R.C.S. Bobigny</b>	
<b>DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL</b>	
Document établi en application de l'article 222-7 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers	
Les informations mentionnées ci-dessous et publiées au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO), par l'Autorité des marchés financiers (AMF), par Euronext Paris SA (Euronext), et par la société Rue du Commerce, sont respectivement disponibles sur les sites Internet suivants :	
BALO	<a href="http://www.balo.journal-officiel.gouv.fr">www.balo.journal-officiel.gouv.fr</a>
AMF	<a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>
EURONEXT Paris SA	<a href="http://www.euronext.com">www.euronext.com</a>
Rue du Commerce	<a href="http://www.rueducommerce.com/corporate">www.rueducommerce.com/corporate</a>
<b>Informations publiées</b>	<b>Supports et dates de publication</b>
Très bonne performance au 1 <sup>er</sup> trimestre 2008/2009 Chiffre d'affaires 66.0 millions d'euros en croissance de + 8,9%	Site internet Corporate RueDuCommerce (29/07/2008), Euronext (29/05/2008)
Comptes Annuels (avril 2007 – mars 2008)	BALO (25/07/2008)
Mise à disposition du rapport financier annuel 2007/2008	Site internet Corporate RueDuCommerce (23/07/2008), Euronext (23/07/2008)
Déclaration des transactions sur actions propres 2 <sup>ème</sup> trimestre 2008	Site internet Corporate RueDuCommerce (23/07/2008), Euronext (23/07/2008)
CP : Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social	Site internet Corporate RueDuCommerce (18/07/2008), Euronext (21/07/2008)
Bilan semestriel du contrat de liquidité RueDuCommerce contracté avec la société Portzamparc au 30 juin 2008	Site internet Corporate RueDuCommerce (18/07/2008), Euronext (21/07/2008)

CP : RueDuCommerce révolutionne le commerce en créant « <i>LesLeuros</i> »	Site internet Corporate RueDuCommerce (18/06/2008)
Déclaration de franchissement de seuil	Site Internet AMF (13/06/08)
CP : Excellente année en termes de croissance et de rentabilité. La Galerie confirme tout son potentiel	Site internet Corporate RueDuCommerce (10/06/2008)
CP : Chiffre d'affaires annuels 2007	Site internet Corporate RueDuCommerce (06/05/2008), Euronext (06/05/2008), BALO (21/05/2008)
CP : Déclaration des transactions sur actions propres 1 <sup>er</sup> trimestre 2008	Site internet Corporate RueDuCommerce (23/04/2008), Euronext (23/04/2008)
CP : Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social	Site internet Corporate RueDuCommerce (23/04/2008), Euronext (23/04/2008)
CP : RueDuCommerce propose à ses clients d'économiser plus de 500 euros	Site internet Corporate RueDuCommerce (15/04/2008)
CP : Rue du Commerce – Vitrine de la Téléphonie Mobile	Site internet Corporate RueDuCommerce (25/03/2008), Euronext (25/03/2008)
Déclaration relative aux opérations des dirigeants sur les titres de RueDuCommerce	Site Internet AMF (18/02/08)
CP : Bilan semestriel du contrat de liquidité (31/12/07)	Site internet Corporate RueDuCommerce (25/01/2008), Euronext (25/01/2008)
CP : Publication du chiffre d'affaires du 3 <sup>ème</sup> trimestre de l'exercice (octobre à décembre 2007)	Euronext (24/01/2008), BALO (30/01/2008)
CP : Descriptif du programme de rachat d'actions – Assemblée générale mixte 27 septembre 2007	Site internet Corporate RueDuCommerce , Euronext (24/01/2008)
Déclaration de franchissement de seuil	Site Internet AMF (21/01/08)

CP : Mise à disposition du rapport financier semestriel 2007/2008	Site internet Corporate RueDuCommerce (04/01/2008), Euronext (07/01/2008)
Bilan semestriel du contrat de liquidité RueDuCommerce contracté avec la société Portzamparc	Site internet Corporate RueDuCommerce (03/01/2008)
CP : Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social	Site internet Corporate RueDuCommerce)
Comptes semestriels consolidés condensés au 30 septembre 2007	BALO (24/12/2007)
CP : RueDuCommerce, toujours un service d'avance	Site internet Corporate RueDuCommerce (13/12/2007)
Présentation financière : présentation des résultats semestriels avril – septembre 2007	Site internet Corporate RueDuCommerce (30/11/2007)
Situation trimestrielle	BALO (28/11/2007)
CP : Un Noël exceptionnel chez RueDuCommerce	Site internet Corporate RueDuCommerce (23/11/2007)
CP : Exercice 2007/2008 – Résultats semestriels - Croissance et rentabilité supérieure aux attentes	Site internet Corporate RueDuCommerce (29/11/2007), Euronext (29/11/2007)
CP : Publication du chiffre d'affaires du 2 <sup>ème</sup> trimestre de l'exercice (juillet à septembre 2007)	Euronext (13/11/2007)
CP : Rue du Commerce ouvre deux nouveaux espaces de vente : le voyage et les jouets	Euronext (08/11/2007)
Publication de l'approbation des comptes annuels, de l'affectation du résultat et des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	BALO (07/11/2007)
CP : Ouverture du téléchargement sur le site Rue du Commerce	Site internet Corporate RueDuCommerce (05/11/2007), Euronext (05/11/2007)

CP : RueDuCommerce lance son site Pro	Site internet Corporate RueDuCommerce (23/10/2007), Euronext (23/10/2007)
CP : Compte-rendu de l'assemblée générale de Rue du Commerce	Euronext (01/10/2007)
CP : RueDuCommerce réaffirme son ambition de devenir la 1 <sup>ère</sup> plate-forme de e-commerce en France	Site Internet Corporate RueDuCommerce (01/10/2007)
Rapport financier semestriel	Site Internet Corporate RueDuCommerce (30/09/2007)
Document d'information annuel 2006-2007	Site Internet Corporate RueDuCommerce
Document de référence 2006	Site Internet AMF (25/09/07), Site Internet Corporate RueDuCommerce (25/09/2007)
CP : Rue du Commerce – Création de la 1 <sup>ère</sup> Galerie Marchande du Net en France	Site Internet Corporate RueDuCommerce (23/08/2007), Euronext (23/08/2007)
Avis de réunion valant avis de convocation à l'assemblée générale mixte du 27 septembre 2007	Site Internet Corporate RueDuCommerce (22/08/2007), BALO (22/08/2007)
CP : publication du chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre (avril - juin 2007) – Ouverture de la Galerie	Site Internet Corporate RueDuCommerce (26/07/2007), Euronext (26/07/2007), BALO (03/08/2007)
Comptes Annuels (avril 2006 – mars 2007)	BALO (25/07/2007)
Bilan semestriel du contrat de liquidité RueDuCommerce contracté avec la société Portzamparc	Site Internet Corporate RueDuCommerce (09/07/2007)
Présentation financière : présentation des résultats avril 2006 – mars 2007	Site Internet Corporate RueDuCommerce (12/06//2007)
Résultats annuels 2006	Site Internet Corporate RueDuCommerce (11/06/2007), Euronext (11/06/2007)
CP : Exercice 2006/2007 : Résultats attendus meilleurs que prévu	Site Internet Corporate RueDuCommerce (29/05/2007), Euronext (29/05/2007)

CP : publication du chiffre d'affaires du 4 <sup>ème</sup> trimestre (janvier –mars 2007)	Site Internet Corporate RueDuCommerce (03/05/2007), Euronext (03/05/2007), BALO (28/05/2007)
Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social	Site Internet Espace Finance RueDuCommerce (31/03/2007)